



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 2 AVRIL 1881.

ERRATA.

Vente par le shérif, page 819, La Compagnie de Prêt et Crédit Foncier vs. McKerney, lisez "Lot No. 2, étant sujet, etc." et au lieu de "Michael Moss," lisez "Michaelmas." 1233

Page 754, Sherbrooke Permanent Building Society, vs. W. Mills, vente par le shérif, 2e ligne, lisez "district," au lieu de "comté" de Bedford. 1282

Dans la *Gazette Officielle* du 26 mars 1881, page 816, au lieu de "Amable Bélanger, etc., de la paroisse de Saint-Antoine," lisez "Amable Bélanger, etc., de la paroisse de Saint-Antonin." 1285

Page 853, *In-re* Eugène Garant, vente et page 854, *in-re* François-Xavier Garant, deuxième ligne, premier paragraphe, version anglaise, au lieu de "half" lisez "dixième." 1284

Nominations.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nominations de Commissaires d'écoles.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil en date du 23 mars dernier (1881), de faire les nominations de commissaires d'écoles suivantes, savoir :

Comté de Saguenay, Sault-au-Mouton.—MM. Edouard Vachon, Pierre Bouchard, Théophile Soucy, Ignace Côté et Edouard Tremblay.

1179

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC SATURDAY, 2nd APRIL, 1881.

ERRATA.

Sheriff's sale, Montreal, page 819, La Compagnie de Prêt et Crédit Foncier vs. McKerney, read "Lot No. 2, being subject, &c., and instead of "Michael Moss," read "Michaelmas." 1234

Page 754, Sherbrooke Permanent Building Society, vs. W. Mills, sheriff's sale, 2nd line, read "district" instead of "county" of Bedford. 1281

In the *Official Gazette* of the 26th of March, 1881, page 816, instead of "Amable Bélanger, &c., of the parish of Saint Antoine, read "Amable Bélanger, &c., of the parish of Saint Antonin." 1286

Page 853, *In-re* Eugène Garant, sale and page 854, *in-re* François Xavier Garant, second line, first paragraph, english version, instead of "half" read "tenth." 1283

Appointments.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Appointment of School Commissioners.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in council dated the 23rd of March last, (1881), to make the following appointments of school commissioners, to wit :

County of Saguenay, Sault au Mouton.—Messrs. Edouard Vachon, Pierre Bouchard, Théophile Soucy, Ignace Côté and Edouard Tremblay.

1180

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE DE
QUEBEC.
[L. S.] } THEODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

L. O. LORANGER, } **A**TTENDU que George Labarre, Sévère Dumoulin, Désiré Edouard Frigon et Laurent U. A. Genest, écuyers, ont été dûment nommés commissaires pour les fins du chapitre dix-huit des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, dans et pour le diocèse catholique romain de Trois-Rivières, tel que canoniquement reconnu et érigé dans le Bas-Canada, par les autorités ecclésiastiques ; Et ATTENDU que les dits George Badeaux, Sévère Dumoulin et Laurent U. A. Genest, trois des dits commissaires, ont, en leur qualité de commissaires comme susdit, par et en vertu des dispositions contenues dans le dit acte, fait un rapport de leur opinion au Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec, accompagné d'un procès-verbal de leurs procédés, par lequel ils décrivent et déclarent les limites et bornes de cette partie de la paroisse de Saint-Samuel, dans le dit diocèse catholique Romain de Trois-Rivières, qu'ils croient le plus expédient de démembrement de la dite paroisse de Saint-Samuel, et d'annexer à la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le diocèse susdit, comme suit, savoir :

Tout le territoire qui se compose des huitième et neuvième rangs de l'augmentation du canton de Bulstrode, et des lots numéros quatorze et quinze, du quinzième rang d'Aston, comprenant les lots cent huit (108), cent quarante-quatre (144), cent quarante-cinq (145), cent quarante-six (146), cent quarante-sept (147), cent quarante-huit (148), cent quarante-neuf (149), cent cinquante (150), cent cinquante et un (151), cent cinquante-deux (152), cent cinquante-trois (153), cent cinquante-quatre (154), cent cinquante-cinq (155), cent cinquante-six (156), cent cinquante-sept (157) et cent cinquante-huit (158), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement préparé pour la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le comté de Nicolet, formant environ douze cent vingt acres et deux perches (1220-2-0) en superficie ; le dit territoire étant borné comme suit, savoir : au nord par le septième rang de l'augmentation de Bulstrode, au sud par le second rang de Horton, à l'est par le district d'Arthabaska, et à l'ouest partie par le quatorzième rang et partie par le quinzième rang d'Aston.

A CES CAUSES, Nous avons confirmé, établi et reconnu, et par les présentes confirmons, établissons et reconnaissons les dites limites et bornes de la partie de la paroisse de SAINT-SAMUEL ci-dessus désigné, comme devant être et demeurer démembrée de la dite paroisse de SAINT-SAMUEL, et annexée à la paroisse de SAINTE-EULALIE ; Et Nous avons ordonné et déclaré, et par les présentes ordonnons et déclarons que la dite partie de la paroisse de SAINT-SAMUEL ci-dessus décrite, sera démembrée de la dite paroisse de SAINT-SAMUEL, et sera et demeurera annexée à la dite paroisse de SAINTE-EULALIE ; Et par les présentes, Nous décrétons qu'à l'avenir la dite partie de la dite paroisse de SAINT-SAMUEL, fera partie de la dite paroisse

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC.
[L. S.] } THEODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

L. O. LORANGER, } **W**HEREAS George Badeaux, Denis Genest Labarre, Sévère Dumoulin, Désiré Edouard Frigon and Laurent U. A. Genest, esquires, have been duly appointed Commissioners for the purposes of chapter eighteen of the Consolidated Statutes for Lower Canada, in and for the Roman Catholic Diocese of Three Rivers, canonically acknowledged and erected in Lower Canada, by the Ecclesiastical authorities ; AND WHEREAS the said George Badeaux, Sévère Dumoulin and Laurent U. A. Genest, three of the said Commissioners, have, as such Commissioners as aforesaid, under and by virtue of the provisions contained in the said Act, made to the Lieutenant Governor of Our Province of Quebec a return of their opinion, with a *procès-verbal* of their proceedings by which they describe and declare the limits and boundaries of that certain part of the parish of Saint Samuel, in the said Roman Catholic Diocese of Three Rivers, which they think most expedient to be dismembered from the said parish of Saint Samuel, and to be annexed to the parish of Sainte Eulalie, in the diocese aforesaid, to be as follows, that is to say :

All the territory composed of the eighth and ninth ranges of the augmentation of the township of Bulstrode, and of the lots numbers fourteen and fifteen, of the fifteenth range of Aston, comprehending the lots numbers one hundred and eight (108), one hundred and forty four (144), one hundred and forty five (145), one hundred and forty six (146), one hundred and forty seven (147), one hundred and forty eight (148), one hundred and forty nine (149), one hundred and fifty (150), one hundred and fifty one (151), one hundred and fifty two (152), one hundred and fifty three (153), one hundred and fifty four (154), one hundred and fifty five (155), one hundred and fifty six (156), one hundred and fifty seven (157) and one hundred and fifty eight (158), of the official plan and book of reference of the cadastre of registration made for the parish of Sainte Eulalie, in the county of Nicolet, forming about twelve hundred and twenty acres and two roods (1220-2-0) in superficies ; which territory is bounded as follows : towards the north by the seventh range of the augmentation of Bulstrode, towards the south by the second range of Horton, towards the east by the district of Arthabaska, and towards the west partly by the fourteenth range and partly by the fifteenth range of Aston.

NOW KNOW YE, that We have confirmed, established and recognised, and by these presents do confirm, establish and recognise the aforesaid limits and boundaries of that part of the parish of SAINT SAMUEL hereinbefore described, to be and remain dismembered from the said parish of SAINT SAMUEL, and to be and remain annexed to the parish of SAINTE EULALIE ; And We have ordained and declared, and by these presents do ordain and declare the said part of the parish of SAINT SAMUEL above described, to be dismembered from the said parish of SAINT SAMUEL, and to be and remain annexed to the said parish of SAINTE EULALIE ; And We do hereby constitute the said part of the said parish of SAINT SAMUEL, to be hereafter part of the said parish

de **SAINTE-EULALIE**, pour toutes les fins civiles en conformité des dispositions du susdit acte.

De tout ce que dessus tous Nos fœux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable **THEODORE ROBILAILLE**, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce **VINGT-SIXIEME** jour de **MARS**, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un, et de Notre Règne la quarante-quatrième.

Par ordre,

1189

ET. THEOD. PAQUET,
Secrétaire.

Canada,
Province de
Québec.

[L. S.]

THEODORE ROBILAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le **VINGT-QUATRIEME** jour du mois de **MARS**—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve prorogée au vingt-quatrième jour du mois de mars.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau au **VINGT-HUITIEME** jour du mois d'**AVRIL** prochain, de manière que vous n'avez aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre Cité de Québec, le dit **VINGT-QUATRIEME** jour de **MARS**, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissez personnellement et soyez en Notre dite Cité de Québec, **JEUDI**, le **VINGT-HUITIEME** jour du mois d'**AVRIL** prochain, pour la **DEPECHE DES AFFAIRES**, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront par le conseil commun de Notre dite Province, être ordonnées.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable **THEODORE ROBILAILLE**, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce **VINGT-QUATRIEME** jour de **MARS**, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un, et de Notre Règne la quarante-quatrième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

1155

of **SAINTE EULALIE**, for all civil purposes, agreeably to the provisions of the aforesaid act.

Of all which our loving subjects and all others whom these presents may concern, are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

In TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable **THEODORE ROBILAILLE**, Lieutenant Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this **TWENTY SIXTH** day of **MARCH**, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and eighty one, and in the forty fourth year of Our Reign.

By command,

1190

ET. THEOD. PAQUET,
Secretary.

Canada,
Province of
Quebec.

[L. S.]

THEODORE ROBILAILLE.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the **TWENTY FOURTH** day of the month of **MARCH**, to have been commenced and held, and to every of you—GREETING :

A PROCLAMATION

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands prorogued to the twenty fourth day of the month of March.

NEVERTHELESS, for certain causes and considerations, We have thought fit further to prorogue the same to the **TWENTY EIGHTH** day of the month of **APRIL** next, so that neither you nor any of you, on the said **TWENTY FOURTH** day of **MARCH**, at Our City of Quebec, to appear are to be held and constrained, for We do will that you and each of you, and all others in this behalf interested, that on **THURSDAY**, the **TWENTY EIGHTH** day of the month of **APRIL** next, at Our said city of Quebec, personally you be and appear for the **DISPATCH OF BUSINESS**, to treat, do, act and conclude upon those things which in Our Legislature of the Province of Quebec, by the Common Council of Our said Province, may by the favor of God, be ordained.

In TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec, to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable **THEODORE ROBILAILLE**, Lieutenant Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this **TWENTY FOURTH** day of **MARCH**, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and eighty one, and in the forty fourth year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery,
Québec.

1156

Avis du Gouvernement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Erection d'une nouvelle municipalité scolaire.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil en date du 23 mars dernier, d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Magloire," les trois cantons-unis de Roux, Bellechasse et Daaquam, dans le comté de Bellechasse, avec les mêmes limites qui sont assignées aux dits trois cantons-unis. 1177

COPIE d'un Rapport du Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 18 mars 1881, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur le 23 mars 1881.

No. 11.

PRÉSENT :

L'Honorable M. Chapleau,	au Fauteuil.
" Robertson,	
" Ross,	
" Loranger,	
" Lynch,	
" Flynn,	
" Paquet,	en Conseil.

Sur le changement du tarif des droits à être imposés par la Maganacippi River Improvement Company.

L'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, dans un Rapport en date du dix-septième jour de mars courant (1881), expose : que la Maganacippi River Improvement Company, incorporée par Acte du Parlement, 32 Vict. Ch. 44, par sa requête en date du vingt-huitième jour d'octobre dernier (1880), demande que le tarif des droits maintenant imposés sur tout le bois marchand qui passe par ses glissoires et estacades, en vertu d'un Ordre en Conseil No. 18, du treizième jour de mai 1874, soit augmenté conformément à la Cédule des prix soumis.

Que la dite requête, avec les augmentations proposées, a été soumise à A. J. Russell, écuyer, agent des Terres de la Couronne, Ottawa, afin de s'assurer par lui de l'à-propos d'adopter une telle mesure.

Que l'Honorable Monsieur ci-dessus nommé, pour raisons spéciales spécifiées et détaillées dans son Rapport du huit de février dernier (1881), est d'opinion que cette augmentation ne devrait pas être complètement accordée, et recommande une réduction sur ce tarif de manière à le rendre plus acceptable aux intéressés autres que la Compagnie elle-même qui peuvent avoir à se servir des améliorations en question, pour la flottaison de leur bois.

Que cette recommandation a été soumise à P. White, écuyer, M. P., Président de la susdite compagnie, à sa demande, pour son information et remarques, et dit que M. White, dans sa lettre du sept mars courant (1881) exprime une certaine confiance de voir que le tarif soumis soit augmenté, au moins jusqu'à un certain point.

Après avoir donné pleine considération aux différentes raisons exposées dans cette affaire, l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne est d'opinion, que la requête de la compagnie devrait être accordée en la manière suggérée par M. A. J. Russell, sujette cependant à une certaine modification comprise dans le tarif suivant, lequel (l'Honorable Commissaire) recommande pour approbation, savoir :

Tarif de péage à être chargé par la Maganacippi River Improvement Company, sur bois et billot de sciage passant par leur glissoires et estacades.

1ère section.—Commencant à l'embouchure de

Government Notices.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Erection of a new School municipality.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 23rd of March last, to erect into a distinct school municipality, under the name of "Saint Magloire," the three united townships of Roux, Bellechasse and Daaquam, in the county of Bellechasse, with the same limits as are assigned to the said three united townships. 1178

COPY of a Report of a Committee of the Honorable the Executive Council, dated the 18th March, 1881, approved by the Lieutenant Governor on the 23rd March, 1881.

No. 11.

PRESENT :

The Honorable M. Chapleau,	in the Chair.
" Robertson,	
" Ross,	
" Loranger,	
" Lynch,	
" Flynn,	
" Paquet,	In Council.

On the change of tariff of dues to be imposed by the Maganacippi River Improvement Company.

The Honorable the Commissioner of Crown Lands, in a report dated the seventeenth of March instant, (1881), set forth: that the Maganacippi River Improvement Company, incorporated by an Act of Parliament, 32 Vict. ch. 44, by their petition, dated the twenty eighth of October last, (1880), pray, that the tariff of dues now imposed on all merchantable timber floating through their slides and booms, in virtue of order in council No. 18, of the thirteenth of May, 1874, be increased conformably to a schedule of prices which they transmit.

That the said petition, with the proposed increases, was referred to A. J. Russell, Esq., Crown Timber Agent, Ottawa, to ascertain from him the expediency of adopting such a measure.

That the above named gentleman, for special reasons specified and detailed in his report of the eighth of February last, (1881), is of opinion, that this increase should not be granted to its full extent, and recommends a reduction on this tariff of dues, such as to render it more acceptable to the parties, others than the company itself, who may have to use the improvements in question, in the floating of their timber.

That this recommendation was submitted to P. White, Esq., M. P., president of the above named company, at his request, for his information and remarks, and that the said Mr. White, in his letter of the seventh of March instant, (1881), shows, in a somewhat satisfactory manner, why, on certain points, the increase of tariff prayed for should be granted, at least to a certain extent.

After giving a full consideration to the various statements set forth in this case, the Honorable the Commissioner of Crown Lands is of opinion, that the petition of the Company should be granted in the manner suggested by Mr. A. G. Russell, subject however to certain modifications embodied in the following tariff which he (the Honorable Commissioner), recommends for approval, viz :

Tarif of tolls to be charged by the Maganacippi River Improvement Company, on timber and saw logs passing through the works.

Section 1st.—Commencing at the mouth of the

la Rivière Maganacippi et s'étendant jusqu'à la fourche de la dite Rivière.

	Par morceau
Pour chaque morceau de pin carré, rouge et blanc, épinette rouge, épinette blanche et pruche.....	15½ cts.
Chêne, orme et autres bois durs, carrés ou plats.....	23½ "
Espars.....	46½ "
Mâts.....	77½ "
Billots de sciage de 17 pieds et au-dessous, de longueur.....	04½ "
Pin rouge et blanc, épinette rouge, épinette blanche et pruche, ronds ou plats, au-dessus de 17 pieds et au-dessous de 25 pieds de longueur.	5½ "
Pin rouge et blanc, épinette rouge, épinette blanche et pruche, ronds ou plats, au-dessus de 17 pieds et au-dessous de 25 à 35 pieds de longueur.....	7½ "
Pin rouge et blanc, épinette rouge, épinette blanche et pruche, ronds ou plats, au-dessus de 17 pieds, et au-dessous de 35 pieds et au-dessus.	11½ "

2e Section.—Branche Ouest de la dite Rivière, commençant à la fourche et s'étendant jusqu'à l'écluse de réserve.

Pin rouge et blanc, épinette rouge, épinette blanche et pruche carrée.	15½ "
Chêne, orme et autres bois durs, carrés ou plats.....	23½ "
Espars.....	46½ "
Mâts.....	77½ "
Billots de sciage de 17 pieds et au-dessous de longueur.....	4½ "
Pin rouge et blanc, épinette rouge, épinette blanche et pruche, ronds ou plats, au-dessus de 17 pieds et au-dessous de 25 pieds de longueur.	5½ "
Pin rouge et blanc, épinette rouge, épinette blanche et pruche, ronds ou plats, au-dessus de 17 pieds et au-dessous de 25 à 35 pieds de longueur.....	7½ "
Pin rouge et blanc, épinette rouge, épinette blanche et pruche, ronds ou plats, au-dessus de 17 pieds et au-dessous de 35 pieds et au-dessus	11½ "

3e Section.—Branche Est de la dite rivière, commençant à la fourche et s'étendant jusqu'à Lac Long.

Pin rouge et blanc, épinette rouge, épinette blanche et pruche carrée.	7½ "
Chêne, orme et autres bois durs, carrés ou plats.....	13 "
Espars.....	26 "
Mâts.....	43½ "
Billots de sciage, 17 pieds de longueur et au-dessous.....	2½ "
Pin rouge et blanc, épinette rouge, épinette blanche et pruche, ronds ou plats, au-dessus de 17 pieds et au-dessous de 25 pieds de longueur.	3 "
Pin rouge et blanc, épinette rouge, épinette blanche et pruche, ronds ou plats, au-dessus de 17 pieds et au-dessous de 25 à 35 pieds de longueur.....	3½ "
Pin rouge et blanc, épinette rouge, épinette blanche et pruche, ronds ou plats, au-dessus de 17 pieds et au-dessous de 35 pieds de longueur et au-dessus.....	5½ "

Le comité concourt dans le présent rapport, et le soumet à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur.

Certifié,

FELIX FORTIER,
G. C. E.

1185

river Maganacippi and extending up to the forks of the said river.

	Per pieces.
On each piece of squared red and white pine, tamarac, spruce and hemlock.....	15½ cts.
Oak, elm and other hard woods, square or flatted.....	23½ "
Spars.....	46½ "
Masts.....	77½ "
Saw logs 17 feet and under in length.	04½ "

Red and white pine, tamarac, spruce and hemlock round or flatted, over 17 feet and under 25 feet long.....

5½ "

Red and white pine, tamarac, spruce and hemlock round or flatted, over 17 feet and under 25 to 35 feet long.

7½ "

Red and white pine, tamarac, spruce and hemlock round or flatted, over 17 feet and under 35 feet and upwards.....

11½ "

Section 2nd.—West branch of said River, commencing at the forks and extending up to the reserve dam.

Red and white pine, tamarac, spruce and hemlock square.....	15½ cts.
Oak, elm and other hard woods, square or flatted.....	23½ "
Spars.....	46½ "
Masts.....	77½ "
Saw logs 17 ft. and under in length...	4½ "

Red and white pine, tamarac, spruce and hemlock, round or flatted, over 17 ft. and under 25 ft. long.....

5½ "

Red and white pine, tamarac, spruce and hemlock, round or flatted, over 17 ft. and under 25 to 35 ft. long...

7½ "

Red and white pine, tamarac, spruce and hemlock, round or flatted, over 17 ft. and under 35 ft and upwards.

11½ "

Section 3rd.—East branch of said river, commencing at the forks and extending up to Long Lake.

Red and white pine, tamarac, spruce and hemlock, square.....	7½ "
Oak, elm and other hard woods, square or flatted.....	13 "
Spars.....	26 "
Masts.....	43½ "
Saw logs, 17 ft. and under in length.	2½ "

Red and white pine, tamarac, spruce and hemlock, round or flatted, over 17 ft and under 25 ft long.....

3 "

Red and white pine, tamarac, spruce and hemlock, round or flatted, over 17 ft. and under 25 to 35 ft. long...

3½ "

Red and white pine, tamarac, spruce and hemlock, round or flatted, over 17 ft. and under 35 ft. long and upwards.....

5½ "

The committee concurs in the foregoing report and submit the same for the Lieutenant Governor's approval.

Certifié,

FÉLIX FORTIER,
Clk. Ex. C.

1185

Avis public est par le présent donné qu'en vertu de l'Acte d'Incorporation des Compagnies à Fonds Social, des lettres patentes ont été émises sous le grand sceau de la Province de Québec, en date du 24 mars mil huit cent quatre-vingt-un, incorporant James A. Cantlie et Alexander Ewan, marchands, formant la raison sociale de Cantlie, Ewan & Co.; Albert A. Ayer, marchand; Thomas H. Hodgson, marchand; Jonathan Hodgson, marchand; Robert Mackay, marchand; James K. Ward, propriétaire de moulin; Ellen B. Paine, épouse de Walter Paine, gentilhomme; Jean Leclaire, marchand; Robert Benny, marchand; Gilman Cheney, gentilhomme; John C. McLaren, manufacturier; George Hague, banquier; Hiram K. Joslin, ingénieur; l'honorable John Hamilton, sénateur; William Miller Ramsay, gérant d'assurance; James P. Cleghorn, marchand; John G. Mackenzie, marchand; James M. Douglas, marchand; George K. Starke, marchand; Charles J. Binmore, comptable; Joseph O. Lafrenière, marchand; Joseph Mackay, marchand; Robert Reford, marchand; Alexander St. Denis, marchand; Francis Wolferstan Thomas, banquier; John McKergow, marchand; John S. McLachlan, marchand; l'honorable Alexander Cross, juge; Samuel Bell, marchand; Archer Robertson, marchand; William Reid, constructeur; John Caverhill, Thomas Caverhill et James Crathern, marchands, formant la raison sociale de Crathern & Caverhill; Thomas L. McConkey, marchand; Alfred Masson, marchand; Adolphe Masson, marchand; James Dakers, gérant de télégraphe; John Porteous, agent de fret de chemin de fer; William Peardon, hôtelier; John Reddy, médecin; Charles Holland, banquier, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, John P. Hodgson, de Lacolle, Québec, cultivateur, et William Rosamond, de Cobourg, Ontario, manufacturier, dans le but de manufacturer et de vendre des tissus coton, sous le nom de "The Merchants' Manufacturing Company," avec un fonds social s'élevant en totalité à quatre cent mille piastres, divisé en quatre mille parts de cent piastres chacune.

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce vingt-huitième jour de mars 1881.

ET. THEOD. PAQUET,
Secrétaire.

1191

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
Québec, 22 mars 1881.

Avis est par le présent donné qu'une demande a été présentée au Lieutenant-Gouverneur par le Conseil de la municipalité de Saint-André Avellin, dans le comté d'Ottawa, pour obtenir l'autorisation de ne publier qu'en français seulement tous avis, réglemens ou résolutions faits et passés par le dit conseil. Toutes représentations à ce contraire, devront être produites dans le délai des deux mois qui suivront la seconde et dernière publication du présent avis.

1073 2

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
Québec, 16 mars 1881.

Avis public est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par Alfred St. Jorre, écuyer, de Saint-Arsène, comté de Témiscouata, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index de feu Michel Honoré St. Jorre, en son vivant, notaire public, pour la province de Québec, en vertu des dispositions de l'acte 29 Vict., ch. 33.

981 2

PH. J. JOLICEUR,
Assistant Secrétaire.

Notice is hereby given that under the joint Stock Companies Incorporation Act, letters patent have been issued under the great seal of the Province of Quebec, dated the twenty fourth day of March, one thousand eight hundred and eighty one, incorporating James A. Cantlie and Alexander Ewan, merchants, composing the firm of Cantlie, Ewan & Co; Albert A. Ayer, merchant; Thomas H. Hodgson, merchant; Jonathan Hodgson, merchant; Robert Mackay, merchant; James K. Ward, mill owner; Ellen B. Paine, wife of Walter Paine, gentleman; Jean Leclaire, merchant; Robert Benny, merchant; Gilman Cheney, gentleman; John C. McLaren, manufacturer; George Hague, banker; Hiram K. Joslin, engineer; the Honorable John Hamilton, senator; William Miller Ramsay, Insurance manager; James P. Cleghorn, merchant; John G. Mackenzie, merchant; James M. Douglas, merchant; George K. Starke, merchant; Charles J. Binmore, accountant; Joseph O. Lafrenière, merchant; Joseph Mackay, merchant; Robert Reford, merchant; Alexander St. Denis, merchant; Francis Wolferstan Thomas, banker; John McKergow, merchant; John S. McLachlan, merchant; the Honorable Alexander Cross, judge; Samuel Bell, merchant; Archer Robertson, merchant; William Reid, builder; John Caverhill, Thomas Caverhill and James Crathern, merchants, composing the firm of Crathern & Caverhill; Thomas L. McConkey, merchant; Alfred Masson, merchant; Adolphe Masson, merchant; James Dakers, telegraph manager; John Porteous, railway freight agent; William Peardon, innkeeper; John Reddy, physician; Charles Holland, banker, all of the city of Montreal, in the province of Quebec; John P. Hodgson, of Lacolle, Quebec, farmer, and William Rosamond, of Cobourg, Ontario, manufacturer, for the manufacture and sale of cotton fabrics, under the name of "The Merchants' Manufacturing Company," with a capital stock amounting in all to four hundred thousand dollars, divided into four thousand shares of one hundred dollars each.

Dated at the office of the Secretary of the Province of Quebec, this twenty eighth day of March, 1881.

ET. THEOD. PAQUET,
Secretary.

1192

SECRETARY'S OFFICE.
Quebec, 22nd March, 1881.

Notice is hereby given that application has been made to the Lieutenant Governor by the Council of the Municipality of the parish of Saint André Avellin, county of Ottawa, for leave to publish in the french language only, all notices, by-laws and resolutions made or passed by the said Council. All oppositions to the granting of the same, must be produced within two months from the second and last insertion of the present notice.

1074

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secretary.

SECRETARY'S OFFICE.
Quebec, 16th March, 1881.

Public notice is hereby given that a petition has been presented to His Honor the Lieutenant Governor, by Alfred St. Jorre, esquire, of Saint Arsène, county of Témiscouata, by which he prays for the transfert in his favor of the minutes, repertories and index of the late Michel Honoré St. Jorre, in his lifetime, notary public, for the province of Quebec, under the authority of the disposition of the act 29 Vict., ch. 33.

982

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secretary.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 5 mars 1881.

Avis public est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par Charles Antoine Ernest Gagnon, écuyer, M. P. P., notaire, de la paroisse de la Rivière Ouelle, dans les comté et district de Kamouraska, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index de feu l'honorable Luc Letellier de Saint-Just, en son vivant, notaire, de la dite paroisse de la Rivière Ouelle, en vertu des dispositions de l'acte 39 Vict., chapitre 33.

865 4

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secrétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

51e RÈGLE.—Toute demande de bills privés tombant sous la législation de la Législature de Québec, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal éclusé, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour la concession d'un droit de passage (traverse), l'incorporation de la profession ou métiers ou de compagnies à fonds social; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité, le prélèvement d'aucune cotisation locale, la division d'aucun comté pour des fins autres que celles de la représentation dans la législature, ou d'aucun township ou autre municipalité locale, le changement du chef-lieu d'un comté ou le transfert d'aucuns bureaux locaux, la réglementation d'aucune branche de commerce, le ré-arpenage d'aucun township, ligne ou concession; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur.—exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'existe pas de journal, la publication de (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*, dresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au greffier du comité des bills privés.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

52e RÈGLE.—Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont le péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou non, et les dimensions de ce pont-levis.

L. DELORME,
Greffier A. L.

721

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 5th March, 1881.

Public notice is hereby given that a petition has been presented to His Honor the Lieutenant Governor, by Charles Antoine Ernest Gagnon, esquire, M. P. P., notary public, of the parish of Rivière Ouelle, in the county of Kamouraska, in the district of Kamouraska, by which he prays for the transfer in his favor of the minutes, repertories and index of the late Honorable Luc Letellier de Saint Just, in his lifetime, notary public, of the said parish of Rivière Ouelle, under the authority of the dispositions of the Act 39 Vict., chapter 33.

866

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secretary.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

51st RULE.—All applications for private bills properly the subjects of legislation by the Legislature of Quebec, within the purview of the British North America Act, 1867, whether for the erection of a bridge, the making of a railroad, turnpike road or telegraph line; the construction or improvement of a harbour, canal, lock, dam or slide, or other like work; the granting of a right of ferry, the incorporation of any particular trade or calling of any joint stock company; the incorporation of a city, town, village or other municipality, the levying of any local assessment, the division of any county for purposes other than that of representation in the legislature, or of any township or other local municipality, the removal of the site of a county, town or any local offices, the regulation of any commerce, the resurvey of any township, line or concession or otherwise for granting to any individual or individuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published in the *Official Gazette*, in the english and french languages, and in one news-paper in the english, and in one news paper in the french languages in the district affected or in both languages, if these be but one paper or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

And any person who shall make application, shall within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, forward a copy of his Bill, with a sum of one hundred dollars to the Clerk of the committee on Private Bills.

Such notices shall be continued in each case for a period of at least thirty days, during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

52nd RULE.—Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time, and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

L. DELORME,
Clerk A. L.

722

Adjs., 4358, 4862, 4863.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 41 et 42 Vict., ch. 5, que deux mois après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Canton Harrington.
(5e rang.)

½ Sud du lot No. 20.

Canton Wolfstown.
(10e rang.)

½ Sud-Est du lot No. 19.

½ Nord-Ouest du lot No. 19.

Canton Hereford.
(8e rang.)

Lot No. 1.

Canton Auckland.
(Rang C.)

Lot No. 14.

Lot No. 15.

Lot No. 16.

E. E. TACHÉ,

Asst.-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 24 mars 1881.

1157

Adjs., 4858, 4862, 4863.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 41 and 42 Vict., ch. 5, that two months after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list:

Township Harrington.
(5th range.)

South ½ of lot No. 20.

Township Wolfstown.
(10th range.)

South East ½ of lot No. 19.

North West ½ of lot No. 19.

Township Hereford.
(8th range.)

Lot No. 1.

Township Auckland.
(Range C.)

Lot No. 14.

Lot No. 15.

Lot No. 16.

E. E. TACHÉ,

Asst. Commissioner.

Department of Crown Lands,
Quebec, 24th March, 1881.

1158

Demandes au Parlement.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant une compagnie à fonds social sous le nom de "Montreal Fibre Company," avec pouvoir de faire, acheter et vendre des substances de fibre végétales, et de faire, manufacturer ou acheter et vendre des articles et matériaux manufacturés, faits avec ou composés en tout ou en partie de tels substances ou matériaux.

D. GIROUARD,

Solliciteur des Requérants.

Montréal, 25 mars 1881.

1167

AVIS

Est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, d'un bill incorporant le "Club de l'Union" de la cité de Montréal.

C. BEAUSOLEIL,

Procureur.

Montréal, 30 mars 1881.

1255

AVIS.

La "Compagnie Manufacturière et Agricole de la Rivière du Loup" demandera à la Législature Provinciale un acte d'incorporation lui permettant de construire un chemin de fer d'un point quelconque sur la ligne du chemin de fer du gouvernement ou du fleuve Saint-Laurent, entre Louiseville et Maskinongé, à un point indéterminé sur la rivière Matawin, dans le comté de Berthier ou de Maskinongé.

Louiseville, 26 mars 1881.

1257

Demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour incorporer "The Mountain Park Railway and Elevator Company," avec pouvoir de construire des élévateurs et chemins de fer ou chemins à lisses, soit comme chemin à la surface ou élevés, de différents endroits en la cité de Montréal jusqu'au Parc sur la Montagne, et pour faire passer le dit chemin de fer ou chemins à lisses à travers les cimetières protestant et catholique.

DAVIDSON & CROSS,

Solliciteurs des requérants.

Montréal, 16 mars 1881.

1033 3

Applications to Parliament.

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of Quebec, at its first session, for an act to incorporate a joint stock company under the name of "Montreal Fibre Company," with power to make, purchase and sell vegetable fibrous substances, and to make, manufacture or purchase and sell articles and materials manufactured from or composed wholly or in part of such substances or materials.

D. GIROUARD,

Solicitor for applicants.

Montreal, 25th March, 1881.

1168

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for the passing of a bill of incorporation of the "Club de l'Union" of the city of Montreal.

C. BEAUSOLEIL,

Solicitor.

Montreal, 30th March, 1881.

1256

NOTICE.

The "Compagnie Manufacturière et Agricole de la Rivière du Loup" will apply to the Provincial Legislature for an act of incorporation empowering them to build a railroad from any point on the line of the government railway or the river Saint Lawrence, between Louiseville and Maskinongé, to an undetermined point on the Matawin river, in the county of Maskinongé or Berthier.

Louiseville, 26th March, 1881.

1258

Application will be made at the next meeting of the Legislature of the Province of Quebec, to incorporate the "Mountain Park Railway and Elevator Company," with power to build elevators and railways or tramways (either upon the surface of the ground or as elevator roads), from points in the city of Montreal, up to and upon the Mountain Park, and to extend said rail or tramways through the Protestant and Catholic Cemeteries.

DAVIDSON & CROSS,

Solicitors for applicants.

Montreal, 16th March, 1881.

1024

AVIS

Est donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un bill autorisant l'échange d'une substitution créée par un acte de donation de Duke Roberts à Edward L. Roberts *et al*, passé devant M^{re}. T. Brassard, N. P., le 23 mars 1878, sur partie des lots Nos. 2 et 3, dans le 2^{me} rang de Shefford, à d'autres terrains de même valeur.

Et autorisant l'échange d'une substitution créée en vertu d'un acte de donation de Duke Roberts à Silas S. Roberts *et al*, passé devant M^{re} T. Brassard, N. P., le 19 avril 1879, sur partie du lot No. 5, dans le 2^{me} rang, et parties des lots Nos. 4 et 5, dans le premier rang de Shefford, à d'autres terrains de même valeur.

Ou autorisant la vente des dits lots de terre, nonobstant les dites substitutions.

(Signé), DUKE ROBERTS,
Per JOS. H. LEFEBVRE, N. P.

Waterloo, Q., 8 mars 1881. 959 3

Avis public est par le présent donné que la corporation de la cité de Montréal s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour un acte amendant les divers actes pour l'incorporation de la cité de Montréal, et particulièrement pour autoriser la dite corporation à faire de nouveaux rôles de cotisation pour l'élargissement des rues Sherbrooke et Saint-Lambert, et pour le prolongement de la rue Sherbrooke [Est], aux lieu et place de ceux déjà faits et qui ont été perdus ou sont devenus sans effet, et pour d'autres fins.

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la cité.

Hôtel de Ville, Montréal, 4 mars 1881. 951 3

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec à sa prochaine session, pour incorporer une compagnie à être appelée "La Compagnie de Distillerie" de Montréal, dans le but de faire les affaires de distillerie, avec pouvoir d'acquérir et posséder l'immeuble nécessaire pour ce but.

D. GIROUARD,
Solliciteur des requérants.

Montréal, 14 mars 1881. 969 3

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour un acte à l'effet d'incorporer la "Compagnie Canadienne du Téléphone de la cité de Montréal."

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Procureurs.

Montréal, 16 mars 1881. 987 3

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, par les syndics de la paroisse de Saint-Gabriel de Stratford, pour obtenir le pouvoir de modifier leur acte de répartition d'église et dépendances ou pour faire une nouvelle répartition.

ARCHAMBAULT & ARCHAMBAULT, N. P.,
Pour les requérants.

Sherbrooke, 10 mars 1881. 1005 3

AVIS.

Avis public est par le présent donné que demandé sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant l'asile pour pourvoir aux soins et maintien des aliénés appartenant aux dénominations protestantes de cette province.

L. H. DAVIDSON,
Solliciteur des Réquérants.

Montréal, 16 mars 1881. 1009 3

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made at the next session, of the Legislature of the Province of Quebec, for the passing of a Bill to authorize the exchange of a substitution created in and by a deed of donation from Duke Roberts to Edward L. Roberts, dated and passed before T. Brassard, N. P., the 23rd March, 1878, upon parts of lots Nos. 2 and 3, in the 2nd range of Shefford, to other lands of equal value.

And to authorize the exchange of a substitution created in and by a deed of donation from Duke Roberts to Silas S. Roberts *et al*, dated and passed before T. Brassard, N. P., the 19th April, 1879, upon part of lot No. 5, in the 2nd range, and parts of lots Nos. 4 and 5, in the 1st range of Shefford, to other lands of equal value.

Or to authorize the sale of the said several tracts of land, notwithstanding the said substitutions.

(Signed), DUKE ROBERTS,
Per JOS. H. LEFEBVRE,
N. P.

Waterloo, Q., 8th March, 1881. 960

Public notice is hereby given that the corporation of the city of Montreal will apply to the Quebec Legislature at its next session, for an act to amend the several acts for the incorporation of the city of Montreal, and especially to authorize the said corporation to make new rolls of assessment, for the widening of Sherbrooke and Saint Lambert streets and the extension of Sherbrooke street (East), in place of those formerly made and which have either been lost or become inoperative, and for other purposes.

CHS. GLACKMEYER,
City Clerk.

City Hall, Montreal, 4th March, 1881. 952

Notice is given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for the incorporation of a company to be called "The Montreal Distilling Company," for the purpose of carrying on the business of distilling, with power to acquire and hold the necessary real estate for that purpose.

D. GIROUARD,
Solicitor for applicants.

Montreal, 14th March, 1881. 970

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application shall be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate the "City of Montreal Canadian Telephone Company."

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Solicitors.

Montreal, 16th March, 1881. 988

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to enable the trustees of the parish of Saint Gabriel de Stratford, to modify their act of assessment for their church and dependencies or to make a new act of assessment.

ARCHAMBAULT & ARCHAMBAULT, N. P.,
For the petitioners.

Sherbrooke, 10th March, 1881. 1006

NOTICE.

Public notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate an asylum for the care and maintenance of the insane belonging to protestant denominations of this province.

L. H. DAVIDSON,
Solicitor for Applicants.

Montreal, 16th March, 1881. 1010

AVIS.

Avis public est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "L'Union Sucrière Franco-Canadienne," dont le but sera de manufacturer du sucre de betteraves, et d'établir des usines ou commandites d'usines dans cette province, et notamment à Berthier, avec tous les pouvoirs nécessaires dans ce but.

MOUSSEAU, ARCHAMBAULT & MONK,
1025 3 Procureurs des Requérants.

AVIS.

La Fabrique de Notre-Dame de Montréal, s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session pour obtenir le pouvoir d'émettre des actions ou bons, au montant de sa dette portant intérêt, payables au porteur dans un délai déterminé, avec intérêt.

887 4 A. CHOQUET,
Procureur.

Avis est par le présent donné que l'on s'adressera à la Législature Provinciale de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour un acte constituant en corporation la Compagnie de Chemin de Fer de Colonisation d'Ottawa, dans le but de construire et exploiter une voie ferrée depuis un endroit dans la partie sud-est du township de Buckingham, jusqu'à un endroit dans le township de Wright, dans le comté d'Ottawa, Province de Québec, avec pouvoir de prolonger la dite voie ferrée jusqu'à quelqu'endroit entre les townships de Maniwaki et Kensington, dans le dit comté.

H. LAPIERRE,
Solliciteur pour les Requérants.
3 mars 1881. 877 4

Un projet de loi sera soumis à la Législature de la province de Québec, ou à sa prochaine session, pour incorporer "l'hôpital Notre-Dame," à Montréal.

E. P. LACHAPPELLE, M. D.,
132, rue St. Laurent.
Montréal, 24 février 1881. 831 5

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant la ville de Coaticook, pour donner le pouvoir à la dite ville de payer au pair les dettes du village de Coaticook, et dans ce but d'émettre des débetures au nom de la dite ville, jusqu'au montant n'excédant pas trente-cinq mille piastres, pour ratifier le règlement No. 78, du village de Coaticook, prenant des actions dans la Compagnie de Sucre de Betterave, et pour amender le règlement No. 74 du dit village de Coaticook.

OTIS SHURTLEFF,
Secrétaire-Trésorier du village de Coaticook.
Coaticook, 21 décembre 1880. 801 5

AVIS

Est par les présentes donné que la corporation de la ville de Longueuil, s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session aux fins d'obtenir un acte pour amender et refondre la charte d'incorporation de la dite ville (37 Victoria, chapitre 49) et l'acte qui amende le dit acte d'incorporation (39 Victoria, chapitre 46), et pour obtenir des pouvoirs plus étendus relativement à la perception des taxes ou compensations de l'eau, pour empêcher l'ouverture de chemins non-autorisés par règlements ou procès verbaux, conduisant et aboutissant dans les limites de la dite ville, pour autoriser la dite corporation à vendre les propriétés sur lesquelles il serait dû des taxes scolaires aussi bien que des taxes municipales et pour d'autres fins.

L. C. BOURGEOIS,
Secrétaire-trésorier
Longueuil, 1er mars 1881. 833 5

NOTICE.

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of Quebec, at its next session, for the passing of an act incorporating "L'Union Sucrière Franco-Canadienne," whose object will be to manufacture beet sugar and to establish manufactories or joint stock manufacturing companies in this province, and particularly at Berthier, with all the powers necessary for such purpose.

MOUSSEAU, ARCHAMBAULT & MONK,
1026 Solicitors for petitioners.

NOTICE.

"La Fabrique de Notre Dame de Montréal," will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session for the purpose of being empowered to issue debentures to the amount due by same with interest, said debentures payable to bearer with interest within a specified term.

888 A. CHOQUET,
Attorney.

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Provincial Legislature of the Province of Quebec, to incorporate "The Ottawa Colonization Railway Company", for the purpose of building and operating a line of railway from a point in the south eastern section of the township of Buckingham, to some point in the township of Wright, in the county of Ottawa, Province of Quebec, with power to extend such line to a point at the Desert, between the township of Maniwaki and Kensington, in said county.

H. LAPIERRE,
Sollicitor for Applicants.
3rd March, 1881. 878

Application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act incorporating an institution under the name of "l'hôpital Notre Dame," in Montreal.

E. P. LACHAPPELLE, M. D.,
132, Saint Lawrence street.
Montreal, 24th February, 1881. 832

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate the town of Coaticook, to enable said town to pay off the liabilities of the village of Coaticook at par, and to that end to issue debentures of said town to an amount not exceeding thirty five thousand dollars, to ratify by-law No. 78, of the village of Coaticook, taking stock in the Pioneer Beet Root Sugar Company, and to amend by-law No. 74 of said village of Coaticook.

OTIS SHURTLEFF,
Secretary Treasurer of said village of Coaticook.
Coaticook, 21st December, 1880. 802

NOTICE

Is hereby given that the corporation of the town of Longueuil, will apply to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for the purpose of obtaining an act to amend and consolidate the chapter of incorporation of the said town (37th Victoria, chapter 49), and the act amending the said incorporation act (39th Victoria, chapter 46), and to obtain more extensive powers relating to the levying of taxes or water rates, to prevent the opening of streets not authorized by by-law or *procès verbal*, leading and ending within the limits of the said town, to empower the said corporation to sell the properties upon which school taxes may be due, as well as municipal taxes, and for other purposes.

L. C. BOURGEOIS,
Secretary treasurer
Longueuil, 1st March, 1881. 834

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par Henry H. Geddes, François X. Cochue, William A. Curry, George B. Muir, L. L. Barré, Charles G. Jones, Thomas Atkinson et autres, pour obtenir un acte incorporant les agents d'immeuble de Montréal, sous le nom de "Montreal Board of Real Estate Agents."

Montréal, 3 mars 1881.

847 4

Public notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, by Henry H. Geddes, François X. Cochue, William A. Curry, George B. Muir, L. L. Barré, Charles G. Jones, Thomas Atkinson and others, for an act of incorporation of the Montreal real estate agents, under the name of the "Montreal Board of Real Estate Agents."

Montreal, 3rd March, 1881.

848

Avis Divers.

PROVINCE DE QUÉBEC.

MUNICIPALITÉ DE COMTÉ No. 2 DU COMTÉ DE CHICOUTIMI.

Avis public est par le présent donné par Elie Saint Hilaire, secrétaire-trésorier, que le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil que le dit secrétaire-trésorier a reçu le 23 mars 1881, a approuvé la résolution du conseil de comté No. 2, du comté de Chicoutimi, en date du 10 mars 1880, érigeant en municipalité rurale, sous le nom de "Municipalité de Saint-Félicien," tout le territoire comprenant :

1. La partie du township Ashuapmouchouan depuis la rivière à l'Ours jusqu'au township Demeules ;
2. Tout le township Demeules ;
3. Tout le township Dufferin ;
4. Tout le township Normandin ;
5. Tout le township Parant, excepté les 3ème et 4ème rangs d'icelui depuis le lot No. 54 jusqu'au Lac Saint-Jean, laquelle partie du dit township restera attachée à la municipalité de Saint-Prime.

Donné ce 26ème jour de mars 1881.

1221

E. SAINT HILAIRE,
S. T. C. Comté.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Eméralisse Fernet, de Berthier, dans le district de Richelieu, épouse de Paul Bayeur, commerçant, du même lieu, a instituée une action en séparation de biens d'avec son dit époux.

DESJARDINS & LAFONTAINE,
Avocats de la Demanderesse.

Sorel, 29 mars 1881.

1261

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. } N. 1688.

Marie Zephida Thérésa Maheux, de la cité de Québec, épouse de Léandre Beaucher dit Morency, du même lieu, menuisier, et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Léandre Beaucher dit Morency, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour en cette cause.

MILLER & GRONDIN,
Procureurs de la Demanderesse.

Québec, 29 mars 1881.

1193

Province de Québec. }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Delphine Bourgeois, Demanderesse ;

vs.

Francis Busseau, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée contre le défendeur en cette cause ce jour.

F. L. SARRASIN,
Procureur de la Demanderesse.

Montréal, 12 mars 1881.

1061 2

Miscellaneous Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.

MUNICIPALITY OF COUNTY No. 2 OF THE COUNTY OF CHICOUTIMI.

Public notice is hereby given by Elie Saint Hilaire, secretary treasurer, that the Lieutenant Governor, by an order in council which the said secretary treasurer has received on the 23rd March, 1881, has approved the resolution of the council of county No. 2, of the county of Chicoutimi, dated the 10th March, 1880, erecting in a rural municipality, under the name of "Municipality of Saint Félicien," the whole territory containing :

1. That part of the township of Ashuapmouchouan from the river à l'Ours to the township Demeules ;
2. The whole township Demeules ;
3. The whole township Dufferin ;
4. The whole township Normandin ;
5. The whole township Parant, except the 3rd and 4th ranges of the same from the lot No. 54 till the Lake Saint John, which part of the said township shall remain attached to the municipality of Saint Prime.

Given this 26th day of March, 1881.

1222

E. SAINT HILAIRE,
Sec. Treas. C. County.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Emeralisse Fernet, of Berthier, in the district of Richelieu, wife of Paul Bayeur, of the same place, trader, has instituted an action for separation as to property against her husband.

DESJARDINS & LAFONTAINE,
Attorneys for Plaintiff.

Sorel, 29th March, 1881.

1262

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. } No. 1688.

Mary Zephida Thérésa Maheux, of the city of Quebec, wife of Leandre Beaucher dit Morency, of the same place, joiner, and duly authorized à ester en justice, Plaintiff ;

vs.

The said Leandre Beaucher dit Morency, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted this day in this cause.

MILLER & GRONDIN,
Attorneys for Plaintiff.

Quebec, 29th March, 1881.

1194

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Delphine Bourgeois, Plaintiff ;

vs.

Francis Busseau, Defendant.

An action in separation as to property has been instituted against the defendant in this case, to day.

F. L. SARRASIN,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 12th March, 1881.

1062

District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 Dame Azilda Prudhomme, Demanderesse ;
 vs.
 Emile Harsé, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été instituée contre le défendeur en cette cause ce jour.
 F. L. SARRASIN,
 Procureur de la Demanderesse.
 Montréal, 1er mars 1881. 903 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } No. 587.
 Dame Margaret Madigan, des cité et district de Montréal, épouse de Maxime Laferté, commerçant, du même lieu, dûment autorisée en justice pour l'effet des présentes,
 Demanderesse ;
 vs.
 Le dit Maxime Laferté, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été intentée dans cette cause.
 DUNLOP & LYMAN,
 Procureurs de la Demanderesse.
 Montreal, 24 février 1881. 777 6

Avis est par le présent donné que T. James Claxton, marchand ; John S. McLachlan, marchand ; Richard Thomas, comptable ; John Cridiford, agent ; et Robert W. McLachlan, marchand, tous des cité et district de Montréal, s'adresseront au Lieutenant-Gouverneur en conseil, pour obtenir des lettres-patentes, les constituant et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie proposée, à être créée en corps incorporé sous le nom de "The Canada Manufacturing Company," dans le but de faire et vendre des confiseries, des fruits, des pâtisseries et autres articles semblables.

La principale place d'affaires de la compagnie sera en la dite cité de Montréal, et ses opérations seront poursuivies en la cité de Montréal et ses environs.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de huit mille piastres, divisé en huit cents actions, de cent piastres chacune.

Les dits T. James Claxton, John S. McLachlan, Richard Thomas, John Cridiford et Robert W. McLachlan, seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

MACLAREN & LEET,
 Solliciteurs des Requérants.
 Montréal, 23 mars 1881. 1121 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } No. 881.
 Dame Anne Lorge, épouse de François-Xavier Déom, confiseur, de la cité et du district de Montréal, donne avis qu'elle a par la présente demande, instituée une action en séparation de corps contre son dit époux.
 J. ALPHONSE OUMET,
 Procureur de la Demanderesse,
 Montréal, 22 mars 1881. 1101 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } No. 886.
 Dame Christina Chalenor Dansken, épouse de Philip S. Ross, de Montréal, dûment autorisée à ester en justice,
 Demanderesse ;
 vs.
 Le dit Philip Simpson Ross, de Montréal susdit, comptable, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause.
 CHURCH, CHAPLEAU,
 HALL & ATWATER,
 Procureurs de la Demanderesse.
 Montréal, 22 mars 1881. 1097 2

District of Montreal. } *Superior Court.*
 Dame Azilda Prudhomme, Plaintiff ;
 vs.
 Emile Harsé, Defendant.
 An action in separation as to property has been instituted against the defendant in this case to day.
 F. L. SARRASIN,
 Attorney for Plaintiff.
 Montreal, 1st March, 1881. 904

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal } No. 587.
 Dame Margaret Madigan, of the city and district of Montreal, wife of Maxime Laferté, of the same place, trader, duly authorized *en justice* for the purposes of this action.
 Plaintiff ;
 vs.
 The said Maxime Laferté, Defendant.
 An action for separation of property has been instituted in this cause.
 DUNLOP & LYMAN,
 Attorneys for Plaintiff's.
 Montreal, 24th February, 1881. 777

Notice is hereby given that T. James Claxton, merchant ; John S. McLachlan, merchant ; Richard Thomas, accountant ; John Cridiford, agent ; and Robert W. McLachlan, merchant ; all of the city and district of Montreal, will apply to the Lieutenant Governor in Council, for letters patent constituting them and such other persons as may become shareholders in the proposed company, a body corporate under the name of the "Canada Manufacturing Company," for the manufacture of confectionery and dealing in confectionery, fruits, pastry and like articles.

The chief place of business of the company shall be in the said city of Montreal, and its operations are to be carried on in said city of Montreal and its vicinity.

The capital stock of the said company shall be eighty thousand dollars, in eight hundred shares of one hundred dollars each.

The said T. James Claxton, John S. McLachlan, Richard Thomas, John Cridiford and Robert W. McLachlan, shall be the first directors of said company.

MACLAREN & LEET,
 Solicitors for applicants.
 Montreal, 23rd March, 1881. 1122

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. } No. 881.
 Dame Anne Lorge, wife of François Xavier Déom, of the city and district of Montreal, confectionner, hereby gives notice that by her present demand, she has instituted an action *en séparation de corps* against her said husband.
 J. ALPHONSE OUMET,
 Attorney for Plaintiff.
 Montreal, 22nd March, 1881. 1102

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. } No. 886.
 Dame Christina Chalenor Dansken, wife duly authorised *à ester en justice* of Philip S. Ross, of Montreal,
 Plaintiff ;
 vs.
 The said Philip Simpson Ross, of Montreal aforesaid, accountant, Defendant.
 An action *en séparation de biens* has this day been instituted in this case.
 CHURCH, CHAPLEAU,
 HALL & ATWATER,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montreal, 22nd March, 1881. 1098

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } No. 764.
 Dame Helen Reed Craib, des cité et district de
 Montréal, épouse de William O. McRobie, du
 même lieu, agent, dûment autorisée à ester en
 justice, Demanderesse;

vs.
 Le dit William O. McRobie, Défendeur.
 Une action en separation de biens a été ce jour
 instituée en cette cause.

JAMES M. GLASS,
 Procureur de la Demanderesse.
 Montréal, 15 mars 1881. 985 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } No. 813.
 Dame Annie Elizabeth Greenshields, des cité et
 district de Montréal, épouse de William Neill,
 du même lieu, dûment autorisée à ester en jus-
 tice,

vs.
 William Neill, des dits cité et district de Montréal,
 écuyer, Défendeur.
 Une action en separation de biens a été, ce
 jour, instituée en cette cause, devant la cour
 supérieure de ce district.

ARCHIBALD & McCORMICK,
 Procureurs de la Demanderesse.
 Montréal, 17 mars 1881. 1043 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } No. 688.
 Dame Célaire Roy, épouse de Aimé Béliveau,
 hôtelier, tous deux des cité et district de Mon-
 tréal, Demanderesse;

vs.
 Le dit Aimé Béliveau, Défendeur.
 Une action en separation de biens a été insti-
 tuée aujourd'hui en cette cause.

LAREAU & LEBEUF,
 Avocats de la Demanderesse.
 Montréal, 8 mars 1881. 885 4

Canada, }
 Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dame Emily Elizabeth Gleason, des cité et district
 de Montréal, épouse de Freeman Church Griggs,
 du même lieu, journalier, dûment autorisée à
 ester en justice, Demanderesse;

vs.
 Freeman Church Griggs, de Montréal susdit, jour-
 nalier, Défendeur.
 Une action en separation de biens a été instituée
 en cette cause le 21 février 1881.

J. CHAS. McCORKILL,
 Procureur de la Demanderesse.
 873 4

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AME- DEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Québec. } No.
 Dans l'affaire de John Reynar Richardson, faisant
 affaires sous les nom et raison de John Musson
 & Cie., failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour
 un acte de composition et décharge exécuté par
 ses créanciers, et mardi, le troisième jour de mai
 prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir
 une ratification de la décharge ainsi effectuée.

JOHN R. RICHARDSON,
 Par BOSSÉ & LANGUEDOC,
 Ses procureurs *ad litem.*
 Québec 29 mars 1881. 1187

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. } No. 764.
 Dame Helen Reed Craib, of the city and district
 of Montreal, wife of William O. McRobie, of the
 same place, agent, duly authorized to ester en
 justice, Plaintiff;

vs.
 The said William O. McRobie, Defendant.
 An action for a separation of property was
 herein instituted on this day.

JAMES M. GLASS,
 Attorney for Plaintiff.
 Montreal, 15th March, 1881. 986

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. } No. 813.
 Dame Annie Elizabeth Greenshields, of the city
 and district of Montreal, wife of William Neill,
 of the same place and duly authorized to ester en
 justice,

vs.
 William Neill, of the said city and district of Mon-
 treal, esquire, Defendant.
 An action for separation as to property has this
 day been instituted in this cause before the super-
 ior court of this district.

ARCHIBALD & McCORMICK,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montreal, 17th March, 1881. 1044

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. } No. 688.
 Dame Célaire Roy, wife of Aimé Béliveau, hotel
 keeper, both of the city and district of Mont-
 real, Plaintiff;

vs.
 The said Aimé Béliveau, Defendant.
 An action en separation de biens has been insti-
 tuted to day in this cause.

LAREAU & LEBEUF,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montreal, 8th March, 1881. 886

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 Dame Emily Elizabeth Gleason, of the city and
 district of Montreal, wife of Freeman Church
 Griggs, of the same place, laborer, duly autho-
 rize to ester en justice, Plaintiff;

vs.
 Freeman Church Griggs, of Montreal aforesaid,
 laborer, Defendant.
 An action for a separation of property was
 instituted herein on the 21st February, 1881.

J. CHAS. McCORKILL,
 Attorney for Plaintiff.
 874

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Québec. } No.
 In the matter of John Reynar Richardson, doing
 business under the name and firm of John
 Musson & Co., an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this
 court a deed of composition and discharge exe-
 cuted by his creditors, and on Tuesday, the third
 day of May next, he will apply to the said court
 for a confirmation of the discharge thereby effec-
 ted.

JOHN R. RICHARDSON,
 Per BOSSÉ & LANGUEDOC,
 His attorneys *ad litem.*
 Québec, 29th March, 1881. 1188

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 791.

Dans l'affaire de Richard Kornmaier, failli.
Le quatrième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte et de ses dits amendements.

RICHARD KORNMAIER,
Par J. G. D'AMOUR,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 29 mars 1881. 1195

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Alphonse J. Cormier, failli.
Mardi, le dixième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ALPHONSE J. CORMIER.
Par BÉLANGER & BROUILLET,
Ses procureurs *ad litem*.

Coaticook, 26 mars 1881. 1169

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Onésime Généreux, contracteur, de la cité de Montréal, tant individuellement qu'ayant fait affaires en société sous les nom et raison de O. Généreux & Cie., failli.

Le deuxième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

ONÉSIME GÉNÉREUX,
Par DESJARDINS & LAFONTAINE,
1263 Ses procureurs *ad litem*.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec. }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Jean Adolphe Desjardins, de Montréal, commerçant, failli.

Le deuxième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JEAN A. DESJARDINS,
Par DESJARDINS & LAFONTAINE,
1259 Ses procureurs *ad litem*.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province et district }
de Québec. } *Cour Supérieure.*

In re:—Philémon Brunet, de Québec, horloger, failli.

Le trois mai prochain, le dit failli par ses procureurs soussignés, demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MACKAY & TURCOTTE,
Québec, 30 mars 1881. 1201

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph Fontaine, failli.
Le huitième jour d'avril prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu des dits actes.

JOSEPH FONTAINE,
Par G. JOSEPH,
Son procureur *ad litem*.
Montréal, 3 mars 1881. 821 5

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *In the Superior Court.*
No. 791.

In the matter of Richard Kornmaier, an Insolvent.
On the fourth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

RICHARD KORNMAIER,
Per J. G. D'AMOUR,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 29th March, 1881. 1196

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Saint Francis. } *In the Superior Court.*

In the matter of Alphonse J. Cormier, an Insolvent.
Tuesday, the tenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under said act.

ALPHONSE J. CORMIER.
By BELANGER & BROUILLET,
His attorneys *ad litem*.

Coaticook, 26th March, 1881. 1170

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Onesime Genereux, contractor, of the city of Montreal, as well individually as having doing business in co-partnership under the name and firm of O. Genereux & Co., an Insolvent.

On the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ONESIME GENEUREUX,
Per DESJARDINS & LAFONTAINE,
1264 His attorneys *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec. }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Jean A. Desjardins, of Montreal, trader, an Insolvent.

On the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JEAN A. DESJARDINS,
By DESJARDINS & LAFONTAINE,
1260 His attorneys *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province and district }
of Quebec. } *Superior Court.*

In re:—Philémon Brunet, of Québec, watchmaker, an Insolvent.

On the third of May next, the said insolvent by his attorneys the undersigned, will apply to the said court for a discharge under the said act.

MACKAY & TURCOTTE,
Quebec, 30th March, 1881. 1202

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Joseph Fontaine, an Insolvent.
On the eighth day of April next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

JOSEPH FONTAINE,
Per G. JOSEPH,
His attorney *ad litem*.
Montreal, 3 March 1881. 822

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, }
District de Richelieu. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Charles Clément, failli.
Lundi, le deuxième jour de mai prochain (1881),
le soussigné demandera à la dite cour sa décharge
en vertu du dit acte.

CHARLES CLEMENT,
Par P. H. ROY,
Son procureur *ad litem*.

Sorel, 23 mars 1881. 1069 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, }
District de Richelieu. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Leopold H. Hamel, failli.
Lundi, le deuxième jour de mai prochain (1881),
le soussigné demandera à la dite cour sa décharge
en vertu du dit acte.

LEOPOLD H. HAMEL,
Par P. H. ROY,
Son procureur *ad litem*.

Sorel, 23 mars 1881. 1067 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

In re: Isaïe Gamelin, de Saint-Zéphirin de
Courval, commerçant, failli.
Le trois mai prochain, le soussigné demandera
à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ISAIE GAMELIN,
Par LONGPRE & DAVID,
Ses procureurs *ad litem*.

Sorel, le 3 mars 1881. 1079 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE-
MENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Robert D. Cuthbert, fondeur, de
la cité de Montréal, dans le district de Mont-
réal, et y faisant affaires sous le nom de Cuth-
bert & Son, failli.

Lundi, le deuxième jour de mai prochain, le
soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir
sa décharge sous le dit acte.

ROBERT D. CUTHBERT,
Par DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 12 mars 1881. 1035 3

Canada,
Province de Québec, }
District de Saint-François. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Ham & Tobin, hôteliers, faillis.

Lundi, le vingt-cinquième jour d'avril prochain,
le soussigné s'adressera au juge de la dite cour,
pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

JEREMIAH HAM,
Par IVES & BROWN,
Ses procureurs *ad litem*.

Daté 17 mars 1881. 1003 3

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de F. & H. Guérin, commerçants,
faillis.

Lundi, le onzième jour d'avril prochain, le sou-
signé demandera à la dite cour sa décharge en
vertu du dit acte, tant individuellement que
comme associé.

F. GUERIN,
Par Z. RENAUD,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 5 mars 1881. 875 4

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Richelieu. } *In the Superior Court.*

In the matter of Charles Clement, an Insolvent.
Monday, the second day of May next, (1881),
the undersigned will apply to the said court for a
discharge under the said act.

CHARLES CLEMENT,
By P. H. ROY,
His attorney *ad litem*.

Sorel, 23rd March, 1881. 1070

INSOLVENT ACT OF 1875

Canada,
Province of Quebec, }
District of Richelieu. } *In the Superior Court.*

In the matter of Leopold H. Hamel, an Insolvent.
On Monday, the second day of May next, (1881),
the undersigned will apply to the said court for a
discharge under the said act.

LEOPOLD H. HAMEL,
By P. H. ROY,
His attorney *ad litem*.

Sorel, 23rd March, 1881. 1068

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS
THERE TO.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Richelieu. } *Superior Court.*

In re: Isaïe Gamelin, of Saint Zéphirin de
Courval, trader, an Insolvent.
The third day of May next, the undersigned will
apply to the said court for his discharge under the
said act.

ISAIE GAMELIN,
Per LONGPRE & DAVID,
His attorneys *ad litem*.

Sorel, 3rd March, 1881. 1080

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Robert D. Cuthbert, of the city
of Montreal, in the district of Montreal, founder,
and doing business under the style and firm of
Cuthbert & Son, an Insolvent.

On Monday, the second day of May next, the
undersigned will apply to the said court for their
discharge under the said act.

ROBERT D. CUTHBERT,
Per DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 12th March, 1881. 1036

Canada,
Province of Quebec, }
District of Saint Francis. } *In the Superior Court.*

In the matter of Ham & Tobin, hotel keepers,
insolvents.

On Monday, the twenty fifth day of April next,
the undersigned will apply to the judge of the said
court, for a discharge under said act.

JEREMIAH HAM,
By IVES & BROWN,
His attorneys *ad litem*.

Dated March 17th, 1881. 1004

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of F. & H. Guérin, merchants, In-
solvents.

On Monday, the eleventh day of April next, the
undersigned will apply to the said court for his
discharge under the said act, both in his indi-
vidual capacity and as a partner.

F. GUERIN,
By Z. RENAUD,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 5th March, 1881. 876

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Godfroy Lavolette, de Saint-Jérôme, district de Terrebonne, failli.

Un bordereau de dividende a été préparé sur le produit de la vente des immeubles appartenant à la faillite ci-dessus mentionnée, situés dans le village Saint-Jérôme, dans les paroisses de Saint-Jérôme et Sainte-Sophie, et dans le canton d'Abercrombie, dont partie sont connus et désignés sur les plans et aux livres de renvois officiels du village et de la paroisse Saint-Jérôme, et restera ouvert aux oppositions jusqu'au treizième jour d'avril prochain, après lequel le dividende sera payé.

L. A. GLOBENSKY,
Syndic.

Bureau de Frigon & Globensky,
Nos. 7 et 9, Côte de la Place d'Armes.
Montréal, 22 mars 1881. 1063 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de William Mitchell, de la cité de Montréal, et Colin Campbell, de la cité d'Ottawa, commerçants et associés, faisant affaires ensemble en les cité et district de Montréal, comme manufacturiers et distillateurs, sous les nom de Hill, Mitchell & Co., faillis.

Mardi, le vingt-sixième jour d'avril prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour siégeant en faillite, au palais de justice, en la susdite cité de Montréal, pour obtenir une décharge en vertu du dit acte, tant individuellement qu'en sa qualité d'associé de la dite société Hill Mitchell & Co.

COLIN CAMPBELL,
Par J. G. AYLWIN CREIGHTON,
Son procureur *ad litem*.

1065 2

ACTE DE FAILLITE DE 1864 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }

In re : — Narcisse Rajotte, de Sorel, commerçant; failli.

Le trois mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

NARCISSE RAJOTTE,
Par G. I. BARTHE,
Son procureur *ad litem*.

Le même jour, en la dite affaire de Narcisse Rajotte, failli, le soussigné syndic demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

J. F. ARMSTRONG,
Syndic.
Par G. I. BARTHE,
Son procureur *ad litem*.

Sorel, le 3 mars 1881. 1081 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Robert Gibson Brown, de la cité de Montréal, en le district de Montréal, marchand de marchandises sèches, faisant ci-devant affaires à Montréal susdit, sous les nom et raison de Brown & Compagnie, failli.

Mercredi, le sixième jour d'avril prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

R. G. BROWN,
Par son procureur *ad litem*.
L. N. BENJAMIN,

Montréal, 24 février 1881. 799 5

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Godfroy Lavolette, of Saint-Jérôme, district of Terrebonne, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared upon the proceeds of real estate, belonging to the insolvent estate above named, situate in the village of Saint-Jérôme, in the parishes of Saint-Jérôme and Sainte-Sophie, and in the township of Abercrombie, whereof part is known and designated on the official plan and in the book of reference of the village and of the parish of Saint-Jérôme, subject to objection until the thirteenth day of April next, after which dividend will be paid.

L. A. GLOBENSKY,
Assignee.

Frigon & Globensky's Office,
Nos. 7 and 9, Place d'Armes Hill.
Montreal, 22nd March, 1871. 1064

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of William Mitchell, of the city of Montreal, and Colin Campbell, of the city of Ottawa, traders and co-partners, doing business together in the city of Montreal, in the district of Montreal, as manufacturers and distillers, under the name firm and style of Hill Mitchell & Co., Insolvents.

On Tuesday, the twenty sixth day of April next, the undersigned will apply to the said court sitting in insolvency at the court house, in the city of Montreal aforesaid, for a discharge under the said act as well personally, as in his capacity of co-partner in the said firm of Hill Mitchell & Co.

COLIN CAMPBELL,
Per J. G. AYLWIN CREIGHTON,
His attorney *ad litem*.

1066

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Richelieu. }

In re : — Narcisse Rajotte, of Sorel, trader, an Insolvent.

On the third day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

NARCISSE RAJOTTE,
Par G. I. BARTHE,
His attorney *ad litem*.

On the same day, in the said matter of Narcisse Rajotte, an Insolvent, the undersigned assignee will apply to the said court for his discharge under the said act.

J. F. ARMSTRONG,
Assignee.
Par G. I. BARTHE,
His attorney *ad litem*.

Sorel, 3rd March, 1881. 1082

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Robert Gibson Brown, of the city of Montreal, in the district of Montreal, dry goods merchant, heretofore carrying on business at Montreal aforesaid, under the name of Brown & Company, an Insolvent.

On Wednesday, the sixth day of April now next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

R. G. BROWN,
By his attorney *ad litem*.
L. N. BENJAMIN,

Montreal, 24th February, 1881. 800

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Albin Beauchemin et Jean Philippe Rottot, tous deux de la cité et du district de Montréal, manufacturiers et commerçants et associés, et comme tels y faisant affaires en société sous les nom et raison de A. Beauchemin & Cie., faillis.

Le soussigné s'adressera mercredi, le treizième jour d'avril prochain, à cette cour, pour l'obtention de sa décharge en vertu du dit acte.

ALBIN BEAUCHEMIN.

Par ses procureurs *ad litem*,

MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU.
Montréal, 10 mars 1881. 933 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure,*

Dans l'affaire de Isidore G. Ascher, de la cité de Londres, en Angleterre, et Jacob G. Ascher, des cité et district de Montréal, faisant affaires ensemble en société comme marchands, en la cité de Londres, en Angleterre et à Montréal, Canada, sous les nom et raison de Ascher & Cie., et en la cité de Toronto, en la Province d'Ontario, sous les nom et raison de London and Paris House Corporation, et en la cité de Kingston, en la dite Province d'Ontario, sous les nom et raison de Ascher & Cie., individuellement, faillis.

Lundi, le deuxième jour de mai prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu des dits actes.

ISIDORE G. ASCHER,

JACOB G. ASCHER,

Par JAMES M. GLASS,

Leur procureur *ad litem*.

Montréal, 23 mars 1881. 1115 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Canada, }
Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de James Woodley, de la cité de Québec, et James Elliott Woodley, de la paroisse de Saint-Sauveur, dans la Banlieue de la cité de Québec, manufacturiers de chaussures, sous le nom de J. J. Woodley, faillis.

Lundi, le second jour de mai prochain, les soussignés feront application à la dite cour pour une décharge sous le dit acte.

J. & J. WOODLEY,

Par ANDREWS, CARON, ANDREWS &

FITZPATRICK,

Leurs procureurs *ad litem*.

Québec, 24 mars 1881. 1145 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Clavering Thomas Swinburne Armstrong Peverley, de la cité de Québec, marchand de porcelaines et de verreries, failli.

Lundi, le deuxième jour de mai prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour une décharge sous le dit acte.

C. T. S. A. PEVERLEY,

Par ANDREWS, CARON, ANDREWS

& FITZPATRICK,

Ses procureurs *ad litem*.

Québec, 24 mars 1881. 1147 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Albin Beauchemin and Jean Philippe Rottot, both of the city and district of Montreal, traders and manufacturers and partners and such doing business in partnership under the name and style of "A. Beauchemin & Cie.," Insolvents.

On Wednesday, the thirteenth day of April next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ALBIN BEAUCHEMIN.

By his attorneys *ad litem*,

MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU.
Montreal, 10th March, 1881. 934

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Isidore G. Ascher, of the city of London, in England, and Jacob G. Ascher, of the city and district of Montreal, carrying on business together in co-partnership as general merchants, in the city of London, England and in Montreal, Canada, under the name, style and firm of Ascher & Co., and in the city of Toronto, in the Province of Ontario, under the name, style and firm of the London & Paris House Corporation, and in the city of Kingston, in said Province of Ontario, under the name, style and firm of Ascher & Co., as well as individually, Insolvents.

On Monday, the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said acts.

ISIDORE G. ASCHER,

JACOB G. ASCHER.

Per JAMES M. GLASS,

Their attorney *ad litem*.

Montreal, 23rd March, 1881. 1116

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Québec. } *Superior Court.*

In the matter of James Woodley, of the city of Québec, and James Elliott Woodley, of the parish of Saint Sauveur, in the Banlieue of the city of Québec, boot and shoe manufacturers, under the firm of J. & J. Woodley, Insolvents.

On Monday, the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

J. & J. WOODLEY,

Per ANDREWS, CARON, ANDREWS &

FITZPATRICK,

Their attorneys *ad litem*.

Québec, 24th March, 1881. 1146

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Québec. } *Superior Court.*

In the matter of Clavering Thomas Swinburne Armstrong Peverley, of the city of Québec, dealer in china and glass ware, &c., an Insolvent.

On Monday, the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

C. T. S. A. PEVERLEY,

Per ANDREWS, CARON ANDREWS &

FITZPATRICK,

His attorneys *ad litem*.

Québec, 24th March, 1881. 1148

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Aimé Béliveau, failli.

Un dividende finale a été déclaré en cette affaire, sujet à contestation jusqu'au treizième jour d'avril prochain inclusivement.

ALFRED LIONAIS,
Syndic.

Bureau : 33, rue Saint-Gabriel.
Montréal, 23 mars 1881. 1099 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Pierre Levesque, tonnelier, failli,

Le failli en cette cause fera application à la dite cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte, mardi, le vingt-sixième jour d'avril prochain.

PIERRE LEVESQUE.

Montréal, 25 mars 1881, 1123 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Zelic Davis et Isaac Phillips, des cité et district de Montréal, fabricants de cigares et commerçants, y faisant affaires comme tels sous les nom et raison de Davis & Phillips, faillis.

Lundi, le deuxième jour de mai prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge en vertu des dits actes.

ZELIC DAVIS,
ISAAC PHILLIPS,
Par JAMES M. GLASS,
Leur procureur *ad litem*.

Montréal, 23 mars 1881. 1117 2

Règles de Cour.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. } No. 851.
Frederick A. Andrews *et al.*, Demandeurs ;
vs. Défendeur ;

Siméon Fortin, Défendeur.

Avis public est par le présent donné, en vertu des dispositions de l'article 768 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, que mercredi, le vingt-huitième jour (28) d'avril prochain, à dix heures de l'avant-midi ou aussitôt possible après cette heure, au palais de justice, en la cité de Québec, en la chambre des juges de la cour supérieure, les dits Frederick A. Andrews *et al.*, demandeurs en cette cause, s'adresseront à l'un des Honorables Juges de la dite Cour Supérieure, pour la nomination d'une personne compétente et convenable comme curateur aux biens-meubles et immeubles du dit Siméon Fortin, défendeur en cette cause, lequel a fait et déposé au bureau du protonotaire de la dite cour un état assermenté des dits biens, et aussi une liste de ses créanciers et leurs réclamations, ensemble avec une déclaration qu'il est prêt à abandonner sa propriété pour le bénéfice de ses créanciers, le tout tel que requis par le Code.

Tous les créanciers du dit Siméon Fortin, sont par le présent notifiés d'y être présents et d'y faire au dit Honorable Juge tels représentations ou états d'affaires qu'il jugeront à propos de faire.

Donné à Québec, ce dix-neuvième jour de mars 1881.

ANDREWS, CARON, ANDREWS &
FITZPATRICK,
Procureurs des Demandeurs.

1163

4

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Aimé Béliveau, an Insolvent. A final dividend has been declared in this matter, subject to contestation to the thirteenth day of April next inclusive.

ALFRED LIONAIS,
Assignee.

Office : 33, Saint Gabriel street,
Montreal, 23rd March, 1881. 1100

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
MENTS

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Pierre Levesque, cooper, an Insolvent.

The insolvent in this cause will apply to the said court for his discharge under the said act, on Tuesday, the twenty sixth day of April next.

PIERRE LEVESQUE.

Montreal, 25th March, 1881. 1124

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
ING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Zelic Davis and Isaac Phillips, of the city and district of Montreal, cigar manufacturers and traders, carrying on business there as such under the name style and firm of Davis & Phillips, Insolvents.

On Monday, the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said acts.

ZELIC DAVIS,
ISAAC PHILLIPS,
Per JAMES M. GLASS,
Their attorney *ad litem*.

Montreal, 23rd March, 1881. 1118

Rules of Court.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. } No. 851.
Frederick A. Andrews *et al.*, Plaintiffs ;
vs. Defendant ;

Siméon Fortin, Defendant.

Public notice is hereby given in pursuance of the provisions of article 768 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, that at the hour of ten in the forenoon of Wednesday, the (28th) twentieth day of April next, or as soon after that hour as may be at the court house, at the city of Quebec, at the chambers of the judge of the superior court, the said Frederick A. Andrews *et al.*, plaintiffs in this cause, will apply to one of the Honorable the Justice of the said Superior Court, for the appointment of a fit and proper person to be curator to the property, real and personal of the said Siméon Fortin, defendant in this cause, who has made and filed in the office of the protonotary of the said court, a statement under oath of the same, and also of his creditors and their claims, together with a declaration that he is willing to abandon his property for the benefit of his creditors, the whole as by the said Code required.

And, all persons, creditors of the said Siméon Fortin, are hereby notified then and there to attend to make to the said Honorable Judge such representation or statement in the premises as they may see fit to make.

Given at Quebec, this nineteenth day of March, 1881.

ANDREWS, CARON, ANDREWS &
FITZPATRICK,
Attorneys for Plaintiffs.

1164

Province de Québec, } *Cour Supérieure pour le*
District de Montréal. } *Bas-Canada.*
No. 1681.

Le quatorzième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-un.

PRÉSENT :—L'Honorable M. le Juge TORRANCE.
Edmond Armant, Demandeur ;

vs.
H. A. Ste. Marie, de la cité et du district de Montréal, commerçant, Défendeur ;

et
La cité de Montréal et autres créanciers, Opposants.

La cour ordonne que, par un avis, dans les langues française et anglaise à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers du dit H. A. Ste. Marie, le défendeur en cette cause, qui n'auraient pas encore produit leurs réclamations, sont maintenant appelés à les produire en cette cause, au bureau à Montréal, du protonotaire de cette cour, dans les quinze jours de la date de la première insertion de tel avis dans la dite *Gazette*, accompagnées d'un état ou compte assermenté en conformité aux articles 603 et 604 du Code de Procédure Civile.

(Par Ordre.)
HUBERT, HONEY & GENDRON,
1249 P. C. S.

Province de Québec, } *Cour de Circuit dans et pour*
District de Richelieu. } *le comté d'Yamaska.*
No. 503.

Le vingt et unième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-un.

PRÉSENT :—L'Honorable Juge GILL.
Louis M. Blondin, Demandeur ;

vs.
Moïse DeBlois, Défendeur,

et
Alexandre Laparière, Opposant.

Il est ordonné par la cour que les créanciers du dit Moïse DeBlois, défendeur, soient appelés à produire leurs réclamations en cette cause, au greffe de la dite cour, au village de la paroisse de Saint-François du Lac, dans les quinze jours de la date de la publication du présent avis, accompagnées d'un état assermenté conformément aux articles 603 et 604, du Code de Procédure.

Par ordre,
I. M. BLONDIN,
1279 G. C. C.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Nadeau, Bourget & Co., propriétaires de bateaux à vapeur, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la moitié indivise de l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession de Joseph Nadeau, l'un des dits faillis, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un terrain ou emplacement situé dans le village Bienville, comté de Lévis ; borné au nord par la

Province of Quebec, } *Superior Court for Lower*
District of Montreal. } *Canada.*
No. 1681.

The fourteenth day of March, one thousand eight hundred and eighty one.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice TORRANCE.
Edmond Armant, Plaintiff ;

vs.
H. A. St. Marie of the city and district of Montreal, trader, Defendant,

and
The city of Montreal and others creditors, Opposants.

The court doth order that, by a notice in the french and english languages to be inserted twice in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the said H. A. St. Marie, the defendant in this cause, who have not already filed their claims, be now called upon to file them in this cause, in the office, in Montreal, of the protonotary of this court, within fifteen days of the date of the first insertion of such notice in the said *Gazette*, accompanied by statement or account with proper vouchers in accordance with the 603rd and 604th articles of the Code of Civil Procedure.

(By order.)
HUBERT, HONEY & GENDRON,
1250 P. S. C.

Province of Quebec, } *Circuit Court in and for*
District of Richelieu. } *the county of Yamaska.*
No. 503.

The twenty first day of March, one thousand eight hundred and eighty one.

PRESENT :—The Honorable Judge GILL.
Louis M. Blondin, Plaintiff ;

vs.
Moïse DeBlois, Defendant ;

and
Alexandre Laparière, Opposant.

It is ordered by the Court that the creditors of the said Moïse DeBlois, defendant, be now called upon to file their claims in this cause, in the clerk office of the said Court, in the village of the parish of Saint François du Lac, within fifteen days after the date of the first publication of this notice, accompanied by statements with vouchers, in accordance with the 603rd and 604th articles of the code of civil procedure.

By order,
L. M. BLONDIN,
1280 C. C. C.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Nadeau, Bourget & Co., steam-boat owners, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undivided half of the immovable hereinafter mentioned, belonging to the estate of Joseph Nadeau, one of the said insolvents, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate in the village of Bienville, county of Lévis ; bounded on the north by Bien-

ue Bienville, à l'ouest par le No. 170, des plan et cadastre pour le dit village Bienville, à l'est par les Nos. 167 et 168, et au sud partie par les Nos. 167, 171 et 172, du dit cadastre; la dit terrain étant le No. 169, du dit cadastre pour le village Bienville, mesurant 64 pieds de front, contenant en tout 8100 pieds en superficie — avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.

La dite moitié indivise ven lu à la charge par l'acheteur de payer à Dame Thimolaus Beaulieu, propriétaire de remorqueurs, de Lévis, la moitié indivise d'une rente de (\$20.92) vingt piastres et quatre vingt douze centins, le premier mars de chaque année.

Pour être vendu à la porte de l'église de Notre-Dame de la Victoire, Lévis, LUNDI, le SIXIEME jour de JUIN 1881, à DIX heures de l'avant-midi.

T. CHARLAND,
Syndic.

Village Lauzon, Lévis, 29 mars 1881. 1199
[Première publication, 2 avril 1881.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Goodhue Farmer, hôtelier, de la cité des Trois-Rivières, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, vu que Adam Rutherford Bell, marchand de vins, de la cité de Montréal, ne s'est pas conformé aux conditions du jugement rendu par la Cour du Banc de Reine, siégeant en appel, à Québec, le huit septembre dernier (1880), que l'immeuble ci-après désigné appartenant à la succession du dit failli, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, dans la cité de Montréal, No. 289, rue Saint Charles Borromée, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un terrain situé en la cité des Trois-Rivières, étant un lot de grève et en eau profonde, mesurant cent quatre-vingt-quatre pieds sur le fleuve Saint-Laurent, deux cents pieds sur la rue du Bord de l'eau, soixante-seize pieds sur la ligne du sud-ouest, et soixante et dix-huit pieds sur la ligne qui le divise du No. 729, contenant en superficie quatorze mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds mesure française, équivalant à seize mille huit cent soixante et deux pieds, mesure anglaise; borné au sud-est par le fleuve Saint-Laurent, au nord-ouest par la rue du bord de l'eau, au sud-ouest par la grève et les eaux du fleuve Saint-Laurent, et au nord-est par le No. 729—avec un hotel connu sous le nom de "British American Hotel", ses dépendances et un quai; le dit terrain étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité des Trois-Rivières, sous le No. 723 sept cent vingt huit.

Pour être vendu, JEUDI, le SEPTIEME jour d'AVRIL prochain (1881), à ONZE heures du matin, au palais de justice, dans la chambre où se tiennent ordinairement les séances des Cours Supérieurs et de Circuit, en la cité des Trois-Rivières, dans le district des Trois-Rivières.

W. T. RICKABY,
Syndic à la faillite de

Thomas Goodhue Farmer.
Montréal, 31 janvier 1881. 413 2
[Première publication, 5 février 1881.]

ville street, on the west by No. 170, on the plan and cadastre for the said village of Bienville, on the east by Nos. 167 and 168, and on the south partly by Nos. 167, 171 and 172, on the said cadastre; said land being No. 169, on the said cadastre for the village of Bienville, measuring 64 feet in front, containing in all 8100 feet in superficies—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

Said undivided half being sold subject to the charge upon the purchaser of paying to Dame Thimolaus Beaulieu, tug boat owner, of Lévis, the undivided half of twenty dollars and ninety two cents (\$20.92), on the first of March of every year.

To be sold at the parochial church door of the parish of Notre Dame de la Victoire, Lévis, on MONDAY, the SIXTH day of JUNE, 1881, at TEN o'clock in the forenoon.

T. CHARLAND,
Assignee.

Village Lauzon, Lévis, 29th March, 1881. 1200
[First published, 2nd April, 1881.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Thomas Goodhue Farmer, hotel keeper, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given, seeing that Adam Rutherford Bell, wine merchant, of the city of Montreal, has not complied with the terms of the judgment rendered by the Court of Queen's Bench sitting in appeal, at Quebec, on the eighth day of September last (1880), that the immoveable hereinafter mentioned belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, No. 289, Saint Charles Borromée street, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land situate in the city of Three Rivers, being a beach lot and in deep water, measuring one hundred and eighty four feet on the river Saint Lawrence, two hundred feet on the Water street, seventy six feet on the south west line, and seventy eight feet on the division line between the said lot and the No. 729, containing fourteen thousand seven hundred and eighty four feet, french measure, in superficies, equal to sixteen thousand eight hundred and sixty two feet, english measure; bounded on the south east by the river Saint Lawrence, on the north west by the river side street (*rue du bord de l'eau*), on the south west by the beach and the river Saint Lawrence, and on the north east by No. 729—with a hotel known as the "British American Hotel," its dependencies and a wharf; the said lot being known and designated on the official plan and in the book of reference of the city of Three Rivers, by No. 723 number seven hundred and twenty eight.

To be sold on THURSDAY, the SEVENTH day of APRIL next (1881), at ELEVEN o'clock in the forenoon, at the court house, in the room where the Superior and Circuit Courts usually hold their sittings, in the city of Three Rivers, in the district of Three Rivers.

W. T. RICKABY,
Assignee to the estate of

Thomas Goodhue Farmer.
Montreal, 31st January, 1881. 414
[First published, 5th February, 1881.]

Licitations.

Canada,
Province of Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure,*
No. 826.

LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, le troisième jour de mars dernier, dans une cause dans laquelle Peter S. Murphy, des cité et district de Montréal, gentilhomme, est Demandeur, et Edward Perry, commerçant, de Denison, dans le Texas, un des Etats-Unis d'Amérique, et Joseph Adolphe Brouillette, emballleur, des cité et district de Montréal, en sa qualité de tuteur d'ament nommé suivant la loi, à John Adolphe Edward et Mary Anna, enfants mineurs issus du mariage du dit Adolphe Brouillette, avec feu Mary Ann Perry, étaient Défendeurs, ordonnant la licitation d'un certain immeuble désigné comme suit, savoir :

Un certain lot de terre sis et situé en la cité de Montreal ; borné au nord-est par la rue Chenneville, au sud-ouest par la rue Saint-George, au nord-ouest par un nommé Lapointe ou représentants, et au sud-est par la société Saint-Michel ou représentants—avec deux maisons en brique sur la dite rue Saint-George, et une maison en brique et une en bois sur la dite rue Chenneville, et autres bâtisses sus-érigées. Le dit lot ou emplacement connue et désigné sous le numéro cinq cent cinquante-sept (No. 557), sur le plan et au livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Laurent, de la dite cité de Montréal.

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, le QUINZIEME jour de JUNE prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la dite cour, en la cité de Montréal ; sujet aux charges, clauses et conditions indiqués dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et à l'adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forecloses du droit de le faire.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Procureurs du Demandeur.

Montréal, 1er avril 1881. 1197
[Première publication, 2 avril 1881.]

Canada,
Province of Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*
No. 938.

LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la cour supérieure, siégeant à Québec, dans le district de Québec, rendu à Québec, le septième jour de mars courant, dans une cause dans laquelle Dame Suzanne Ripplier, veuve de feu Jean Baptiste Vachon, en son vivant, de Saint-Romuald d'Etchemin, culler, Alexandre Vachon, des Capucins, district de Rimouski, culler, Edward Vachon, des Escoumains, district de Saguenay, culler, William Vachon, de Saint-Romuald d'Etchemin, commis, Thomas Cull, de la ville de Toronto province d'Ontario, ancien marchand de bois, et Suzanne

Licitations.

Canada,
Province of Québec, }
District of Montreal. } *Superior Court,*
No. 826.

LICITATION.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at the city of Montreal, in the district of Montreal, on the third day of March last, in a case in which Peter S. Murphy, of the city and district of Montreal, gentleman, was Plaintiff, and Edward Perry, trader, of Denison, in the State of Texas, one of the United States of America, and Joseph Adolphe Brouillette, packer, of the city and district of Montreal, in his quality of tutor duly appointed according to law, to John Adolphe Edward and Mary Anna, minor children issued of the marriage of the said Adolphe Brouillette, and late Mary Ann Perry, were Defendants, ordering the licitation of a certain immovable described as follows, to wit :

A certain lot of ground situate at the city of Montreal ; bounded on the north east by Chenneville street, on the south west by Saint George street, on the north west by one Lapointe or representatives, on the south east by the Société Saint Michel or representatives—with two brick houses thereon erected fronting on Saint George street, and one brick house and one wooden house fronting on said Chenneville street, and other buildings thereon erected. Said lot of ground or property known and designated as number five hundred and fifty seven (No. 557), on the official plan and book of reference for Saint Lawrence ward, of the said city of Montreal.

The property above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the FIFTEENTH day of JUNE next, sitting the court, in the court room of the court house, in the said city of Montreal ; subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges, deposited in the office of the prothonotary of the said court, and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw, to be made to the said licitation, must be filed in the office of the prothonotary of said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication ; and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 1st April, 1881. 1198
[First published, 2nd April, 1881.]

Canada,
Province of Québec, }
District of Québec. } *Superior Court.*
No. 938.

LICITATION.

Public notice is hereby given that under and in virtue of a judgment of the superior court, sitting at Québec, in the district of Québec, rendered at Québec, the seventh day of March instant, in a cause in which Suzanne Ripplier, widow of the late Jean Baptiste Vachon, in his lifetime, of Saint Romuald of Etchemin, culler, Alexandre Vachon, of Capucins, district of Rimouski, culler, Edward Vachon, of Escoumains, district of Saguenay, culler, William Vachon, of Saint Romuald of Etchemin, clerk, Thomas Cull, of the town of Toronto, province of Ontario, formerly lumber-merchant, and Suzanne Cull, wife of George Cou-

Cull, épouse de George Couture, de Saint-Romuald d'Etchemin, culler, et le dit George Couture mis en cause pour autoriser à assister sa dite épouse, sont demandeurs, et Henry Vachon, de la paroisse de Saint-Romuald d'Etchemin, culler, est défendeur, ordonnant la licitation d'un certain immeuble désigné comme suit, savoir :

1. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Romuald d'Etchemin, en la première concession du fleuve Saint-Laurent, contenant cent quarante-neuf pieds de front sur cent soixante et douze pieds de profondeur; borné au nord est aux représentants de feu M. M. Hamilton, au sud-ouest à François-Xavier Joncas, au nord-ouest au chemin public, au sud-est à Julien Lambert ou représentants—avec deux maisons en bois à un étage et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, maintenant connu sous les Nos. 384 et 385, sur les plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la dite paroisse de Saint-Romuald d'Etchemin.

L'immeuble ci dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, le PREMIER jour de JUNE prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la cour de la cité de Québec, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication; et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forecloses du droit de le faire.

L. F. PINAULT,

Procureur des demandeurs.

Québec, 7 mars 1881.

883 2

[Première publication, 12 mars 1881.]

Canada,
Province de Québec,
District d'Iberville.

Cour Supérieure.
No. 24.

LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, de la Province de Québec, siégeant en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, le vingtième jour de janvier dernier (1881), dans une cause dans laquelle Damase Métras, cultivateur, de la paroisse de Saint-Grégoire, dans le dit district d'Iberville, est Demandeur; et Dame Domitille Larivière, veuve de feu François Xavier Bessette, de la dite paroisse de Saint-Grégoire, tant personnellement qu'en sa qualité de tutrice à ses deux enfants mineurs Célânise Bessette et Philippe Bessette, issus de son légitime mariage, avec le dit François-Xavier Bessette, Philomène Bessette, fille majeure et usant de ses droits, de la dite paroisse de Saint-Grégoire, et Achille Hébert, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-Grégoire, en sa qualité de tuteur *ad hoc* à Jacques Damase Métras et à Octave Métras, enfants mineurs issus du légitime mariage du dit demandeur, avec feu Virginie Bessette, sont défendeurs, ordonnant la licitation d'un certain immeuble désigné comme suit, savoir :

Une terre située dans la dite paroisse de Saint-Grégoire, dans la première concession de la seigneurie de Monnoir, mesurant en tout deux arpents et un quart de largeur sur trente arpents de profondeur, le tout plus ou moins; bornée devant par le chemin du Roi, en profondeur par Thomas Barrière et Joseph Larivière, joignant

ture, of Saint Romuald of Etchemin, culler, and the said George Couture, mis en cause to assist and authorize his said wife, are Plaintiffs; and Henry Vachon, of the parish of Saint Romuald of Etchemin, culler, is Defendant, ordering the licitation of certain immovable described as follows, to wit :

1. A lot of land situate in the parish of Saint Romuald of Etchemin, in the first concession of the river Saint Lawrence, containing one hundred and forty nine feet in front by one hundred and seventy two feet in depth; bounded on the north east by the representatives of the late Messrs. Hamilton, on the south west by François Xavier Joncas, on the north west by the public road, on the south east by Julien Lambert or representatives—with two one story wooden house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies, now known as No. 384 and No. 385, on the official plan and book of reference of the cadastre of the said parish of Saint Romuald of Etchemin.

The immovable property above described will be put up to auction and adjuged to the last and highest bidder, on the FIRST day of JUNE next, sitting the court, in the court room of the court house, in the city of Quebec, subject to the charges, clauses and conditions mentioned in the list of charges, deposited in the office of the prothonotary of the said court; and any opposition to annul, to secure charges, or to withdraw to be made to the said licitation, must be filed in the office of the prothonotary of said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and opposition for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

L. F. PINAULT,

Attorney for Plaintiffs.

Quebec, 7th March, 1881.

884

[First published, 12th March, 1881.]

Canada,
Province of Quebec,
District of Iberville.

Canada,
Province of Quebec,
District of Iberville.

Superior Court.
No. 24.

LICITATION.

Public notice is hereby given that under and in virtue of a judgment rendered by the Superior Court of the Province of Quebec, sitting in the town of Saint John, in the district of Iberville, the twentieth day of January last past, (1881), in a cause wherein Damase Métras, farmer, of the parish of Saint-Grégoire, in the district of Iberville, is Plaintiff; and Dame Domitille Larivière, widow of the late François Xavier Bessette, of the said parish of Saint-Grégoire, in her own name as well as in her quality of tutrix to her two minor children, Célânise Bessette and Philippe Bessette, issue of her legitimate marriage with the said François Xavier Bessette, Philomène Bessette, spinster and in the enjoyment of her rights, of the said parish of Saint-Grégoire, and Achille Hébert, farmer, of the said parish of Saint-Grégoire, in his quality of tutor *ad hoc* to Jacques Damase Métras and Octave Métras, minor children issue of the legitimate marriage of the said plaintiff, with the late Virginie Bessette, are Defendants, ordering the sale by licitation of a certain immovable property described as follows, to wit :

A lot of land situate in the parish of Saint-Grégoire, in the first concession of the seigniorie of Monnoir, measuring a full width of two arpents and a quarter by thirty arpents in depth, more or less; bounded in front by the highway, to the rear by Thomas Barrière and Joseph Larivière, adjoining on one side to Edouard Tétreault and

d'un côté à Edouard Tétreault et François Meunier, et de l'autre côté à Moïse Bessette—avec maison et autres bâties y érigées. L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, le VINGTIÈME jour de MAI prochain, cour tenante, dans la salle d'audience, de la cour de la dite ville de Saint-Jean; sujet aux charges et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au greffe du protonotaire de la dite cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication; et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

J. S. MESSIER,
Avocat du Demandeur.

Saint-Jean, 4 mars 1881. 863 2
[Première publication, 12 mars 1881.]

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec. } Cour Supérieure.
No. 520.

LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant en la cité de Québec, dans le district de Québec, le quatrième jour de mars courant, dans une cause dans laquelle Pierre Penisson, de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, cultivateur, est Demandeur; et Etienne Penisson, du même lieu, cultivateur, est Défendeur, ordonnant la licitation d'un certain immeuble désigné comme suit, savoir:

Une terre et habitation située en la paroisse Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, dans le village Saint-Bernard, contenant un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur; bornée par devant au sud par le chemin Royal, et par derrière au nord par le chemin du village Saint-Romain; tenant d'un côté au nord est par Pierre Penisson, le Demandeur, et de l'autre au sud-ouest partie par Jean Beaumont et partie par Joseph Beaumont—avec ensemble les maisons, granges et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances; et étant la moitié ouest des lots Nos. 1117 et 1118, du cadastre officiel et livre de renvoi pour la dite paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette.

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, le SIXIÈME jour de MAI prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la cour de la dite cité de Québec, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

M. A. HEARN,
Procureur du Demandeur.

Québec, 4 mars 1881. 855 2
[Première publication, 5 mars 1881.]

François Meunier, and on the other side to Moïse Bessette—with a house and other buildings erected thereon. The above described immovable to be sold at auction and adjudged to the highest and last bidder, on the TWENTIETH day of MAY next, the court sitting, in the court room of the court of the said town of Saint John; subject to the charges and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the prothonotary of the said court; and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw to be made to the said licitation, must be filed in the office of the prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication; and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication; and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

J. S. MESSIER,
Attorney for Plaintiff.

Saint John's, 4th March, 1881. 864
[First published, 12th March, 1881.]

Canada,
Province of Quebec, }
District of Quebec. } Superior Court.
No. 520.

LICITATION.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at the city of Quebec, in the district of Quebec, on the fourth day of March instant, in a cause in which Pierre Penisson, of the parish of Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, farmer, is Plaintiff; and Etienne Penisson, of the same place, farmer, is Defendant, ordering the licitation of a certain immoveable described as follows, to wit:

A lot of land and dwelling situate at the parish of Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, in the village of Saint-Bernard, containing an arpent and a half in front by thirty arpents in depth; bounded in front to the south by the public road, and in rear to the north by the road of the village Saint-Romain, on one side to the north east by Pierre Penisson, the Plaintiff, and on the other side to the south west partly by Jean Beaumont and partly by Joseph Beaumont—together with the houses, barns and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies; and being the west half of lots Nos. 1117 and 1118, of the official cadastral plan and book of reference for the parish of Saint-Ambroise de la Jeune Lorette.

The property above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the SIXTH day of MAY next, sitting the court, in the court room of the court house, in the said city of Quebec, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges, deposited in the office of the prothonotary of the said court; and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw, to be made to the said licitation, must be filed in the office of the prothonotary of said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication; and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

M. A. HEARN,
Attorney for Plaintiff.

Quebec, 4th March, 1881. 856
[First published, 5th March, 1881.]

Province de Québec, }
Municipalité de la ville de Lachine. }

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
VILLE DE LACHINE.

Avis public est par les présentes donné par le soussigné Hormisdas Robert, secrétaire-trésorier du dit Conseil Municipal, que les terrains et emplacements ci après mentionnés, seront vendus par encan public, au bureau du Conseil de Ville, dans la dite ville de Lachine, LUNDI, le VINGT-CINQUIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin, pour les cotisations municipales et charges ci-après mentionnées dues à la Corporation de la ville de Lachine, imposées sur les dits terrains et emplacements ci après désignés, tous situés dans la dite ville, à moins que toutes et chacune des dites charges et cotisations ne soient payées avec les frais, avant le jour ci-dessus fixé pour la vente.

Province of Quebec, }
Municipality of the town of Lachine. }

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF
THE TOWN OF LACHINE.

Public notice is hereby given by the undersigned Hormisdas Robert, secretary treasurer of the said Municipal Council, that the lots of land or emplacements hereinafter mentioned, will be sold at public auction, at the office of the Town Council, in the said town of Lachine, on MONDAY, the TWENTY FIFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon, for the municipal assessments and other charges hereinafter mentioned, due to the Corporation of the town of Lachine, and imposed on said lots or emplacements, all situated in the said town, unless all and each of the said charges and assessments be paid with costs, before the day above mentioned for the sale.

Noms et désignations. — Names and descriptions.	No. du cadastre officiel d'enregistrement.—Number of official cadastre.	Dettes.—Debts.	Montant dû. — Amount due.
François Lejour, père.—Senior.—Un emplacement de 38 pieds sur 102, mesure anglaise, situé sur le côté ouest de la rue du Chemin de Fer ou Mortimer—avec une maison en bois.—One piece of land of 38 feet by 102, english measure, situate on the west side of Rail Road alias Mortimer street—with a wooden house thereon erected.	282	Taxes municipales.—Municipal taxes..... Intérêts sur arrérages.—Interest on arrears Avis, mandats et retours.—Notices, warrants and returns, balance.....	\$ cts. 16 25 2 66 4 15 23 06
Nicolas Chénier, non-résidant.—Absent.—Un emplacement contenant 7335 pieds anglais, en superficie—sans bâtisses.—One lot of land containing 7335 feet, english measure, in superficies—no buildings.	165	Taxes municipales.—Municipal taxes..... Intérêts sur arrérages.—Interest on arrears.	0 75 0 03 0 78
Héritiers — Heirs of — James Mitchell, non-résidant. — Absent.—Un emplacement de 3600 pieds anglais, en superficie—sans bâtisses.—One lot of land containing 3600 feet, english measure, in superficies—no buildings.	398	Taxes municipales.—Municipal taxes.....	0 25
Héritiers — Heirs of — James Mitchell, non-résidant. — Absent.—Un emplacement de 3920 pieds anglais, en superficie—sans bâtisses.—One lot of land containing 3920 feet, english measure, in superficies—no buildings.	453	Taxes municipales.—Municipal taxes..... Intérêts sur arrérages.—Interest on arrears.	0 38 0 02 0 40
Charles Gareau, non-résidant.—Absent.—Un emplacement contenant 4400 pieds anglais, en superficie—sans bâtisses.—One lot of land containing 4400 feet in superficies, english measure—no buildings.	428	Taxes municipales.—Municipal taxes..... Intérêts sur arrérages.—Interest on arrears	2 00 0 24 2 24
Richard Thomas, non-résidant.—Absent.—Un emplacement de forme irrégulière, contenant 7384 pieds anglais en superficie, situé sur le côté nord-est du chemin du Bas de Lachine—avec une maison en bois à deux étages, occupée par Joseph Perrin.—One lot of land of irregular shape, containing 7384 feet in superficies, english measure, situate on the north east side of the Lower Lachine road—with a two story wooden house thereon erected, occupied by Joseph Perrin.	792	Taxes municipales.—Municipal taxes..... Intérêts sur arrérages.—Interest on arrears Avis, mandats et retours.—Notices, warrants and returns, balances.....	56 25 10 47 3 47 70 19

Noms et désignations. — Names and descriptions.	No. du cadastre officiel d'enregistrement.—Number of official cadastre.	Dettes.—Debts.	Montant dû. — Amount due.
Louis Mettayer.—Un emplacement de 30 pieds sur 80, mesure anglaise, situé sur le côté ouest de la rue de l'Hôtel-de-Ville — avec une maison en bois et autres dépendances y érigées.—One lot of land of 30 feet by 80, english measure, situate on the west side of "de l'Hôtel-de-Ville" street—with a wooden house and other dependencies thereon erected.	318	Taxes municipales.—Municipal taxes..... Intérêts sur arrérages—Interest on arrears. Avis, mandats et retours.—Notices, warrants and returns, balance.....	\$ cts. 42 61 0 43 1 85 44 89
Donné à Lachine, ce dix-septième jour de mars, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-un. H. ROBERT, Secrétaire-Trésorier C. M. V. L. (Vraie Copie), H. ROBERT, Secrétaire-Trésorier C. M. V. L. 1165	Given at Lachine, this seventeenth day of March, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and eighty one. H. ROBERT, Secretary treasurer M. C. T. L. (True copie), H. ROBERT, Secretary Treasurer M. C. T. L. 1166		

Ventes par le Shérif—Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir: } DAME ELIZA JANE
No. 103. } JOHNSTON, épouse
séparée de biens de Thomas E. Walker, Demanderesse; contre le dit THOMAS E. WALKER, Défendeur.

1. Le bout sud-ouest du lot numéro un dans le septième rang du canton de Durham, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins; toute la largeur du dit lot joignant le huitième rang.

2. Lot numéro un dans le huitième rang du canton de Durham, contenant deux cents acres—avec les bâtisses sus érigées.

A distraire, premièrement: un terrain de quarante-neuf acres, de forme irrégulière; joignant le canton de Melbourne, tel que maintenant occupé par un nommé John Smith, à qui il appartient.

A distraire, deuxièmement: l'usage d'un terrain d'un acre en superficie en faveur du dit John Smith, pour l'usage de moulin.

A distraire, troisièmement: douze acres et demi de terre, appartenant à un nommé George B. Walker, joignant le lot numéro deux, dans le huitième rang du canton de Durham; bornés à un bout par le neuvième rang et continuant du lot numéro deux jusqu'au chemin public, traversant

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit: } DAME ELIZA JANE
No. 103. } JOHNSTON, wife
separated as to property of Thomas E. Walker, Plaintiff; against the said THOMAS E. WALKER, Defendant.

1. The south west end of lot number one, in the seventh range of the township of Durham, containing, fifty acres of land, more or less, the full width of said lot adjoining the eighth range.

2. Lot number one, in the eighth range of the township of Durham, containing two hundred acres—with the buildings thereon erected.

Reserving, firstly: forty nine acres of an irregular figure, adjoining [the township of Melbourne, as now occupied by one John Smith, to whom they belong.

Reserving, secondly: the use of one acre in superficies to the said John Smith, for mill purposes.

Reserving, thirdly: twelve acres and a half of land belonging to one George B. Walker, adjoining lot number two, in the eighth range of the township of Durham; bounded at one end by the ninth range and continuing from lot number two to the public highway, crossing lot number one in

le lot numéro un dans le huitième rang, et d'une longueur suffisante, au bas de la longueur du dit lot numéro un joignant numéro deux, pour former la dite quantité de douze acres et demi.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

CHARLES J. FOWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 1er février 1881. 429 3
[Première publication, 5 février 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir: } WILLIAM MOUNTAIN,
No. 97. } TAIN, en sa qualité

de subrogé-tuteur aux enfants mineurs issus du mariage de feu Alexander Montgomery et Dame Elizabeth Mountain, Demandeur; contre JAMES PATRICK, en sa qualité de tuteur aux dits enfants mineurs, Défendeur.

1. Lot numéro onze, dans le deuxième rang du canton de Wickham.

2. Lot numéro huit, dans le septième rang du canton de Wickham.

3. Lot numéro sept, dans le huitième rang du canton de Wickham.

4. Lot numéro huit, dans le huitième rang du canton de Wickham.

5. Lot numéro douze, dans le neuvième rang du canton de Wickham.

6. La moitié nord-ouest du lot numéro un, dans le cinquième rang du canton de Grantham.

7. Les deux tiers indivis du lot numéro vingt-deux, dans le premier rang du canton de Grantham.

8. Les deux tiers indivis de l'île dans la rivière de Saint-François, laquelle île se trouve située vis-à-vis le lot numéro vingt-deux, dans le premier rang du canton de Grantham, connu comme l'île Jersey.

9. Lot numéro vingt et un, dans le deuxième rang du canton de Simpson, contenant cent dix-huit acres en superficie.

10. Lot numéro vingt-cinq, dans le cinquième rang du canton de Durham, contenant deux cent acres de terre plus ou moins.

11. Lot numéro vingt-six, dans le neuvième rang du canton de Durham.

12. Lot numéro vingt-sept, dans le neuvième rang du canton de Durham.

13. Un emplacement situé dans le village de L'Avenir, contenant environ un demi arpent en superficie; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par Isaie Gagnon, d'un côté vers le sud est par James Doyle ou représentants, et de l'autre côté vers le nord-ouest par Samuel Hall, et mieux connu comme étant la partie nord-ouest de la terre appartenant ci-devant à James Doyle, dans le lot numéro vingt-quatre, dans le troisième rang du canton de Durham.

14. Un morceau de terre situé dans le village de Drummondville, formé de deux lots à bâtir, savoir: les lots numéros dix sept et dix-huit; bornée en front par la rue Brock, au sud par une autre rue, au nord par Isidore Darveault, et en arrière à la profondeur de cent trente-deux pieds.

15. Un morceau de terre situé dans le village de Drummondville, formé de trois lots à bâtir, savoir: les lots numéros trois, quatre et cinq; borné en front par la rue Heriot, au nord-ouest par Maxime Cardin, au sud-est par Mme. R. N. Watts, et en arrière par la rue Sydney, contenant chaque lot soixante-six pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur, mesure anglaise—avec maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures

the eighth range, and of sufficient length, down the length of the said lot number one adjoining number two, to form the said quantity of twelve acres and a half.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the SEVENTH day of APRIL next, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the twentieth day of April next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 1st February, 1881. 430
[First published, 5th February, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit: } WILLIAM MOUNTAIN,
No. 97. } in his quality of subrogated

tutor to the minor children issue of the marriage of the late Alexander Montgomery and Dame Elizabeth Mountain, Plaintiff; against JAMES PATRICK, in his quality of tutor to the said minor children, Defendant.

1. Lot number eleven, in the second range of the township of Wickham.

2. Lot number eight, in the seventh range of the township of Wickham.

3. Lot number seven, in the eighth range of the township of Wickham.

4. Lot number eight, in the eighth range of the township of Wickham.

5. Lot number twelve, in the ninth range of the township of Wickham.

6. The north west half of lot number one, in the fifth range of the township of Grantham.

7. The undivided two thirds of lot number twenty two, in the first range of the township of Grantham.

8. The undivided two thirds of the Island in the river Saint Francis, which Island lies opposite lot number twenty two, in the first range of the township of Grantham, known as the Jersey Island.

9. Lot number twenty one, in the second range of the township of Simpson, containing one hundred and eighteen acres in superficies.

10. Lot number twenty five, in the fifth range of the township of Durham, containing two hundred acres, more or less.

11. Lot number twenty six, in the ninth range of the township of Durham.

12. Lot number twenty seven, in the ninth range of the township of Durham.

13. An emplacement situate in the village of L'Avenir, containing about half an arpent in superficies; bounded in front by the Queen's highway, in rear by Isaie Gagnon, on one side towards the south east by James Doyle or representatives, and on the other side towards the north west by Samuel Hall, and better known as being the north west part of the land formerly owned by James Doyle, in lot number twenty four, in the third range of the township of Durham.

14. A piece of land situate in the village of Drummondville, made up of two buildings lots, to wit: lots numbers seventeen and eighteen; bounded in front by Brock street, on the south by another street, on the north by Isidore Darveault, and in rear by the depth of one hundred and thirty two feet.

15. A piece of land situate in the village of Drummondville, made up of three buildings lots, to wit: lots numbers three, four and five; bounded in front by Heriot street, on the north west by Maxime Cardin, on the south east by Mrs. R. N. Watts, and in rear by Sydney street, each lot containing sixty six feet in front by one hundred and thirty two feet in depth, english measure—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the SEVENTH day of APRIL next, at TEN of the clock in the

de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 1er février 1881. 417 3
[Première publication, 5 février 1881.]

Ventes par le Shérif—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } ISAIE POULIN, cultivateur, de la paroisse de Saint-François de la Beauce, Demandeur en garantie; contre REMI GRONDIN, aussi cultivateur, du même lieu, Défendeur, savoir :

Un lopin de terre de deux arpents, plus ou moins de front sur vingt arpents de profondeur, situé en la paroisse de Saint-François de la Beauce, au premier rang côté sud-ouest de la rivière Chaudière; borné en front par le nord est par le terrain du dit Isaïe Poulin, en profondeur par le sud-ouest au fronteau de la concession Saint-Joseph, d'un côté au nord-ouest par le terrain de François Xavier Grondin, et de l'autre côté au sud est partie par la rivière "Le Bras" et partie par le terrain de Charles Mathieu—avec la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Ce terrain sera vendu sujet aux charges, clauses et conditions mentionnées dans les oppositions faites afin de charge, l'une par Dame Catherine Charlotte Eliza Couillard et autres, et l'autre par la compagnie dite "The DeLery Gold Mining Company", et conformément aux jugements intervenus sur icelle dans la présente cause.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Beauce, le DIX-ÏÈME jour de MAI prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de mai prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 26 mars 1881. 1183
[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } DAVID GORDON POZER, No. 8 A. D. 1881. } D écuyer, co-seigneur d'Aubert Gallion, de la paroisse de Saint-Georges, Demandeur; contre GEORGES POULIN, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-Georges, Défendeur, savoir :

La moitié sud-ouest du lot numéro dix, de la concession Saint-David, en la seigneurie d'Aubert Gallion, en la paroisse de Saint-Georges, district de Beauce, contenant un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, le tout plus ou moins; bornée en front par le chemin public, en arrière au bout de la dite profondeur, joignant d'un côté au nord-est par David G. Pozer, écuyer, et de l'autre côté au sud-ouest par Jean Gonthier

forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of April next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 1st February, 1881. 418
[First published, 5th February, 1881.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } ISAIE POULIN, farmer, No. 973, A. D. 1880. } of the parish of Saint François de la Beauce, Plaintiff in warranty; against REMI GRONDIN, also farmer, of the same place, Defendant, to wit :

A lot of land of two arpents, more or less in front by twenty arpents in depth, situate in the parish of Saint François de la Beauce, in the first range south west side of the river Chaudière; bounded in front to the north east by the property of the said Isaïe Poulin, in rear to the south west by the front line of the Saint Joseph concession, on one side to the north west by the property of François Xavier Grondin, and on the other side to the south east partly by the river "Le Bras" and partly by the property of Charles Mathieu—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Said land will be sold subject to the charges, clauses and conditions mentioned in the oppositions *afin de charge*, one made by Dame Catherine Charlotte Eliza Couillard and others, and the other by The DeLery Gold Mining Company, and pursuant to the judgments rendered thereon in the present suit.

To be sold at the church door of the parish of Saint François de la Beauce, on the TENTH day of MAY next, at ONE o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the seventeenth day of May next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 26th March, 1881. 1184
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } DAVID GORDON POZER, No. 8. A. D. 1881. } Esquire, co-seigneur, of Aubert Gallion, of the parish of Saint Georges, Plaintiff; against GEORGES POULIN, farmer, of the parish of Saint Georges aforesaid, Defendant to wit :

The south west half of lot number ten, of the Saint David concession, in the seigniorie of Aubert Gallion, in the parish of Saint Georges, district of Beauce, containing one arpent and a half in front by thirty arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the public road, in rear by the end of the said depth, on one side to the north east by David G. Pozer, esquire, and on the other side to the south west by Jean Gonthier—with

--avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Avec réserve en faveur du dit David Gordon Pozer, écuyer, ses heirs et ayant cause, de toutes les mines de cuivre, or ou argent, et toutes autres espèces de mines et minéraux qui pourront se trouver sur la terre ci-dessus désignée, et toutes autres réserves et charges mentionnées dans l'acte de vente du dit David Pozer, écuyer, à sieur Isaac Poulin, fait et passé à Saint Georges, le vingt mars mil huit cent soixante et cinq, devant Mtre. T. O. C. Arcand et confrère, notaires.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Georges, le TROISIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de juin prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint Joseph Beauce, 30 mars 1881. 1271
[Première publication, 2 avril 1881.]

the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Reserving in favor of the said David Gordon Pozer, esquire, his heirs and assigns, all the copper, gold or silver mines, and all other kinds of mines and minerals, which may be found on the land above described, and all other reservations and charges mentioned in the deed of sale from the said David Pozer, esquire, to Mr. Isaac Poulin, made and passed at Saint Georges, on the twentieth of March, one thousand eight hundred and sixty five, before Mtre. T. O. C. Arcand and colleague, notaries.

To be sold at the church door of the parish of Saint Georges, on the THIRD day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventh day of June next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 30th March, 1881. 1272
[First published, 2nd April, 1881.]

Ventes par le Shérif—Chicoutimi.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Court de Circuit—Comté de Chicoutimi.
Chicoutimi, à savoir : } REMY HUDON, d'Hé-
No. 25. } bertville, marchand,
Demandeur; contre FRANÇOIS LABBE, de Saint-
Gédéon, cultivateur, Défendeur.

Le lot de terre numéro dix-huit, du troisième rang du canton de Signay, de cent acres en superficie, plus ou moins; borné en front au second rang, en profondeur au quatrième rang, joignant à l'est au numéro dix-sept, et à l'ouest au lot numéro dix-neuf—avec ensemble les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro deux, à Hébertville, le TREIZIEME jour du mois d'AVRIL prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour du mois de mai prochain.

O. BOSSÉ,
Bureau du Shérif, Shérif.
Chicoutimi, 7 février 1881. 567 3
[Première publication, 12 février 1881.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire

Sheriff's Sales.—Chicoutimi.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of Chicoutimi
Chicoutimi, to wit: } R E M Y H U D O N, of
No. 25. } H e b e r t v i l l e, m e r c h a n t,
Plaintiff; against FRANÇOIS LABBE, of Saint
Gedeon, farmer, Defendant.

Lot of land number eighteen, of the third range of the township of Signay, containing one hundred acres in superficies, more or less; bounded in front by the second range, in rear by the fourth range, on the east by number seventeen, and on the west by lot number nineteen—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the registration division of Chicoutimi, number two, at Hébertville, on the THIRTEENTH day of the month of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of the month of May next.

O. BOSSE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Chicoutimi, 7th February, 1881. 568
[First published, 12th February, 1881.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin*

connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint Jean, à savoir: } **D**AME A M E L I A M.
No. 531. } **B**OWMAN, Deman-
dereuse; contre CYRILLE PATENAUDE, Défendeur.

Un certain morceau (*parcell*) de terre situé en la ville d'Iberville, dans le district d'Iberville, étant partie du No. 358, du cadastre de la seigneurie Bleury; borné en front par la rue Ferry, en profondeur par F. X. Séguin, d'un côté à l'ouest par Honoré Bessette, et à l'est par J. B. Racette, de la contenance de soixante et quinze perches en superficie, plus ou moins—sans bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Athanase, le TROISIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de juin prochain.

Bureau du Shérif, ChS. NOLIN, Shérif.
Saint-Jean, le 23 mars 1881. 1161
[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } **F**RANÇOIS X. GIROUX,
No. 31. } **D**emandeur; contre
MAGLOIRE BESSETTE, fils, Défendeur.

Un terrain de forme irrégulière, contenant environ un demi arpent de terre en superficie, détaché des terres de la quatrième concession de la seigneurie de Monnoir, dans la paroisse de Saint-Gregoire le Grand; borné à un bout par Moïse Chabot, à l'autre bout au sud-ouest par Dorothé Ledoux, et du côté nord-est par le chemin de front du village—avec une maison, une boutique de menuisier et une grange y érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Gregoire susdit, le SIXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour de juin prochain.

Bureau du Shérif, ChS. NOLIN, Shérif.
Saint-Jean, le 24 mars 1881. 1159
[Première publication, 2 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.—District de Montréal.

Canada, } **D**AME L O U I S E L A-
Province de Québec, } **C**OMBE *et vir.*, Deman-
District d'Iberville. } **D**eresse; contre ETIENNE
No. 2039. } **B**OUCHARD *et al.*, Défendeurs.

2. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Edouard, dans le district d'Iberville, de forme irrégulière, formant environ dix-sept arpents en superficie, plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise; joignant en front la montée conduisant du rang Lapigeonnière à Saint-Edouard, d'un côté un nommé Lussier, et d'autre côté Noël Boissonneault et Casimir Gagnon, connu au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Edouard susdite (Nos. 276 et 277), sous les numéros deux cent soixante et seize et deux cent soixante et dix-sept—sans bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Edouard susdite, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-

d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions afin de conserver may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: } **D**AME A M E L I A M.
No. 531. } **B**OWMAN, Plaintiff;
against CYRILLE PATENAUDE, Defendant.

A certain parcell of land situated in the town of Iberville, in the district of Iberville, being part of lot No. 358, of the cadaster of the seigniorie of Bleury; bounded in front by Ferry street, in rear by F. X. Seguin, on one side to the west by Honoré Bessette, and to the east by J. B. Racette, containing seveny five perches in superficies, more or less—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Athanase, on the THIRd day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fourteenth day of June next.

Sheriff's Office, ChS. NOLIN, Sheriff.
Saint Johns, 23rd March, 1881. 1162
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: } **F**RANÇOIS X. GIROUX,
No. 31. } **D** Plaintiff; against MA-
GLOIRE BESSETTE, fils, Defendant.

A ground (*terrain*) of an irregular form, containing about half of an arpent of land in superficies, detached from the lands of the fourth concession of the seigniorie of Monnoir, in the parish of Saint Gregoire le Grand; bounded at one end by Moïse Chabot, at the other end to the south west by Dorothé Ledoux, and on the north east side by the front road of the village—with a house, a carpenter's shop and a barn thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Gregoire aforesaid, on the SIXTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty first day of June next.

Sheriff's Office, ChS. NOLIN, Sheriff.
Saint Johns, 24th March, 1881. 1160
[First published, 2nd April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Montreal.

Canada, } **D**AME L O U I S E L A-
Province of Québec, } **C**OMBE *et vir.*, Plain-
District of Iberville. } **D** tiffs; against ETIENNE
No. 2039. } **B**OUCHARD *et al.*, Defen-
dants.

2. A lot of land situate in the parish of Saint Edouard, in the district of Iberville, of an irregular form, containing about seventeen arpents in superficies, more or less, without any guarantee as to precise measure; joining in front the road (*montée*) leading from Lapigeonnière range to Saint Edouard, on one side one named Lussier, and on the other side Noël Boissonneault and Casimir Gagnon, known on the official plan and book of reference of the parish of Saint Edouard aforesaid, under (Nos. 276 and 277) two hundred and seventy six and two hundred and seventy seven—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Edouard aforesaid, on the ELEVENTH day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the

midit. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain,

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, le 17 mars 1881.
[Première publication, 2 avril 1881.]

CHS. NOLIN,
Shérif.
1047

forenoon. Said writ returnable on the twentieth day of April next.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 17th March, 1881.
[First published, 2nd April, 1881.]

CHS. NOLIN,
Sheriff.
1048

Ventes par Shérif.—Joliette.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Joliette.

No. 1206. } SARA McGEE, Demanderesse; vs.
S ARTHUR McGEE, Défendeur.

1. Un terrain faisant partie du lot numéro (20) vingt, dans le sixième rang du dit township de Rawdon, contenant cinq arpents de large sur treize arpents de profondeur; tenant devant au chemin entre les cinquième et sixième rangs du dit township de Rawdon, en profondeur au terrain ci-après désigné, d'un côté à la veuve Hannah, et de l'autre côté au terrain ci-après désigné—bâtie de maison, grange et autres dépendances.

2. Un autre terrain situé dans le sixième rang du dit township de Rawdon, faisant partie du lot numéro (20) vingt, contenant cent acres de terre en superficie; tenant par un bout aux terres du septième rang, à l'autre bout aux terres du sixième rang, d'un côté à Patrick Mason, et de l'autre côté à Peter S. Kelly—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Montcalm, en la paroisse de Sainte-Julienne, dans le district de Joliette, LUNDI, le SIXIEME jour du mois de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour du mois de juin prochain.

Bureau du Shérif,
Joliette, 29 mars 1881.
[Première publication, 2 avril 1881.]

B. H. LEPROHON,
Shérif.
1181

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Joliette.

No. 1206. } SARAH McGEE, Plaintiff; vs.
S ARTHUR McGEE, Defendant,

1. A land forming part of number twenty (20), in the sixth range of the said township of Rawdon, containing five arpents in width by thirteen arpents in depth; bounded in front by the road between the fifth and sixth ranges of the said township of Rawdon, in rear by the property hereinafter described, on one side by the widow Hannah, and on the other side by the lot hereinafter described—with a house, barn and other dependencies thereon erected.

2. Another land situate in the sixth range of the said township of Rawdon, forming part of lot number twenty (20), containing one hundred acres of land in superficies; bounded at one end by the lands of the seventh range, at the other end by the lands of the sixth range, on one side by Patrick Mason, and on the other side by Peter S. Kelly—without buildings.

To be sold at the registry office of the county of Montcalm, in the parish of Sainte-Julienne, in the district of Joliette, on MONDAY, the sixth day of the month of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eleventh day of the month of June next.

Sheriff's Office,
Joliette, 29th March, 1881.
[First published, 2nd April, 1881.]

B. H. LEPROHON,
Sheriff.
1182

Ventes par le Shérif—Kamouraska

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

Sheriff's Sales—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir : } **PIERRE THEOPHILE**
 No. 124. } **DEGUISE**, écuyer,
 marchand, de la ville de Fraserville, Demandeur ;
 contre **ALEXANDRE FRASER**, écuyer, magistrat
 de district, de la ville de Fraserville, et **CATHERINE**
SCOTT, du même lieu, épouse séparée contractuellement
 quant aux biens du dit Alexandre Fraser, le dit Alexandre
 Fraser, tant personnellement que pour assister sa dite épouse
 autant que besoin, Défendeurs, c'est à savoir :

Un emplacement sis et situé dans la ville de
 Fraserville, contenant trois cents pieds de front
 sur environ deux cents pieds de profondeur ;
 borné au nord partie au cimetière anglais et partie
 à Madame George Pelletier, au sud à la prolongation
 de la rue Beaubien, au sud-ouest à la rue du
 Domaine, et au nord-est à la dite Dame George
 Pelletier—avec une maison, une étable et autres
 bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la
 paroisse de Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup,
 en la ville de Fraserville, **MARDI**, le **TROISIEME**
 jour de **MAI** prochain, à **DIX** heures avant-midi.
 Le dit bref rapportable le douzième jour de mai
 aussi prochain.

F. A. SIROIS,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Village de Kamouraska, 29 mars 1881. 1245
 [Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir : } **HONORE BERUBE**,
 No. 233. } **rentier**, du village
 de Kamouraska, Demandeur ; contre **EUGENE**
BOUCHER, cultivateur, de la paroisse de Saint-Alexandre,
 Défendeur, c'est à savoir :

Une terre sise et située en le deuxième rang
 des concessions de la seigneurie Verbois, en la
 paroisse de Saint-Alexandre, contenant quatre
 arpents de front sur quarante arpents de
 profondeur ; bornée au nord aux terres du premier
 rang, au sud à celles du troisième rang, au
 côté sud-ouest à Elie Ouellet, et au côté nord-est
 partie à Joseph Dufour et partie à Jules Ouellet,
 père—avec les bâtisses dessus construites, circonstances
 et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la
 paroisse de Saint-Alexandre, **JEUDI**, le **DEUXIEME**
 jour de **JUIN** prochain, à **DIX** heures
 avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième
 jour de juin aussi prochain.

F. A. SIROIS,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Village de Kamouraska, 29 mars 1881. 1243
 [Première publication, 2 avril 1881.]

Ventes par le Shérif—Montmagny

A-VIS PUBLIC est par le présent donné que
 les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés
 ont été saisis et seront vendus aux temps et
 lieux respectifs tels que mentionnés plus bas.
 Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des
 réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de
 mentionner dans son certificat, en vertu de l'article
 700 du code de procédure civile du Bas-Canada,
 sont par le présent requises de les faire
 connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin
 d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
 autres oppositions à la vente, excepté dans les cas
 de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au
 bureau du soussigné, avant les quinze jours qui
 précéderont immédiatement le jour de la vente ;
 les oppositions afin de conserver peuvent être
 déposées en aucun temps dans les six jours après
 le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.

Kamouraska, to wit : } **PIERRE THEOPHILE**
 No. 124. } **DEGUISE**, esquire,
 merchant, of the town of Fraserville, Plaintiff ;
 against **ALEXANDRE FRASER**, esquire, district
 magistrate, of the town of Fraserville, and
CATHERINE SCOTT, of the same place, wife
 separated as to property by marriage contract of
 the said Alexandre Fraser, and the said Alexandre
 Fraser, both in his own name and to assist his said
 wife in so far as need be, Defendants, to wit :

A lot situate and being in the town of Fraserville,
 measuring three hundred feet in front by
 about two hundred feet in depth ; bounded on the
 north partly by the english cemetery and partly
 by Mrs. George Pelletier, on the south by the
 prolongation of Beaubien street, on the south
 west by the street called *rue du Domaine*, and on
 the north east by the said Mrs. George Pelletier
 —with a house, a stable and out buildings thereon
 erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of
 Saint Patrice de la Rivière du Loup, in the town
 of Fraserville, on **TUESDAY**, the **THIRD** day of
MAY next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said
 writ returnable on the twelfth day of May also
 next.

F. A. SIROIS,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Village of Kamouraska, 29th March, 1881.
 [First published, 2nd April, 1881.] 1246

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.

Kamouraska, to wit : } **HONORE BERUBE**,
 No. 233. } **rentier**, of the village
 of Kamouraska, Plaintiff ; against **EUGENE**
BOUCHER, farmer, of the parish of Saint-Alexandre,
 Defendant, to wit :

A land situate and being in the second range of
 concessions of the seigniorie Verbois, in the parish
 of Saint Alexandre, containing four arpents in
 front by forty arpents in depth ; bounded on the
 north by the lands of the first range, on the south
 by those of the third range, on the south west
 side by Elie Ouellet, and on the north east side
 partly by Joseph Dufour and partly by Jules
 Ouellet, senior— with the buildings thereon
 erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of
 Saint Alexandre, on **THURSDAY**, the **SECOND**
 day of **JUNE** next, at **TEN** o'clock in the forenoon.
 Said writ returnable the fifteenth day of
 June also next.

F. A. SIROIS,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Village of Kamouraska, 29th March, 1881. 1244
 [First published, 2nd April, 1881.]

Sheriff's Sales.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
 dermentioned **LANDS** and **TENEMENTS**
 have been seized, and will be sold at the respec-
 tive times and places mentioned below. All per-
 sons having claims on the same which the Regis-
 trar is not bound to include in his certificate,
 under article 700 of the Code of Civil Procedure
 of Lower Canada, are hereby required to make
 them known according to law. All oppositions
afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,
 or other oppositions to the sale, except in cases of
Venditioni Exponas, are required to be filed with
 the undersigned, at his office, previous to the fif-
 teen days next preceeding the day of sale ; oppo-
 sitions *afin de conserver* may be filed at any time
 within six days next after the return of the **Writ**.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Québec, } FREDERICK AMERICUS
No. 851. } ANDREWS, FREDERICK WILLIAM ANDREWS, tous deux de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, JOSEPH PHILIPPE RENE ADOLPHE CARON et CHARLES FITZPATRICK, tous deux de la cité de Québec, tous avocats associés et pratiquants comme tels sous les noms de Andrews, Caron, Andrews et Fitzpatrick; contre SIMEON FORTIN, de la cité de Québec, commerçant *grocer*, savoir :

Un lopin de terre situé en la paroisse du Cap Saint-Ignace, en la première concession du fleuve Saint-Laurent, connu au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de Montmagny, pour la paroisse du Cap Saint-Ignace, scus le No. 192, de figure irrégulière; borné au nord-est par le No. 191, vers le sud-ouest et vers le nord par le No. 190, et vers le sud par un chemin public, contenant en superficie trente et une perches et deux cent cinquante-deux pieds (31.252)—avec une maison, grange et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse du Cap Saint-Ignace, MERCREDI, le HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le treizième jour de juin prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 26 mars 1881. 1173
[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } LEON COTÉ, de la
No. 150. } paroisse de Saint-Thomas, cultivateur; contre CHARLES FOURNIER, fils, voyageur, du même lieu, savoir :

Un lopin de terre situé en la paroisse de Saint-Thomas, dans la première concession du fleuve Saint-Laurent, de forme irrégulière, connu au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de Montmagny, pour la paroisse de Saint-Thomas, sous le No. 152; borné vers le nord-est par le No. 151, vers le sud-ouest par le No. 155, vers le nord et le sud par le No. 148, mesurant en front trois perches sur trois perches de profondeur, contenant en superficie neuf perches (3)—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances. A la charge de payer à Romuald Têtu, écuyer, une rente annuelle et constituée de quatre piastres.

Pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Montmagny, MARDI, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le treizième jour de juin prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 26 mars 1881. 1175
[Première publication, 2 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.

District de Québec, } GAUDIAS JOSEPH
No. 1176. } TELESPHORE CHARLAND, du village de Lauzon, ci-devant syndic officiel et maintenant courtier; contre PIERRE TURGEON, de Berthier, district de Montmagny, savoir :

Un emplacement ou lopin de terre situé en la paroisse de Berthier, de figure irrégulière, connu au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de Montmagny, pour la paroisse de Berthier, sous le No. 147; borné vers le nord-est par le No. 137, vers le sud-ouest par une route publique, vers le nord par le fleuve Saint-Laurent, et vers le sud par le No. 146, contenant en superficie quatre arpents (4)—avec une maison en pierre

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Quebec, } FREDERICK AMERICUS
No. 851. } ANDREWS, FREDERICK WILLIAM ANDREWS, both of the parish of Saint Sauveur de Quebec, JOSEPH PHILIPPE RENE ADOLPHE CARON and CHARLES FITZPATRICK, both of the city of Quebec, all advocates partners and practising as such under the style and firm of Andrews, Caron, Andrews and Fitzpatrick; against SIMEON FORTIN, of the city of Quebec, grocer, to wit :

A lot of land situate in the parish of Cap Saint Ignace, in the first concession from the river Saint Lawrence, known in the book of reference and on the official plan of the cadastre of the county of Montmagny, for the parish of Cap Saint Ignace, as No. 192, of irregular outline; bounded on the north east by No. 191, on the south west and north by No. 190, and on the south by a public road, containing in superficial extent thirty one perches and two hundred and fifty two feet (31.252)—together with a house, barn and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Cap Saint Ignace, on WEDNESDAY, the EIGHTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of June next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 26th March, 1881. 1174
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, } LEON COTE, of the
No. 150. } parish of Saint Thomas, farmer; against CHARLES FOURNIER, junior, voyageur, of the same place, to wit :

A lot of land situate in the parish of Saint Thomas, in the first concession from the river Saint Lawrence, of irregular outline, known in the book of reference and on the official plan of the cadastre of the county of Montmagny, for the parish of Saint Thomas, as No. 152; bounded on the north east by No. 151, on the south west by No. 155, on the north and south by No. 148, measuring in front three perches by three perches in depth, containing in superficies nine perches (9)—with a house thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to the charge of paying Romuald Têtu, esquire, a constituted yearly rent of four dollars.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Montmagny, on TUESDAY, the SEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirteenth day of June next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 26th March, 1881. 1176
[First published, 2nd April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.

District of Quebec, } GAUDIAS JOSEPH
No. 1176. } TELESPHORE CHARLAND, of the village of Lauzon, formerly official assignee and now broker; against PIERRE TURGEON, of Berthier, district of Montmagny, to wit :

A lot of land situate in the parish of Berthier, of irregular outline, known on the book of reference and official plan of the cadastre of the county of Montmagny, for the parish of Berthier, as No. 147; bounded on the north east by No. 137, on the south west by a public road, on the north by the river Saint Lawrence, and on the south by No. 146, containing in superficies four (4) arpents—with a two storey stone house, a barn and outbuildings

à deux étages, une grange et autres bâties des-
sus construites, circonstances et dépendances.

Distraction faite en faveur de la Corporation de
la paroisse de l'Assomption de Berthier, de la
route mentionnée en son opposition afin de dis-
traire.

Pour être vendu à la porte de l'église de la
paroisse de Berthier, MARDI, le VINGT-SIX-
IEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du
matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième
jour de mai prochain.

J. D. LEPINE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 26 mars 1881. 1171
[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } LEANDRE METHOT,
No. 147. } écuyer, marchand,
de la paroisse du Cap Saint-Ignace; contre
JOSEPH BERNIER, fils de Belzème Bernier, ci-
devant menuisier, du Cap Saint-Ignace, et actuelle-
ment de la cité de Québec, savoir :

Un lopin de terre situé en la paroisse du Cap
Saint-Ignace, première concession du fleuve Saint-
Laurent, faisant partie du lot No. 179, du cadastre
du comté de Montmagny, pour la paroisse du Cap
Saint-Ignace; borné au nord-est à Thiburce Ber-
nier, au sud-ouest à Jean-Baptiste Fortier, au nord
à la Fabrique, au sud à Louis Amédée Beaubien,
contenant trois quarts d'arpents en superficie—
avec la maison et autres bâties dessus construites,
circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la
paroisse du Cap Saint-Ignace, LUNDI, le SEIZIE-
ME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin.
Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de
mai prochain.

J. D. LEPINE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 5 mars 1881. 871 2
[Première publication, 12 mars 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit du comté de L'Islet

District de Montmagny: } DAME GENEVIEVE
No. 2990. } ANTIL, de la cité
de Montréal, veuve de Joseph Caron, en son
vivant, tonnellier, du dit lieu, tant en son propre
et privé nom, comme ayant été communé en
biens avec son mari, que comme tutrice duement
nommée en justice à Arthur Caron, Clarence
Caron et Régent Caron, enfants mineurs issus du
mariage de la dite Geneviève Antil, avec le dit feu
Joseph Caron; contre AUGUSTE PELLETIER,
du township d'Ashford, cultivateur, savoir :

Un lot de terre portant le numéro 14, situé en
le rang lettre A, du township Ashford, contenant
cent acres en superficie; borné comme suit: au
bout sud-ouest à la route Elgin, au bout nord-est
aux terres de la couronne, joignant d'un côté au
sud à Joseph Pellerin ou ses représentants, et de
l'autre côté au nord à Amable Pellerin ou ses
représentants—avec les bâties dessus cons-
truites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement
du comté de l'Islet, en la paroisse de Saint-Jean-
Port-Joly, MARDI, le DIX-NEUVIEME jour
d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le
dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'avril
prochain.

J. D. LEPINE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 9 février 1881. 553 3
[Première publication, 12 février 1881.]

thereon erected, circumstances and dependencies.

Reserving in favor of the Corporation of the
parish of L'Assomption de Berthier, the by-road
mentioned in its opposition.

To be sold at the church door of the parish of
Berthier, on TUESDAY, the TWENTY SIXTH
day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon.
The said writ returnable on the twenty eighth day
of May next.

J. D. LEPINE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 26th March, 1881. 1172
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, } LEANDRE METHOT,
No. 147. } esquire, merchant,
of the parish of Cap Saint Ignace; against JOSEPH
BERNIER, son of Belzème Bernier, heretofore
joiner, of Cap Saint Ignace, and now of the city of
Quebec, to wit :

A piece of land situate in the parish of Cap
Saint Ignace, first concession of the river Saint
Lawrence, being part of lot No. 179, of the cadastre
of the county of Montmagny, for the parish of Cap
Saint Ignace; bounded on the north east by
Thiburce Bernier, to the south west by Jean
Baptiste Fortier, on the north by the Fabrique, to
the south by Louis Amédée Beaubien, comprising
three quarters of an arpent in superficies—together
with the house and other buildings thereon
erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of
Cap Saint Ignace, on MONDAY, the SIXTEENTH
day of MAY next, at the hour of TEN of the clock
in the forenoon. The said writ returnable on the
nineteenth day of May next.

J. D. LEPINE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 5th March, 1881. 872
[First published, 12th March, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court of the county of V'Islet.

District of Montmagny: } DAME GENEVIEVE
No. 2990. } ANTIL, of the city
of Montreal, widow of Joseph Caron, in his lifetime,
cooper, of the same place, both in her own name
as having been common as to property with her
husband, as in her quality of tutrix duly appointed
to Arthur Caron, Clarence Caron and Regent
Caron, minor children issue of the marriage of
the said Geneviève Antil, with the said late Joseph
Caron; against AUGUSTE PELLETIER, of the
township of Ashford, farmer, to wit :

A lot of land being No. 14, situate in the range
letter A, of township Ashford, containing one hun-
dred acres in superficies; bounded as follows: at
the south west end by the Elgin road, at the
north east end by the crown lands, on one side to
the south by Joseph Pellerin or his representa-
tives, and on the other side to the north by Amable
Pellerin or his representatives—with the buildings
thereon erected, circumstances and dependen-
cies.

To be sold at the registry office of the county
of l'Islet, in the parish of Saint Jean Port Joly,
on TUESDAY, the NINETEENTH day of APRIL
next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ
returnable the twenty sixth day of April next.

J. D. LEPINE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 9th February, 1881. 554
[First published, 12th February, 1881.]

Ventes par le Shérif—Montréal

Sheriff's Sales.—Montreal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } MARGARET TATE, de No. 353. } la cité de Montréal, fille majeure et usant de ses droits, Demanderesse; contre les terres et tenements de DAME MARY ISABELLA SCOTT, de Beaconsfield, en la paroisse de la Pointe Claire, en le district de Montréal, en la Province de Québec, épouse dument séparée de biens de John Henry Menzies, du même lieu, gentilhomme, et le dit JOHN HENRY MENZIES, afin d'autoriser sa dite épouse, Défendeurs.

Un lot ou morceau de terre situé à Beaconsfield, en la paroisse de la Pointe Claire, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de la Pointe Claire, comme partie du lot numéro trente et un (31); borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par le Lac Saint-Louis, du côté nord-est par le lot officiel numéro trente-deux, et du côté sud-ouest par partie du lot officiel numéro trente—avec une maison en pierre à une étage et demie couverte en ferblanc, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe Claire, le TROISIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 30 mars 1881. Shérif. 1229

[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LE SYNODE DU DIO- No. 104. } CÈSE DE MONTREAL, corps politique et dument incorporé, ayant son principal bureau et place d'affaires en la cité de Montréal, en le district de Montréal, Demandeur; contre les terres et tenements de JOSEPH CLETUS ROBILARD, des cité et district de Montréal, écuyer, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, en la paroisse de Notre-Dame de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, comme lot numéro cent soixante et dix-huit (178); borné en front par la rue Craig—avec les bâtisses et appartenances qui s'y trouvent.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 30 mars 1881. Shérif. 1225

[Première publication, 2 avril 1881.]

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } MARGARET TATE, of the No. 353. } city of Montreal, spinster, *filie majeure et usant de ses droits*, Plaintiff; against the lands and tenements of DAME MARY ISABELLA SCOTT, of Beaconsfield, in the parish of Pointe Claire, in the district of Montreal, in the Province of Quebec, wife of and duly separated as to property of John Henry Menzies, of the same place, gentleman, and the said JOHN HENRY MENZIES, for the purpose of authorizing his said wife, Defendants.

A lot or parcel of land situate at Beaconsfield, in the parish of Pointe Claire, known and designated on the official plan and in the book of reference of the said parish of Pointe Claire, as part of lot number thirty one (31); bounded in front by the Queens highway, in rear by the Lake Saint Louis, on the north east side by lot official number thirty two, and on the south west side by portion of lot official number thirty—with a one and a half storey stone house covered with tin, and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joachim de la Pointe Claire, on the THIRD day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 30th March, 1881. Sheriff. 1230

[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE SYNOD OF THE No. 104. } DIOCESE OF MONTREAL, a body politic and corporate, duly incorporated, and having its head office and principal place of business in the city of Montreal, in the district of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of JOSEPH CLETUS ROBILARD, of the city and district of Montreal, esquire, Defendant.

A lot of land situate in the Saint James ward, of the city of Montreal, in the parish of Notre Dame de Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of said ward, as lot number one hundred and seventy eight (178); bounded in front by Craig street—with the buildings and appurtenances thereto belonging and appertaining.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of JUNE next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 30th March, 1881. Sheriff. 1226

[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **THE BANK OF BRITISH**
 No. 1745. } **NORTH AMERICA,**
 corps politique et dûment incorporé, faisant les
 affaires de banque et ayant son principal bureau
 et place d'affaires en Canada, en la cité de Mont-
 réal, en le district de Montréal, Demanderesse ;
 contre les terres et ténements de **MARY**
ISABELLA SCOTT, marchande publique, épouse
 dûment séparée de biens de John Henry Menzies,
 de Beaconsfield, en la paroisse de la Pointe Claire,
 en le district de Montréal, commerçante, faisant
 affaires avec son consentement et autorité, et le
 dit **JOHN HENRY MENZIES** tant individuellement
 que pour autoriser son épouse, Défendeurs.

Un lot de terre situé en la paroisse de la Pointe
 Claire, faisant partie du lot numéro trente (30),
 aux plan et livre de renvoi officiels de la dite
 paroisse de la Pointe Claire ; borné en front par
 le chemin actuel de la Reine, en arrière par le lac
 Saint-Louis, d'un côté par le lot officiel No. 31, et
 de l'autre côté partie par le dit lac Saint-Louis et
 partie par l'endroit où le chemin de la Reine passe
 le plus près du dit lac Saint-Louis, étant les lots
 numéros 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, sur le plan
 de la partie du dit lot No. 30, fait par Joseph
 Smith, écuyer, ingénieur civil.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale
 de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe
 Claire, le TROISIEME jour de JUIN prochain, à
 ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit
 bref rapportable le quatrième jour de juin pro-
 chain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Montréal, 30 mars 1881. 1227

[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **LA BANQUE VILLE-**
 No. 888. } **MARIE,** corps politique
 et dûment incorporé, faisant affaires et ayant sa
 principale place d'affaires en les cité et district
 de Montréal, Demanderesse ; contre les terres et
 ténements d'**ALFRED FORTIN,** de la paroisse du
 Sault-au-Récollet, en le district de Montréal, gen-
 tilhomme, Défendeur.

Un lot de terre situé dans la paroisse du Sault-
 au-Récollet, dans le district de Montréal, de la
 contenance de deux arpents de front sur la pro-
 fondeur qui peut se trouver entre le chemin
 publique et la Rivière des Prairies, qui en sont
 les aboutissants ; joignant du côté nord-est à
 Joseph Corbeille, et de l'autre côté au sud-est à
 Joseph Brousseau, écuyer ; le dit lot de terre for-
 mant la partie nord-est du numéro cent trente-six
 (136), des plan et livre de renvoi officiels de la
 dite paroisse du Sault-au-Récollet—avec une
 maison, une grange et autres bâtisses dessus
 érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale
 de la paroisse du Sault-au-Récollet, le TROI-
 SIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de
 l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième
 jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Montréal, 30 mars 1881. 1231

[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **DAME HERMINE**
 No. 1829. } **MARIE CATHERINE**
JUCHEREAU DUCHESNAY, veuve de feu
 l'Honorable Roch de St. Ours, **DEMOISELLE**
JOSEPHTE LOUISE HERMINE DE ST. OURS,
 fille majeure et usant de ses droits, **DAME CARO-**
LINE VIRGINIE DE ST. OURS, veuve de feu

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **THE BANK OF BRITISH**
 No. 1745. } **NORTH AMERICA,** a
 body politic and corporate duly incorporated, and
 carrying on the business of banking and having its
 principal office and place of business in Canada,
 in the city of Montreal, in the district of
 Montreal, Plaintiff ; against the lands and tenements
 of **MARY ISABELLA SCOTT,**
marchande publique, wife of and duly sepa-
 rated as to property from John Henry Men-
 zies, of Beaconsfield, in the parish of Pointe
 Claire, in the district of Montreal, trader, and
 carrying on business by and with his authority and
 consent, and the said **JOHN HENRY MENZIES,**
 as well individually as for the purpose of autho-
 rizing his wife, Defendants.

A lot of land situate in the parish of Pointe
 Claire, forming part of lot number thirty (30), on
 the official plan and in the book of reference of
 said parish of Pointe Claire ; bounded in front by
 the present Queen's highway, in rear by Lake
 Saint Louis, on one side by official lot No. 31, and
 on the other side partly by the said Lake Saint
 Louis and partly by the place where the Queen's
 highway runs nearest to said lake Saint Louis,
 being lots numbers 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 and
 16, on the plan of part of said lot No. 30, made by
 Joseph Smith, esquire, civil engineer.

To be sold at the parochial church door of the
 parish of Saint Joachim de la Pointe Claire, on
 the THIRD day of JUNE next, at HALF PAST
 ELEVEN of the clock in the forenoon. The said
 writ returnable on the fourth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Montreal, 30th March, 1881. 1228

[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **LA BANQUE VILLE-**
 No. 888. } **MARIE,** a body politic
 and duly incorporated, doing business and having
 its principal place of business in the city and dis-
 trict of Montreal, Plaintiff ; against the lands and
 tenements of **ALFRED FORTIN,** of the parish of
 Sault au Recollet, in the district of Montreal,
 gentleman (*gentilhomme*), Defendant.

A lot of land situate in the parish of Sault au
 Recollet, in the district of Montreal, containing
 two arpents in front by the depth there may be
 between the public road and the River des
 Prairies, which are its abutments ; bounded on the
 north east side by Joseph Corbeille, on the other
 side to the south east by Joseph Brousseau,
 esquire ; said lot of land forming the north east
 part of number one hundred and thirty six (136),
 on the official plan and book of reference of the
 parish of Sault au Recollet—with a house, barn
 and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the
 parish of Sault au Recollet, on the THIRD day of
 JUNE next, at the hour of TEN in the forenoon.
 The said writ returnable on the sixth day of June
 next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Montreal, 30th March, 1881. 1232

[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **DAME HERMINE MARIE**
 No. 1829. } **CATHERINE JUCHE-**
REAU DUCHESNAY, widow of the late the
 Honorable Roch de St. Ours, **MISS JOSEPHTE**
LOUISE HERMINE DE ST. OURS, *fille majeure*
et usant de ses droits, (spinster), **DAME CARO-**
LINE VIRGINIE DE ST. OURS, widow of late the

Honorable Alexandre Edouard Kierkowski, et DAME HENRIETTE AURELIE DE ST. OURS, épouse séparée de biens de Joseph Dorion, écuyer, notaire, et le dit **JOSEPH DORION**, afin d'autoriser sa dite épouse à l'effet des présentes, tous de la paroisse de Saint-Ours, en le district de Richelieu, Demandeurs; contre les terres et ténements de **FRANÇOIS ANTOINE MARIE ALFRED LAROCQUE**, fils, écuyer, de Waterville, en le district de Saint-François, Défendeur.

La nue propriété d'un certain emplacement sis et situé dans le quartier Centre, de la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Centre susdit, sous le numéro trente-six (36); borné en front par la rue des Commissaires, en arrière par la rue Saint-Paul, d'un côté par la ruelle Saint-Dizier, et de l'autre côté par le numéro trente-cinq (35) des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Centre—avec une maison en pierre de taille dessus érigée. La jouissance du dit immeuble appartient à François Alfred Chartier LaRocque, écuyer, sa vie durant, en vertu du testament solennel de Dame Marie Angélique Amélie Berthelet, mère du dit défendeur, et maintenant décédée.

Pour être vendue en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de juin prochain.

Bureau du Shérif, Montréal, 30 mars 1881.
[Première publication, 2 avril 1881.]

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Shérif.

1223

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **ARTHUR M. PERKINS,**
No. 588. } **A** syndic officiel, des cité et district de Montréal, en sa qualité de syndic nommé aux biens de la faillite de Regis Labelle, de la dite cité de Montréal, commerçant, failli, Demandeur, *ès-qualité*; contre **JULIEN PESANT dit SANS CARTIER**, de la ville de Saint-Henri, en le district de Montréal, Défendeur.

Les terres et ténements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexée au bref de *Venditioni Exponas*, comme suit:

Un lot de terre situé en la ville de Saint-Henri, formant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, étant la moitié sud du lot numéro soixante et cinq (65), du plan figuratif de la terre de feu Philippe Turcot, déposé en l'étude de feu Mre. P. Mathieu, N. P., contenant trente pieds de front par quatre-vingt-dix pieds de profondeur, le tout plus ou moins; borné en front par la rue Saint-Philippe, en profondeur par T. Duclos, d'un côté par John Massy, d'autre côté par Louis Brisebois—avec une maison à un étage et autres bâtisses dessus construites; ce terrain est connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, sous le numéro dix-sept cent quatre-vingt-dix-huit (1798).

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi, à la folle enchère, frais, risques et charges de Regis Labelle, le ci-devant adjudicataire. Le dit bref rapportable le douzième jour d'avril prochain.

Bureau du Shérif, Montréal, 23 mars 1881.
[Première publication, 26 mars 1881.]

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Shérif.

1141 2

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **LA COMPAGNIE DE**
No. 2533. } **LPRET ET CREDIT FONCIER**, corps politique et dûment incorporé suivant la loi et les statuts en force dans cette pro-

Honorable Alexandre Edouard Kierkowski, and DAME HENRIETTE AURELIE DE ST. OURS, wife separated as to property of Joseph Dorion, esquire, notary, and the said **JOSEPH DORION**, for the purpose of authorizing his said wife to these presents, all of the parish of Saint Ours, in the district of Richelieu, Plaintiffs; against the lands and tenements of **FRANÇOIS ANTOINE MARIE ALFRED LAROCQUE**, junior, esquire, of Waterville, in the district of Saint Francis, Defendant.

The naked ownership of a certain lot situate and being in Centre ward, of the city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of the Centre ward aforesaid, as number thirty six (36); bounded in front by Commissioners street, in rear by Saint Paul street, on one side by the Saint Dizier lane, and on the other side by number thirty five (35), on the official plan and book of reference of Centre ward aforesaid—with a cut-stone house thereon erected. The enjoyment of the said immovable belongs to François Alfred Chartier LaRocque, esquire, during his lifetime, in virtue of the last will and testament of Dame Marie Angélique Amélie Berthelet, the said defendant's mother, and now deceased.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixth day of June next.

Sheriff's Office, Montreal, 30th March, 1881.
[First published, 2nd April, 1881.]

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff.

1224

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **ARTHUR M. PERKINS,**
No. 588. } **A** official assignee, of the city and district of Montreal, in his quality of assignee to the insolvent estate of Regis Labelle, of the said city of Montreal, trader, insolvent, Plaintiff, *ès-qualité*; against **JULIEN PESANT dit SANS CARTIER**, of the town of Saint Henri, in the district of Montreal, Defendant.

The said lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the writ of *Venditioni Exponas*, as follows:

A lot of land situate in the town of Saint Henri, forming heretofore part of the parish of Montreal, in the district of Montreal, being the south half of lot number sixty five (65), on the figured plan of the property of the late Philippe Turcot, filed in the office of the late Mre P. Mathieu, N. P., measuring thirty feet in front by ninety feet in depth, the whole more or less; bounded in front by Saint Philippe street, in rear by T. Duclos, on one side by John Massy, and on the other side by Louis Brisebois—with a one storey house and out-buildings thereon erected; this lot is known and designated on the official plan and book of reference of the municipality of the parish of Montreal, as number seventeen hundred and ninety eight (1798).

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of APRIL next, at the hour of HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon, at the *folle enchère*, costs, risks and charge of Regis Labelle, the former purchaser. The said writ returnable on the twelfth day of April next.

Sheriff's Office, Montreal, 23rd March, 1881.
[First published, 26th March, 1881.]

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff.

1142

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **LA COMPAGNIE DE PRET**
No. 2533. } **LET CREDIT FONCIER**, a body politic and duly incorporated according to law and the statutes in force in this Province,

vince, faisant affaires et ayant sa place d'affaires à Montréal, dans le district de Montréal, Demandeuse; contre les terres et ténements de DANIEL McKERNEY, gentilhomme, des cité et district de Montréal, Défendeur.

Les dits terres et ténements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexée au bref de *Venditioni Exponas*, comme suit, à savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Bruno, district de Montréal, côté nord-ouest du rang de la Rabastalière, contenant environ deux arpents de largeur sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, et sans garantie de mesure précise; borné en front par le dit chemin ou concession de La Rabastalière, et connue et désignée sous le numéro cent quarante-six (146), des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Bruno—avec maison, grange et autres bâties sus-érigées.

2. Un lot de terre situé en la dite paroisse de Saint-Bruno, district susdit, contenant un demi arpent de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par le chemin public appelé concession des Vingt-Cinq de la dite paroisse—sans bâtisse. Ce lot de terre est connu et désigné sous le numéro huit (8), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Bruno.

Sujet le lot No. 2, à une rente foncière perpétuelle et non rachetable de quinze piastres par année, payable chaque année à la Saint-Michel, constituée en faveur de l'opposant François Bonaventure Viger, ses héritiers ayant cause, par acte de vente de Moïse Ouimet à Dame Edwidge Durand, passé le trente-unième jour de janvier dix-huit cent soixante et seize, devant Mainville, notaire.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Bruno, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 23 mars 1881. Shérif. 1139 2

[Première publication, 26 mars 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montreal, à savoir: } HOLLIS SHOREY ET }
No. 2132. } EDWARD A. SMALL,
tous deux de la cité de Montréal, marchands et associés, y faisant affaires ensemble comme tels sous les nom et raison de H. Shorey & Cie., Demandeurs; contre les terres et ténements de TOUSSAINT GUILBEAULT, du même lieu, commerçant, Défendeur.

Les terres et ténements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexée au bref de *Venditioni Exponas*, comme suit :

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal, connu et désigné sous le numéro mille cinq cent quatre-vingt-trois (1583), aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, faisant front sur la rue Sainte-Marie, en la dite cité; borné en arrière par le fleuve Saint-Laurent, contenant quatre-vingt-dix-sept pieds de front sur une profondeur de quatre-vingt-deux pieds dans une ligne et quatre-vingt-six pieds dans l'autre ligne, formant une superficie de huit mille cent quarante-huit pieds, mesure anglaise, plus ou moins, sans garantie de mesure précise—avec une maison en bois à une étage et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la folle enchère, frais, risques et charge de George W. Parent, le premier adjudicataire. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 23 mars 1881. Shérif. 1143 2

[Première publication, 26 mars 1881.]

doing business and having its place of business at Montreal, in the district of Montreal, Plaintiffs; against the lands and tenements of DANIEL McKERNEY, of the city and district of Montreal, gentleman, Defendant.

The said lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the writ of *Venditioni Exponas*, as follows, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint Bruno, district of Montreal, north west side of the Rabastalière range, containing about two arpents in width by twenty arpents in depth, more or less, without warranty as to precise measurement; bounded in front by the said road or Rabastalière concession, known and designated as number one hundred and forty six (146), on the official plan and book of reference of the said parish of Saint Bruno—with house, barn and outbuildings thereon erected.

2. A lot of land situate in the said parish of Saint Bruno, district aforesaid, containing one half arpent in front by twenty arpents in depth, more or less; bounded in front by the public road called concession "Des Vingt Cinq" of the said parish—without building. The said land is known and designated as number eight (8), on the official plan and book of reference of the said parish of Saint Bruno.

Subject lot No. 2, to a perpetual ground rent, non rachetable, of fifteen dollars per annum, to be paid every year at Michaelmas, constituted in favor of the Opposant François Bonaventure Viger, his heirs and assigns, by deed of sale from Moïse Ouimet to Dame Edwidge Durand, passed on the thirty first day of January, eighteen hundred and seventy six, before Mainville, notary.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Bruno, on the ELEVENTH day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 23rd March, 1881. Sheriff. 1140

[First published, 26th March, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } HOLLIS SHOREY AND }
No. 2132. } EDWARD A. SMALL,
both of the city of Montreal, merchants, co-partners, doing business together there as such under the name, style and firm of H. Shorey & Co., Plaintiffs; against the lands and tenements of TOUSSAINT GUILBEAULT, of the same place, trader, Defendant.

The lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the writ of *Venditioni Exponas*, as follows :

A lot of land being and situate in the Saint Mary's ward, of the said city of Montreal, known and distinguished under the number one thousand five hundred and eighty three (1583), on the official plan and book of reference of the said Saint Mary's ward, fronting on Saint Mary's street, in said city; and bounded in rear by the river Saint Lawrence, containing ninety seven feet in front and a depth of eighty two feet in one line and eighty six feet on the other line, forming a superficies of eight thousand one hundred and forty eight feet, english measure, the whole more or less, without warranty of precise measure—with a one storey wooden house and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of APRIL next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon, at the folle enchère, costs, risks and charges of George W. Parent, the former adjudicataire. The said writ returnable on the thirtieth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 23rd March, 1881. Sheriff. 1144

[First published, 26th March, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **L**A CITE DE MONTREAL, No. 1764. } **R**EAL, corps politique et incorporé, ayant sa place d'affaires en la cité et district de Montréal, par et en vertu d'un acte de la Législature de la province de Québec, 42-43 Vict., chap. 53, par un mandat émané de la Cour du Recorder, a voulu prelever sur les terres de HARDOUIN LIONAIS, en sa qualité d'exécuteur testamentaire et administrateur des biens de feu Dame Henriette Moreau, son épouse.

Les terres et ténements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexée au bref de *Venditioni Exponas*, comme suit, à savoir :

Lot numéro deux (No. 2), des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, le dit lot désigné comme étant du quartier est de la dite cité de Montréal, suivant les dispositions de l'acte 37 Vict., Chap. 51; borné au nord par la rue Craig, et au sud par la rue Saint-Louis.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 23 mars 1881. Shérif. 1137 2
[Première publication, 26 mars 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **R**AYMOND PRÉFON- No. 1462. } **R**TAINE, écuyer, des cité et district de Montréal, avocat, Demandeur; contre les terres et ténements de JOSEPH BOUCHARD, du même lieu, employé au bureau d'enregistrement, mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexée au dit bref, maintenant entre les mains de Jules Aimé Mancotel, écuyer, de la dite cité de Montréal, aussi un employé au bureau d'enregistrement, curateur dûment nommé au délaisement fait en cette cause par le dit Joseph Bouchard, Défendeur.

Six lots de terre ou emplacements situés au côté nord-est de la rue Sainte-Elizabeth, maintenant appelée l'Avenue Laval, en la cité de Montréal, paroisse Notre-Dame de Montréal, connus et désignés sous les numéros deux cent cinquante-quatre (254), deux cent cinquante-cinq (255), deux cent cinquante-six (256), deux cent cinquante-sept (257), deux cent cinquante-huit (258) et deux cent cinquante-neuf (259), sur les plan et livre de renvoi officiels de la subdivision du lot portant originairement le numéro neuf cent trois (903), sur les plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, de la dite cité de Montréal, contenant chacun des dits lots vingt pieds de front sur soixante-quinze pieds de profondeur, mesure anglaise; borné en front par la dite rue Sainte-Elizabeth, maintenant appelée l'Avenue Laval, en arrière par une ruelle, d'un côté par la rue Roy, et d'un autre côté par le lot numéro deux cent soixante (260), appartenant à Damase Dion, du dit plan de subdivision—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 9 février 1881. Shérif. 559 3
[Première publication, 12 février 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **M**ARIE JULIE JUDITH No. 2203. } **M**CHARRON dite CA-

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **T**HE CITY OF MONTREAL, No. 1764. } **A** body politic and corporate, having its place of business in the city and district of Montreal, under and by virtue of an act of the Legislature of the Province of Quebec, 42 & 43 Vict., chap. 53, under a warrant issued from the Recorder's Court, sought to levy of the lands of HARDOUIN LIONAIS, in his quality of testamentary executor and administrator of the estate of the late Dame Henriette Moreau, his wife.

The lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the writ of *Venditioni Exponas*, as follows, to wit :

Lot number two (No. 2), on the official plan and in the book of reference of Saint Louis ward, of the city of Montreal, said lot being described of the east ward of the said city of Montreal, in accordance with the provisions of the act 37 Vict., chap. 51; bounded on the north by Craig street, and on the south by Saint Louis street.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of APRIL next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 23rd March, 1881. Sheriff. 1138
[First published, 26th March, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **R**AYMOND PREFON- No. 1462. } **R**TAINE, esquire, of the city and district of Montreal, advocate, Plaintiff; against the lands and tenements of JOSEPH BOUCHARD, of the same place, employé au bureau d'enregistrement, mentioned and described in the schedule marked A, to the said writ annexed, now in the hands of Jules Aimé Mancotel, esquire, of the said city of Montreal, also an employé du bureau d'enregistrement, curator duly named and appointed to the délaisement made in this cause by the said Joseph Bouchard, Defendant.

Six lots of land situate and being on the north east side of Saint Elizabeth street, now called Laval Avenue, in the city of Montreal, parish of Notre Dame de Montreal, known and designated as numbers two hundred and fifty four (254), two hundred and fifty five (255), two hundred and fifty six (256), two hundred and fifty seven (257), two hundred and fifty eight (258), two hundred and fifty nine (259), on the official plan and book of reference of subdivision of the lot bearing originally the number nine hundred and three (903), on the official plan and book of reference of Saint Louis ward, of the said city of Montreal, each of the said lots containing twenty feet in front by seventy five feet in depth, english measure; bounded in front by Sainte Elizabeth street, now Laval Avenue, in rear by a lane, on one side by Roy street, and on the other side by lot number two hundred and sixty (260), belonging to Damase Dion, on the said subdivision plan—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of APRIL next, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighteenth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 9th February, 1881. Sheriff. 560
[First published, 12th February, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **M**ARIE JULIE JUDITH No. 2203. } **M**CHARRON dite CABA-

BANA, fille majeure et usant de ses droits, des cité et district de Montréal, Demanderesse; contre HENRI EDOUARD BOISSY, écuyer, médecin, de Memrancook, en la Province du Nouveau Brunswick, et POLLY ALIAS PAULINE ALIAS APOLLINE MAILLET, des cité et district de Montréal, veuve de feu Alphonse Boissy, en son vivant, maître cordonnier, du même lieu, Défenderesse.

Saisi comme appartenant à la dite Dame Polly alias Pauline alias Apolline Maillet, l'usufruit, durant sa vie durant, des immeubles ci-après décrits, et la nue propriété d'iceux; sujet au dit usufruit comme appartenant au dit défendeur Henri Edouard Boissy.

1. Un lot de terre ou emplacement situé en la cité de Montréal, paroisse de Sainte-Brigitte, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la dite cité, sous les numéro trois cent soixante-et-quinze (375); borné en front par la rue Dorchester, en arrière par une ruelle, d'un côté au nord-est par le No. 376, et de l'autre côté au sud-ouest par une autre ruelle—avec les bâtisses dessus construites.

2. Un autre lot de terre ou emplacement situé au même lieu, connu et désigné au plan et dans le livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte Marie, sous le numéro trois cent quatre-vingt-trois (383); borné en front par la rue Maisonneuve, ci-devant la rue Sydenham, en arrière par une ruelle, d'un côté au sud par la rue Sainte-Rose, ci-devant la rue Blake, et d'autre côté au nord par le No. 384—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 9 février 1881. Shérif, 561 3
[Première publication, 12 février 1881.]

NA, fille majeure et usant de ses droits, of the city and district of Montreal, Plaintiff; against HENRI EDOUARD BOISSY, esquire, physician, of Memrancook, in the Province of New Brunswick, and POLLY ALIAS PAULINE ALIAS APOLLINE MAILLET, of the city and district of Montreal, widow of the late Alphonse Boissy, in his lifetime, master shoe-maker, of the same place, Defendants.

Seized as belonging to the said Dame Polly alias Pauline alias Apolline Maillet, the usufruct, during her lifetime, of the immovables hereinafter described, and the nude ownership thereof; subject to the said usufruct as belonging to the said defendant Henri Edouard Boissy.

1. A lot of land situate in the city of Montreal, parish of Sainte Brigitte, known and designated on the official plan and book of reference of Saint Mary's ward, of the said city, as number three hundred and seventy five (375); bounded in front by Dorchester street, in rear by a lane, on one side to the north east by No. 376, and on the other side to the south west by another lane—with the buildings thereon erected.

2. Another lot of land situate at the same place, known and designated on the official plan and book of reference of Saint Mary's ward aforesaid, as number three hundred and eighty three (383); bounded in front by Maisonneuve street, formerly Sydenham street, in rear by a lane, on one side to the south by Sainte Rose street, formerly Blake street, and on the other side to the north by No. 384—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of April next.

P. ERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 9th February, 1881. Sheriff, 562
[First published, 12th February, 1881.]

Ventes par le Shérif—Outaouais

A VIS PUBLIC est par le présent donne que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—Aylmer.

Province de Québec, } DOMINIQUE CHARLE-LEBOIS, du canton District d'Outaouais, } de Buckingham, dans les No. 550. } de Buckingham, dans les comté et district d'Outaouais, cultivateur, Demandeur; contre les terres et tenements d'ELZEAR FAUCHER, du canton de Templeton, journalier, Défendeur, et F. A. Beaudry, avocat du demandeur, Demandeur par distraction de frais, à savoir :

Un lot de terre dans le canton de Templeton, district d'Outaouais, formant partie du lot numéro dix-sept, des lots du front irrégulier (*broken front*) du dit canton de Templeton, de quarante-cinq pieds, mesure française, de front, sur un arpent de profondeur; et borné à l'ouest par le chemin public, à l'est par G. Benson Hall ou ses repré-

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Superior Court—Aylmer.

Province of Québec, } DOMINIQUE CHARLE-BOIS, of the township District of Ottawa, } of Buckingham, in the No. 550. } of Buckingham, in the county and district of Ottawa, farmer, Plaintiff; against the lands and tenements of ELZEAR FAUCHER, of the township of Templeton, in the county and district of Ottawa, laborer, Defendant, and F. A. Beaudry, Plaintiff's attorney, Plaintiff *par distraction de frais, to wit:*

A lot of land in the township of Templeton, district of Ottawa, forming part of lot number seventeen, of the lots of the broken front of the said township of Templeton, and being forty five feet, french measure, in front, by an arpent in depth; and being bounded on the west by the public road, on the east by G. Benson Hall or

sentants, au sud par Joseph Laurain ou ses représentants, et au nord par Alexis Laurent ou ses représentants—avec une maison et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le VINGT-CINQUIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de juin 1881.

LOUIS M. COUPLÉE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 5 mars 1881. 1253
[Première publication, 2 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

De la Cour Supérieure.

Canada, } MARY ANN FULLER,
Province de Québec, } du village de Buck-
District d'Outaouais, } ingham, dans le district
No. 89. } d'Outaouais, veuve, Demanderesse; contre les terres et tenements d'ALFRED HEWSON, du village de Buckingham, dans le district d'Outaouais, aubergiste, Défendeur, et Charles S. Burroughs, écuyer, avocat de la demanderesse, demandeur par distraction, à savoir:

Un lot de terre situé du côté ouest de la rue dite Main street, dans le village de Buckingham; borné au sud par la propriété de Terence McCabe, à l'ouest par la propriété de Ross Brothers, au nord par la propriété de John Jellineau, et à l'est par la rue dite Main street, contenant un acre de terre en superficie, plus ou moins—avec deux maisons en briques et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du registraire pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le TREIZIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril 1881.

LOUIS M. COUPLÉE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 17 mars 1881. 1251
[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

De la Cour Supérieure.

Province de Québec, } JOHN COSGROVE, du
District d'Outaouais, } village de Buckingham,
No. 129. } gentilhomme, Demandeur;
contre les terres et tenements de ALFRED S. HEWSON, du village de Buckingham, district d'Outaouais, plâtrier, Défendeur, et Thomas P. Foran, avocat du demandeur, demandeur par distraction de frais, à savoir:

Tout ce lot ou lopin de terre et dépendances connus et désignés comme suit, savoir: les lots A et B, situés sur le côté ouest de la rue dite "Main street," du village de Buckingham, tels que décrits sur un certain plan fait par Rudolph Roushel, écuyer, arpenteur de la Provincial; et bornés au sud par la terre de Terence McCabe, à l'ouest par la terre de Thomson & Co., au nord par le lot C, appartenant à Thomsons, et à l'est par la dite rue dite "Main street." Les dits lots ayant chacun une devanture de soixante et six pieds plus ou moins, sur la rue dite "Main street," sur deux cents soixante et quatre pieds de profondeur, plus ou moins—avec une maison et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le QUATORZIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril 1881.

LOUIS M. COUPLÉE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 7 février 1881. 541 3
[Première publication, 12 février 1881.]

representatives, on the south by Joseph Laurain or representatives, and on the north by Alexis Laurent or representatives—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the TWENTY FIFTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of June, 1881.

LOUIS M. COUPLÉE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 5th March, 1881. 1254
[First published, 2nd April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

From the Superior Court.

Canada, } MARY ANN FULLER,
Province of Quebec, } of the village of Buck-
District of Ottawa, } ingham, in the district of
No. 89. } Ottawa, widow, Plaintiff;
against the lands and tenements of ALFRED HEWSON, of the village of Buckingham, in the district of Ottawa, inn-keeper, Defendant; and Charles S. Burroughs, esquire, plaintiff's attorney par distraction, to wit:

A lot of land situated on the west side of the Main street, village of Buckingham; bounded on the south by the property of Terence McCabe, on the west by the property of Ross Brothers, on the north by the property of John Jellineau, on the east by the Main street, containing one acre in superficies, more or less—with two brick houses and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the THIRTEENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of April, 1881.

LOUIS M. COUPLÉE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 17th March, 1881. 1252
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

From the Superior Court.

Province of Quebec, } JOHN COSGROVE, of the
District of Ottawa, } village of Buckingham,
No. 129. } gentleman, Plaintiff; against
the lands and tenements of ALFRED S. HEWSON, of the village of Buckingham, district of Ottawa, plasterer, Defendant, and Thomas P. Foran, plaintiff's attorney, plaintiff par distraction de frais, to wit:

All that certain lot or parcel of land and premises known and distinguished as follows, to wit: lots A and B, situate on the west side of Main street, of the village of Buckingham, as described in a certain plan made by Rudolph Roushel, esquire, provincial land surveyor; and bounded on the south by the land of Terence McCabe, on the west by the land of Thomson & Co., on the north by lot C, belonging to Thomsons, and on the east by the said Main street. The said lots having each a frontage of sixty six feet, more or less on Main street, by a depth of two hundred and sixty four feet more or less—the whole with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the FOURTEENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of April, 1881.

LOUIS M. COUPLÉE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 7th February, 1881. 542
[First published, 12th February, 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

De la Cour Supérieure.

Province de Québec, } JOHN H. MACKAY, du
District d'Outaouais, } village de Papineau-
No. 410. } ville, paroisse de Sainte-
Angélique, dit district d'Outaouais, écuyer, mar-
chand, Demandeur; contre les terres et tenements
de JOSEPH SABOURIN, de la paroisse de Saint-
André Avellin, dit district, cultivateur, Défendeur,
et J. A. N. MacKay, avocat du demandeur, de-
mandeur par distraction de frais, à savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-
André Avellin, composée de la moitié est du lot
numéro vingt-huit (No. 28), de la Côte Saint-
Joseph, de la contenance de deux arpents de front
sur vingt-neuf arpents de profondeur, plus ou
moins, tenant en front à un arpent de la rivière
de la Petite Nation aux terrains de L. J. Amédée
Papineau, écuyer, derrière aux terres de la Côte
Saint-André, d'un côté à Alexandre Sabourin,
qui possède la moitié ouest du même lot, et de
l'autre au chemin de descente de la Côte Saint-
André—avec une petite maison, grange et autres
bâtisses en bois y érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la
paroisse de Saint-André Avellin, le VINGT-
UNIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures
de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le second
jour de mai 1881.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 7 février 1881. 543 3
[Première publication, 12 février 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—Montréal.

Province de Québec, } L'ASSOCIATION DITE
District d'Outaouais, } "THE HERITABLE
No. 570. } SECURITIES AND
MORTGAGE INVESTMENT ASSOCIATION
(limited), un corps politique et incorporé, dû-
ment incorporé suivant la loi, et ayant sa princi-
pale place d'affaires dans la Puissance du Canada,
dans les cités et district de Montréal, Demande-
resse; contre les terres et tenements de
ALEXANDER WILSON, du canton de Hull, dans
le district d'Outaouais, cultivateur-propriétaire,
Défendeur, et John L. Morris, de Montréal,
avocat, sur distraction de frais, à savoir :

Ce certain morceau ou lopin de terre situé
dans le dit canton de Hull, dans le comté
d'Outaouais et province de Québec, contenant
par mesurage cent arpents de terre avec
l'allouance usuelle pour grands chemins, connu
et désigné comme la moitié sud du lot nu-
méro trois, dans le neuvième rang du canton de
Hull—avec les bâtisses dessus-érigées. Le dit
morceau de terre borné comme suit : au sud par
les terres du huitième rang, au nord par la moitié
nord du dit lot propriété de Robert Kerr, à l'est
par le lot numéro deux, et à l'ouest par le lot
numéro quatre, dans le dit neuvième rang.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement
pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le
VINGT-NEUVIÈME jour d'AVRIL prochain, à
ONZE heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit
bref rapportable le seizième jour de mai 1881.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 17 février 1881. 545 3
[Première publication, 26 février 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Dans la Cour de Circuit.

Canada, } THE REVEREND JOHN
Province de Québec, } ALEXANDER MOR-
District d'Outaouais, } RIS, ci-devant du canton
No. 334. } de Napeau, dans le comté
de Carleton et province d'Ontario et maintenant
de Renfrew, dans la dite province d'Ontario, clerc
auprès les Cours de la Province, Demandeur; contre les

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

From the Superior Court.

Province of Quebec, } JOHN H. MACKAY, of
District of Ottawa, } the village of Papineau,
No. 410. } ville, parish of Sainte-Ange-
lique, said district of Ottawa, esquire, merchant,
Plaintiff; against the lands and tenements of
JOSEPH SABOURIN, of the parish of Saint André
Avellin, said district, farmer, Defendant, and J. A.
N. MacKay, plaintiff's attorney, plaintiff *par dis-
triction de frais*, to wit :

A farm lying and being in the parish of Saint
André Avellin, composed of the east half of lot
number twenty eight (No. 28), of Côte Saint
Joseph, containing two arpents in front by twenty
nine arpents in depth, more or less; bounded in
front at one arpent from the River Petite Nation
to the lands of L. J. Amédée Papineau, esquire,
in rear by the lands of Côte Saint André, on
one side to Alexandre Sabourin, who owns the west
half of the same lot, and on the other side by the
road (*chemin de descente*) of Côte Saint André
—with a small house, barn and other wooden
buildings thereon erected.

To be sold at the door of the church of the parish
of Saint André Avellin, on the TWENTY FIRST
day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the
forenoon. The said writ returnable on the second
day of May, 1881.

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 7th February, 1881. 544
[First published, 12th February, 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

From the Superior Court—Montreal.

Province of Quebec, } THE HERITABLE
District of Ottawa, } SECURITIES AND
No. 570. } MORTGAGE INVEST-
MENT ASSOCIATION (limited), a body politic
and corporate duly incorporated according to law,
and having its principal place of business within
the Dominion of Canada, in the city and district
of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements
of ALEXANDER WILSON, of the township
of Hull, in the district of Ottawa, yeoman, Defen-
dant, and John L. Morris, of Montreal, advocate,
sur distraction de frais, to wit :

That certain parcel or tract of land situate in
the said township of Hull, in the county of Ottawa
and Province of Quebec, containig by admeasure-
ment one hundred acres of land with the usual
allowance for highways, known and distinguished
as the south half of lot number three, in the ninth
range of the township of Hull—with the buildings
thereon erected. Said piece of land bounded as
follows : to the south by the lands of the eighth
range, to the north by the north half of said lot
the property of Robert Kerr, to the east by lot
number two, and to the west by lot number four,
of the said ninth range.

To be sold at the registry office for the county
of Ottawa, in the city of Hull, on the TWENTY
NINTH day of APRIL next, at HALF PAST
ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ
returnable on the sixteenth day of May, 1881.

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 17th February, 1881. 546
[First published, 26th February, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

In the Circuit Court.

Canada, } THE REVEREND
Province of Quebec, } JOHN ALEXANDER
District of Ottawa, } MORRIS, heretofore of
No. 334. } the township of Napeau,
in the county of Carleton and province of Ontario,
and now of Renfrew, in the said province of
Ontario, clerk in the said Courts, Plaintiff; against

terres et tènements de JOSEPH BADHAM, junior, du canton de Hull, dans les comté et district d'Outaouais, cultivateur, Défendeur, et Wright & Coullée, avocats du demandeur, demandeurs par distraction de frais, à savoir :

La moitié sud du lot numéro quinze, dans le sixième rang du canton de Hull, dans le comté et district d'Outaouais, contenant cent acres de terre en superficie—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le TREIZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de mai 1881.

LOUIS M. COUILLÉE.

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 28 février 1881. 851 2
[Première publication, 5 mars 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit—Ottawa.

Province de Québec, } ROBERT McKERCHER,
District d'Outaouais, } du canton d'Alfred,
No. 481. } dans le comté de Prescott,
Province d'Ontario, cultivateur, Demandeur; contre les terres et tènements d'ALEXANDER KENNEDY, du même lieu, cultivateur, Défendeur, et C. B. Major, avocat du demandeur, demandeur par distraction de frais, savoir :

Un certain lot de village ou emplacement sis et situé dans le village de Montebello, paroisse de Notre-Dame de Bonsecours, dans les comté et district d'Outaouais, faisant front au nord à la rue dite "Grant street" qui remplace le grand chemin public, contenant soixante pieds de front sur cent dix pieds de profondeur, mesure française; borné en arrière au sud par Robert Grant, d'un côté à l'ouest par David Williamson, et de l'autre côté à l'est par MM. Owens et Frères—avec une maison d'un étage en bois, une remise et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours, le DIX-HUITIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de juin 1881.

LOUIS M. COUILLÉE.

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 1er mars 1881. 849 2
[Première publication, 5 mars 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—Terrebonne.

Province de Québec, } MATHEW MOODY,
District d'Outaouais, } Machiniste, de Terre-
No. 144. } bonne, district de Terre-
bonne, Demandeur; contre les terres et tènements de JAMES O'HAGAN ALIAS JAMES HAGAN, commerçant et propriétaire de vaisseau, de la Pointe à Gatineau, canton de Templeton, comté et district d'Outaouais, Défendeur, et Prevost et Berthiaume, avocats, pour leurs frais et dépens dans cette cause, à savoir :

L'usufruit des propriétés suivantes.

1. La moitié sud du lot numéro vingt-six, dans la première concession du canton de Templeton, dans les comté et district d'Outaouais—avec une grange et autres dépendances dessus érigées; bornée au sud par le chemin de front de la première concession, au nord par Joseph Laurin, à l'est par Cyrille Pichette, et à l'ouest par une montée appelée *Brulé Road*.

2. La moitié ouest du lot numéro vingt, de la première concession dans le canton de Templeton—avec une maison, une grange et autres dépendances sus-érigées, contenant cent acres, plus ou moins en superficies; bornée devant au sud par la rivière Ottawa, derrière par le chemin de front de la deuxième concession, à l'est par Anselme Hébert, et à l'ouest par le lot numéro vingt et un.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement

the lands and tenements of JOSEPH BADHAM, junior, of the township of Hull, in the county and district of Ottawa, farmer, Defendant, and Messrs Wright and Coullée, plaintiff's attorney, plaintiffs *par distraction de frais, to wit :*

The south half of lot number fifteen, in the sixth range of the township of Hull, in the county and district of Ottawa, containing one hundred acres of land in superficies—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the THIRTEENTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourteenth day of May, 1881.

LOUIS M. COUILLÉE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 28th February, 1881. 852
[First published, 5th March, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court—Ottawa.

Province of Québec, } ROBERT McKERCHER,
District of Ottawa, } Alfred, of the township of
No. 481. } Prescott, province of Ontario, farmer, Plaintiff;
against the lands and tenements of ALEXANDER KENNEDY, of the same place, farmer, Defendant, and C. B. Major, plaintiff's attorney, plaintiff *par distraction de frais, to wit :*

A certain village lot or emplacement lying and situate in the village of Montebello, parish of Notre Dame de Bonsecours, in the county and district of Ottawa, fronting to the north on Grant street, which replaces the public highway, containing sixty feet in front by one hundred and ten feet in depth, french measure; bounded in rear to the south by Robert Grant, on one side to the west by David Williamson, and on the other side to the east by Messrs. Owens and Brothers—with one story wooden house, shed and other buildings thereon erected.

To be sold at the door of the church of the parish of Notre Dame de Bonsecours, on the EIGHTEENTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of June, 1881.

LOUIS M. COUILLÉE.

Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 1st March, 1881. 850
[First published, 5th March, 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

From the Superior Court—Terrebonne.

Province of Québec, } MATHEW MOODY,
District of Ottawa, } Machinist, of Terre-
No. 144. } bonne, district of Terre-
bonne, Plaintiff; against the lands and tenements of JAMES O'HAGAN ALIAS JAMES HAGAN, trader and boat proprietor of Gatineau Point, township of Templeton, county and district of Ottawa, Defendant, and Prevost and Berthiaume, advocates, for their expenses and costs about this suit, to wit :

The usufruct of the following properties to wit :

1. The south half of lot number twenty six, in the first concession of the township of Templeton, in the county and district of Ottawa—with a barn and other dependencies thereon erected; bounded on the south by the front road of the first concession, to the north by Joseph Laurin, to the east by Cyrille Pichette, to the west by a by-road called *Brulé Road*.

2. The west half of lot number twenty, of the first concession of the township of Templeton—with a house, barn and other dependences thereon erected, containing one hundred acres, more or less, in superficies; bounded in front to the south by the River Ottawa, in rear by the front road of the second concession, to the east by Anselme Hébert, and to the west by lot number twenty one.

To be sold at the registry office for the county

pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le second jour de mai 1881.

LOUIS M. COUPLÉE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 24 janvier 1881. 355 3
[Première publication, 29 janvier 1881].

of Ottawa, in the city of Hull, on the TWELFTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of May, 1881.

LOUIS M. COUPLÉE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 24th January, 1881. 356
[First published, 29th January, 1881].

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donne que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **D**ANS une cause où FRAN-
No. 732. } COIS-XAVIER ALIAS
ISAIE TESSIER DIT LAPLANTE, écuyer, juge de paix et rentier, de la paroisse de Notre Dame de la Nativité de Beauport, était Demandeur, et THEOPHILE RACINE, de Beauport, cultivateur, et ANGÉLIQUE BÉDARD, son épouse, du même lieu, veuve en premières noces de feu M. Louis Isidore Grenier, en son vivant, cultivateur, du même lieu, en leur qualité de tuteurs conjoints de Louis Grenier, Lévi Grenier et Joseph Grenier, enfants mineurs issus du mariage de la dite Angélique Bédard avec le dit feu Louis Isidore Grenier, dûment nommés comme tels sur avis du conseil de famille homologué en justice, le premier août mil huit cent soixante-dix-neuf, et le dit acte de tutelle dûment enregistré, le dit Théophile Racine tant en sa dite qualité de tuteur que pour assister et autoriser sa dite épouse, et tous deux tant en leur dite qualité de tuteurs conjoints que personnellement, et Pierre Grenier, cultivateur, de Beauport, Défendeurs. Le dit Demandeur contre Théophile Racine et Angélique Bédard, *es-qualité*, personnellement, conjointement et solidairement, à savoir :

1. Le No. 220, du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, étant un lot de terre de forme irrégulière, située en la paroisse de Beauport; borné au nord-ouest par les lots Nos. 193 et 216, au sud-est par la haute marée du fleuve Saint-Laurent, et le lot No. 222, au sud-ouest par les lots Nos. 221, 222, 223, 225, 226, 228, et au nord-est par les lots Nos. 218, 219, 219a, 216 et 217, contenant en superficie quatorze arpents, quatre-vingt-quinze perches, cent soixante et quatorze pieds—avec ensemble une maison en pierre et autres bâtisses dessus construites, et un four à chaux, circonstances et dépendances.

2. Le No. 132, du cadastre officiel susdit, étant un lot de terre situé même paroisse; borné au nord-ouest par le No. 189, au sud-est par le chemin Royal, au sud-ouest par les Nos. 153 et 154, et au nord-est par le No. 129, mesurant neuf pieds de large sur un arpent de profondeur; de là trois perches et neuf pieds de large sur vingt arpents de profondeur, contenant une superficie de sept arpents, vingt perches quatre-vingt-un pieds—sans bâtisses.

3. Le No. 1127, du cadastre officiel susdit, étant une terre à bois située même paroisse, concession

Sheriff's Sales.—Québec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **I**N a cause wherein FRANCOIS
No. 732. } XAVIER ALIAS ISAIE TES-
SIER DIT LAPLANTE, esquire, justice of the peace and rentier, of the parish of Notre Dame de la Nativité de Beauport, was Plaintiff, and THEOPHILE RACINE, of Beauport, farmer, and ANGÉLIQUE BÉDARD, his wife, of the same place, widow by her first marriage of the late Mr. Louis Isidore Grenier, in his lifetime, farmer, of the same place, in their quality of joint tutors to Louis Grenier, Lévi Grenier and Joseph Grenier, minor children issue of the marriage of the said Angélique Bédard with the said late Louis Isidore Grenier, duly appointed as such upon the advice of a family council judicially homologated, on the first of August, one thousand eight hundred and seventy nine, and the said deed of tutorship duly registered, the said Théophile Racine as well in his said quality of tutor as to assist and authorize his said wife, and both as well in their said quality of joint tutors as personally, and Pierre Grenier, farmer, of Beauport, Defendants. The said plaintiff against Théophile Racine and Angélique Bédard, *es-qualité*, personally, jointly and severally, to wit :

1. Lot No. 220, of the official cadastre of the parish of Beauport, being a lot of land of irregular outline, situate in the parish of Beauport; bounded on the north west by lots Nos. 193 and 216, on the south east by the high water mark of the river Saint Lawrence, and lot No. 222, on the south west by lots Nos. 221, 222, 223, 225, 226, 228, and on the north east by lots Nos. 218, 219, 219a, 216 and 217, containing a superficies of fourteen arpents, ninety five perches, one hundred and seventy four feet—with a stone house and outbuildings thereon erected, and a lime kiln, circumstances and dependencies.

2. Lot No. 132, of the official cadastre aforesaid, being a lot of land situate in the same parish; bounded on the north west by No. 189, on the south east by the Queen's road, on the south west by Nos. 153 and 154, and on the north east by No. 129, measuring nine feet in width by one arpent in depth; from thence three perches and nine feet in width by twenty arpents in depth, containing a superficies of seven arpents, twenty perches and eighty one feet—without buildings.

3 Lot No. 1127, of the official cadastre aforesaid, being a woodland situate in the same parish,

Sainte-Marie, de cinq perches de front sur trois arpents et trois perches de profondeur ; borné au nord-ouest par le No. 1126, au sud-est par le No. 1128, au sud-ouest par le No. 1132, et au nord-est par le No. 1125.

4. Le No. 1168, du cadastre officiel susdit, étant une terre à bois située même paroisse, même concession, de cinq perches de large sur vingt-sept arpents et deux perches de profondeur ; borné au nord-ouest par le cordon de la concession Saint-Louis, au sud-est par le cordon de la concession Saint-Ignace, au sud-ouest par le No. 1169, et au nord-est par le No. 1167.

5. Le No. 1149a du cadastre officiel susdit, étant une terre à bois située même paroisse et même concession, de deux perches de large sur vingt-sept arpents et cinq perches de profondeur ; bornée au nord-ouest par le cordon de la concession Saint-Louis, au sud-est par le cordon de la concession Saint-Ignace, au nord-est par le No. 1149, et au sud-ouest par le No. 1150.

6. Le No. 243, du cadastre officiel de la paroisse de l'Ange-Gardien, étant un lot de terre cultivable situé en la paroisse de l'Ange Gardien, du côté sud de la rivière Montmorency, ayant treize perches et neuf pieds de front sur douze arpents de profondeur, plus ou moins ; borné au sud à Honoré Giroux, au nord à Jean Bte. Dubreuil, au nord-est et au sud-ouest par la rivière Montmorency — avec ensemble la grange sus-érigée, circonstances et dépendances.

7. Le No. 224, du cadastre officiel de la paroisse de l'Ange Gardien susdite, étant un lot de terre cultivable situé même paroisse et même place, ayant six perches et neuf pieds de front sur douze arpents de profondeur, plus ou moins : borné au sud à Jean Bte. Dubreuil, au nord à Martin Grenier et autres, au nord-est et au sud-ouest par la rivière Montmorency — circonstances et dépendances.

8. Le No. 275, du cadastre officiel de la paroisse de l'Ange Gardien susdite, étant un lot de terre cultivable situé même paroisse et même place, ayant trois perches et neuf pieds de large sur douze arpents de profondeur, plus ou moins ; borné au sud aux héritiers Etienne Latouche, au nord à Jacques Girardin ou ses représentants, au nord-est et au sud-ouest à la rivière Montmorency — circonstances et dépendances.

9. Le No. 461, du cadastre officiel de la paroisse de l'Ange-Gardien susdite, étant une terre à bois située même paroisse, en la troisième concession, de la contenance de cinq perches de front sur trente arpents de profondeur ; borné au sud au second rang, au nord au quatrième rang, au nord-est à Jean Maheux ou représentants, au sud-ouest à Dame Vve. Louis Grenier — circonstances et dépendances.

10. Le No. 473, du cadastre officiel de la paroisse de l'Ange-Gardien susdite, étant une terre à bois située même paroisse et même rang, de la contenance de deux perches et neuf pieds de large, sur trente arpents de profondeur ; borné au sud au second rang, au nord au quatrième rang, au nord-est à Pierre Ferdinand Giroux, et au sud-ouest à Charles Giroux — circonstances et dépendances.

11. Le No. 283, du cadastre officiel de la paroisse de l'Ange-Gardien susdite, étant une terre à bois située en la paroisse au bout des terres du premier rang, ayant deux perches de large sur toute et telle profondeur qu'il peut y avoir depuis la rivière Montmorency au sud-ouest, à aller à la grande ligne au nord-ouest ; borné au sud-ouest aux héritiers Etienne Latouche, et au nord-est à Jacques Girardin ou ses représentants — circonstances et dépendances.

12. Le lot situé au centre des lots Nos. 95 et 97,

Sainte Marie concession, of five perches in front by three arpents and three perches in depth ; bounded on the north west by No. 1126, on the south east by No. 1128, on the south west by No. 1132, and on the north east by No. 1125.

4. Lot number 1168, of the official cadastre aforesaid, being a woodland situate in the same parish, same concession, of five perches in width by twenty seven arpents and two perches in depth ; bounded on the north west by the division line of the concession Saint Louis, on the south east by the division line of the concession Saint Ignace, on the south west by No. 1169, and on the north east by No. 1167.

5. Lot number 1149a, of the official cadastre aforesaid, being a woodland situate in the same parish and same concession, of two perches in width by twenty seven arpents and five perches in depth ; bounded on the north west by the division line of the concession Saint Louis, on the south east by the division line of the concession Saint Ignace, on the north east by No. 1149, and on the south west by No. 1150.

6. No. 243, of the official cadastre of the parish of l'Ange Gardien, being a lot of land under cultivation situate in the parish of l'Ange Gardien, on the south side of the Montmorency river, measuring thirteen perches and nine feet in front by twelve arpents in depth, more or less ; bounded on the south by Honoré Giroux, on the north by Jean Bte. Dubreuil, on the north east and south west by the river Montmorency — with barn thereon erected, circumstances and dependencies.

7. Lot No. 224, of the official cadastre of the parish of l'Ange Gardien aforesaid, being a lot of land under cultivation situate in the same parish and same place, measuring six perches and nine feet in front by twelve arpents in depth, more or less ; bounded on the south by Jean-Bte. Dubreuil, on the north by Martin Grenier and others, on the north east and south west by the river Montmorency — circumstances and dependencies.

8. Lot No. 275, of the official cadastre of the parish of l'Ange Gardien aforesaid, being a lot of land under cultivation situate in the same parish and same place, measuring three perches and nine feet in width by twelve arpents in depth, more or less ; bounded on the south by the heirs Etienne Latouche, on the north by Jacques Girardin or his representatives, on the north east and south west by the river Montmorency — circumstances and dependencies.

9. Lot No. 461, of the official cadastre of the parish of l'Ange Gardien aforesaid, being a woodland situate in the same parish, in the third concession, containing five perches in front by thirty arpents in depth ; bounded on the south by the second range, on the north by the fourth range, on the north east by Jean Maheux or representatives, on the south west by the widow Louis Grenier — circumstances and dependencies.

10. Lot No. 473, of the official cadastre of the parish of l'Ange Gardien aforesaid, being a woodland situate in the same parish and same range, containing two perches and nine feet in width by thirty arpents in depth ; bounded on the south by the second range, on the north by the fourth range, on the north east by Pierre Ferdinand Giroux, and on the south west by Charles Giroux — circumstances and dependencies.

11. Lot No. 283, of the official cadastre of the parish of l'Ange Gardien aforesaid, being a woodland situate in the same parish, at the end of the lands of the first range, measuring two perches in width by the whole of such depth as may be found between the river Montmorency on the south west, going to the main line on the north west ; bounded on the south west by the heirs Etienne Latouche, and on the north east by Jacques Girardin or his representatives — circumstances and dependencies.

12. The lot situate in the centre of lots Nos. 95

du cadastre officiel de la paroisse de Laval, étant une terre à bois située en la paroisse de Laval, quatrième rang, contenant deux perches de large sur quinze arpents de profondeur, plus ou moins; borné au sud aux terres du troisième rang de l'Ange-Gardien, au nord au bout de la dite profondeur, à l'est à Joseph Filiau ou ses représentants, et à l'ouest aux héritiers Etienne Latouche.

A la charge de la rente de l'usufruit et de toutes les prestations mentionnées et stipulées dans l'acte de donation du huit mars mil huit cent soixante et quinze, en faveur de Pierre Grenier et Marie Tessier dit Laplante, devant Mtre. Ed. O'Brien, N. P., sous le No. 1932, et aussi en faveur de Madame Sarah Grenier et Madame Emelie Grenier et Marie Thersile Grenier et Marie Malvina Grenier, le dit acte demeurant en force avec tous trois réserve hypothéqué et autres prestations stipulées en faveur des dites personnes.

Pour être vendus comme suit: les lots en premier, second, troisième, quatrième et cinquième lieu décrits, à la porte de l'église de la paroisse de Beauport, le HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin; les lots en sixième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième lieu décrits, à la porte de l'église de la paroisse de l'Ange-Gardien, le NEUVIEME jour de JUIN prochain; et le lot en douzième lieu décrit, à la porte de l'église de la paroisse de Laval, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,
 Québec, 30 mars 1881. Shérif.
 [Première publication, 2 avril 1881.] 1207

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } JOSEPH FIELDING, No. 1385. } épicier, de la cité de Québec, en sa qualité de curateur dûment nommé, et sa dite nomination dûment enrégistrée à la succession vacante de feu James Alexander Quinn, en son vivant, de la cité de Québec, épicier; contre MICHAEL KEENAN, ci-devant de la cité de Québec, mais maintenant de la paroisse de Saint-Dunstan du Lac Beauport, dans le district de Québec, gréer de bâtiments, à savoir:

Partie du lot No. 65, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Dunstan du Lac Beauport, étant un lot de terre situé en la dite paroisse de Saint-Dunstan, en la seigneurie de Notre-Dame des Anges, en la concession appelée Neigette, mesurant un arpent de front sur trente arpents de profondeur; borné en front au sud par Nicolas St. Pierre, en arrière au nord par John Jackson, d'un côté au sud-ouest par Ambroise Légaré, et de l'autre côté au nord-est par Pierre Bedard—ensemble avec les bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Dunstan du Lac Beauport, le HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,
 Québec, 30 mars 1881. Shérif.
 [Première publication, 2 avril 1881.] 1213

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } DAME ROSALIE BOUCHER, No. 2153. } de la paroisse de Saint-Antoine de Tilly, épouse contractuellement séparée quant aux biens de George Frechette, écuyer, médecin, du même lieu, et le dit George Frechette, mis en cause pour autoriser et assister sa dite épouse; contre JOSEPH DESROCHERS, de la paroisse de Saint-Agapit de Beauvillage, cultivateur, à savoir:

Le No. 257, du cadastre officiel de la dite paroisse Saint-Agapit de Beauvillage, étant une terre de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, situé au premier rang de la dite

and 97, of the official cadastre of the parish of Laval, being a woodland situate in the parish of Laval, fourth range, containing two perches in width by fifteen arpents in depth, more or less; bounded on the south by the lands of the third range of L'Ange Gardien, on the north by the end of the said depth, on the east by Joseph Filiau or his representatives, and on the west by the heirs Etienne Latouche.

Subject to the charge of the usufruct and all the obligations setforth and stipulated in the deed of gift of the eighth of March, one thousand eight hundred and seventy five, in favor of Pierre Grenier and Marie Tessier dit Laplante, before Mtre. Ed. O'Brien, N. P., under No. 1932, and also in favor of Madame Sarah Grenier and Madame Emelie Grenier and Marie Thersile Grenier and Marie Malvina Grenier, the said deed continuing in force, with all the reservation, hypothecs and other obligations stipulated in favor of the said parties.

To be sold as follows, to wit: the numbers firstly, secondly, thirdly, fourthly and fifthly described, at the church door of the parish of Beauport, on the EIGHTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon; the lots sixthly, seventhly, eighthly, ninthly, tenthly and eleventhly described, at the church door of the parish of l'Ange Gardien, on the NINTH day of JUNE next; and the lot twelfthly described, at the church door of the parish of Laval, on the TENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty first day of June next.

C. ALLEYN,
 Quebec, 30th March, 1881. Sheriff.
 [First published, 2nd April, 1881.] 1208

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } JOSEPH FIELDING, grocer, No. 1385. } of the city of Quebec, in his quality of curator duly appointed, and his said appointment duly enrégistrée to the vacant estate and succession of the late James Alexander Quinn, in his lifetime, of the city of Quebec, grocer; against MICHAEL KEENAN, late of the city of Quebec, but now of the parish of Saint Dunstan of Lake Beauport, in the district of Quebec, ship rigger, to wit:

Part of No. 65, of the official cadastre of the parish of Saint Dunstan du Lac Beauport, being a lot of land situate in the said parish of Saint Dunstan, in the seigniorie of Notre Dame des Anges, in the concession called Neigette, measuring one arpent in front by thirty arpents in depth; bounded in front to the south by Nicolas St. Pierre, in rear to the north by John Jackson, on one side to the south west by Ambroise Légaré, and on the other side to the north east by Pierre Bedard—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Saint Dunstan du Lac Beauport, on the EIGHTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fifteenth day of June next.

C. ALLEYN,
 Quebec, 30th March, 1881. Sheriff.
 [First published, 2nd April, 1881.] 1214

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } DAME ROSALIE BOUCHER, No. 2153. } of the parish of Saint Antoine de Tilly, wife separated as to property by marriage contract of George Frechette, esquire, physician, of the same place, and the said George Frechette, mis en cause to assist and authorize his said wife; against JOSEPH DESROCHERS, of the parish of Saint Agapit de Beauvillage, farmer, to wit:

No. 257, of the official cadastre of the said parish of Saint Agapit de Beauvillage, being a land of two arpents in front by thirty arpents in depth, situate in the first range of the said parish

paroisse Saint-Agapit de Beauvillage; bornée au nord au cordon du haut des terres du Bois de l'Ail, et au sud au bout de la dite profondeur de trente arpents, au nord-est à Elzéar Rousseau, et au sud-ouest à Onésime Desrochers—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Agapit de Beauvillage, le TROISIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le onzième jour de juin prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 30 mars 1881. [Première publication, 2 avril 1881.] 1209

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } JAMES GIBB ROSS, de la No. 2366. } paroisse de Saint-Roch de Québec Nord, marchand, faisant affaires en la cité de Québec, sous les nom et raison de Ross & Cie.; contre CIRICE TÊTU, de la cité de Québec, en le district de Québec, marchand, à savoir:

Le No. 2114, du cadastre officiel du quartier Saint Pierre, de la cité de Québec, étant un lot de terre situé en la cité de Québec, sur le côté nord-est de la rue Saint-Pierre, mesurant cent quarante-cinq pieds et quatre pouces sur un passage mitoyen, et cent quarante-cinq pieds et deux pouces sur la ligne qui le divise des Nos. 2115 et 2116, trente-quatre pieds et quatre pouces sur la ligne qui le divise du No. 2115 vers le nord-est, et trente-quatre pieds et quatre pouces sur la rue Saint-Pierre, contenant en superficie quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf pieds anglais; borné vers le nord-ouest par le susdit passage mitoyen, vers le sud-est par les Nos. 2115 et 2116, et vers le nord-est par le No. 2115, et vers le sud-ouest par la rue Saint-Pierre—avec ensemble une bâtisse en briques à feu à quatre étages dessus construite, circonstances et dépendances.

Et aussi la servitude attachée à la dite bâtisse, qui consiste dans le droit de passage (le droit de passer et repasser) de la rue Saint-Pierre jusqu'au bout de la profondeur de la dite bâtisse, (étant une distance de cent quarante-quatre pieds ou environ) dans une ruelle ou passage par lequel la dite bâtisse est bornée au nord.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le SIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de juin prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 30 mars 1881. [Première publication, 2 avril 1881.] 1217

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE LA No. 643. } CITE DE QUEBEC; contre JOHN ALGERNON ROSS, de la paroisse de Notre-Dame, en le comté de Québec, en le district de Québec, cultivateur, un des héritiers de feu Colonel Algernon Sewell, en son vivant, de la cité de Québec, à savoir:

No. 2712, du cadastre officiel du quartier Saint-Louis, de la cité de Québec, étant un lot de terre situé sur le côté nord-est de la rue Sainte-Ursule, contenant vingt-deux pieds six pouces de front sur quatre-vingt-dix-neuf pieds de profondeur, mesure anglaise; borné au nord-ouest par le No. 2711, au sud-est par le No. 2713, au nord-est par le No. 2716, et au sud-ouest par la dite rue Sainte-Ursule—avec une maison sus-érigée et améliorations faites. Sujet à un droit de passage en voiture et à pieds en faveur du propriétaire du lot No. 2711, situé du côté nord-ouest.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le SIXIEME jour de JUIN prochain, à

of Saint Agapit de Beauvillage; bounded on the north by the division line of the upper lands of the Bois de l'Ail, and on the south by the end of the said depth of thirty arpents, on the north east by Elzéar Rousseau, and on the south west by Onésime Desrochers—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Agapit de Beauvillage, on the THIRD day of JUNE next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable on the eleventh day of June next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 30th March, 1881. [First published, 2nd April, 1881.] 1210

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } JAMES GIBB ROSS, of the No. 2366. } parish of Saint Roch de Québec North, merchant, using trade and commerce at the city of Québec, under the name, style and firm of Ross and Co.; against CIRICE TÊTU, of the city of Québec, in the district of Québec, merchant, to wit:

No. 2114, of the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Québec, being a lot of land situate in the city of Québec, on the north east side of Saint Peter street, measuring one hundred and forty five feet four inches on a common passage, and one hundred and forty five feet two inches on the line which divides Nos. 2115 and 2116, thirty four feet four inches on the line which divides it from No. 2115 on the north east, and thirty four feet and four inches on Saint Peter street, containing in superficies four thousand nine hundred and ninety nine feet english; bounded on the north west by the above mentioned common passage, on the south east by Nos. 2115 and 2116, and on the north east by No. 2115, and on the south west by Saint Peter street—with the four storey fire brick buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

And also the servitude attached to the said building, which consists in the right of way (le droit de passer et repasser) from Saint Peter street to the end of the depth of the said building, (being a distance of one hundred and forty four feet or thereabouts) through and upon a certain lane or passage by which the said building is bounded towards the north.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the SIXTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourteenth day of June next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 30th March, 1881. [First published, 2nd April, 1881.] 1218

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit: } THE CORPORATION OF No. 643. } THE CITY OF QUEBEC; against JOHN ALGERNON ROSS, of the parish of Notre Dame, in the county of Québec, in the district of Québec, farmer, one of the heirs of the late Colonel Algernon Sewell, in his lifetime, of the city of Québec, to wit:

The No. 2712, of the official cadastre of Saint Lewis ward, of the city of Québec, being a lot of ground on [the north east side of Saint Ursule street, containing twenty two feet six inches in front by ninety nine feet in depth, english measure; bounded to the north west by No. 2711, to the south east by No. 2713, to the north east by No. 2716, and to the south west by said Saint Ursule street—together with a dwelling house and other improvements thereon. Subject to a right of passage in vehicles and on foot in favor of the proprietor of the lot No. 2711, on the north west side.

To be sold at my office, in the city of Québec, the SIXTH day of JUNE next, at TEN o'clock in

DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de juin prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 30 mars 1881. 1211
[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **LA SOCIÉTÉ DE CON-**
No. 2490. } **STRUCTION PERMA-**
NENTE DE QUÉBEC, corps politique et dûment incorporé ayant sa principale place d'affaires en la cité de Québec, district de Québec; contre JEAN-BAPTISTE GOSSELIN, de la paroisse de Saint-Laurent, Isle d'Orléans, comté de Montmorency, district de Québec, à savoir :

Le No. 142, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Laurent, Isle d'Orléans, étant un certain lopin de terre ou emplacement situé en la susdite paroisse, au nord du chemin Royal, près de l'église, contenant par le bas sur l'alignement du dit chemin Royal, vingt-cinq pieds de front, mesure anglaise, allant en élargissant vers le nord jusqu'à la largeur de trente-six pieds, aussi mesure anglaise, sur quatre-vingt-seize pieds, même mesure de profondeur; borné par devant au sud au dit chemin Royal, par derrière au nord au bout de la dite profondeur de quatre-vingt-seize pieds, joignant au nord-est au chemin de sortie de Ambroise Pouliot, de treize pieds de largeur, au sud-ouest à Jérémie Audet dit Lapointe—avec ensemble la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Laurent, Isle d'Orléans, le SEPTIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le onzième jour de juin prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 30 mars 1881. 1215
[Première publication, 2 avril 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **DANS** une cause où JOSEPH
No. 781. } **FIELDING**, de la cité de Québec, épiciier, en sa qualité de curateur dûment nommé, et sa nomination dûment enrégistrée, à la succession vacante de feu James Alexandre Quin, en son vivant, de la cité de Québec, épiciier, était Demandeur; BERNARD MCGINDLEY, de la paroisse de Sainte-Agathe, en le district de Québec, cultivateur, était Défendeur, et Susan McCaffrey, de la paroisse de Sainte-Agathe, en le district de Québec, veuve de feu James McGindley, en son vivant, de la dite paroisse de Sainte-Agathe, cultivateur, était opposant. Le dit Joseph Fielding, *es-qualité*, contre la dite Susan McGindley, à savoir :

Tout le lot de terre No. 8, dans la concession Saint-Pierre, en la seigneurie de Sainte-Croix, en la paroisse de Sainte-Agathe, de quatre arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par la ligne seigneuriale, vers le sud par les représentants de feu Thomas Mullay, et vers le nord par une route ou chemin—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses sus-érigées.

Le dit lot est maintenant connu comme lot numéro deux cent trente-six (236), sur le plan officiel du cadastre et au livre de renvoi d'icelui pour la dite paroisse de Sainte-Agathe, faits et déposés au bureau d'enrégistrement du comté de Lotbinière.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Agathe, le TROISIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de juin prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 30 mars 1881. 1221
[Première publication, 2 avril 1881.]

the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of June next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 30th March, 1881. 1212
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **THE QUEBEC PERMA-**
No. 2490. } **NENT BUILDING SO-**
CIETY, a body politic and corporate duly constituted as such and having its principal place of business at the city of Québec, district of Québec; against JEAN BAPTISTE GOSSELIN, of the parish of Saint Laurent, Isle d'Orleans, county of Montmorency, district of Québec, to wit :

No. 142, of the official cadastre of the parish of Saint Laurent, Island of Orleans, being a certain lot of land situate in the said parish, to the north of the Queen's road, near the church, measuring at the lower part, on the alignment of the Queen's road, twenty five feet in front, english measure, widening towards the north up to the width of thirty six feet, also english measure by ninety six feet, same measure in depth; bounded in front to the south by the Queen's road aforesaid, in rear to the north by the end of the said depth of ninety six feet, on the north east by Ambroise Pouliot outlet (*chemin de sortie*), thirteen feet wide, on the south west by Jeremie Audet dit Lapointe—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Laurent, Isle d'Orleans, on the SEVENTH day of JUNE next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable on the eleventh day of June next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 30th March, 1881. 1216
[First published, 2nd April, 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **IN** a cause wherein JOSEPH
No. 781. } **FIELDING**, of the city of Québec, grocer, in his quality of curator duly appointed, and his appointment duly enrégistré, to the vacant estate of the late James Alexandre Quin, in his lifetime, of the city of Québec, grocer, was Plaintiff; BERNARD MCGINDLEY, of the parish of Sainte Agathe, in the district of Québec, farmer, was Defendant, and Susan McCaffrey, of the parish of Sainte Agathe, in the district of Québec, widow of the late James McGindley, in his lifetime, of the said parish of Sainte Agathe, farmer, was opposant. The said Joseph Fielding, *es-qualité*, against the said Susan McGindley, to wit :

The whole lot of land No. 8, in the concession of Saint Pierre, in the seigniorie of Sainte Croix, in the parish of Sainte Agathe, of four arpents in front by forty two arpents in depth, more or less; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the seigniorial line, towards the south by the representatives of the late Thomas Mullay, and towards the north by a route or road—with a dwelling house, barn, stable and other buildings thereon erected.

And which said lot is now known as lot number two hundred and thirty six (236), on the official cadastral plan and book of reference thereto for the said parish of Saint Agathe, duly made and deposited at the registry office for the county of Lotbinière.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Agathe, on the THIRD day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of June next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 30th March, 1881. 1222
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JEAN DELISLE, de la
No. 1436. } paroisse Saint-Jean, dans
le comté de Montmorency, pilot; contre LES
COMMISSAIRES D'ECOLE POUR LA MUNICI-
PALITE DE LA PAROISSE SAINT-JEAN, dans
le comté de Montmorency, à savoir :

1. Le No. 274, du cadastre officiel de la paroisse
de Saint Jean, Isle d'Orléans, étant un emplace-
ment situé en la dite paroisse Saint-Jean, con-
tenant trois perches de front sur cinq perches de
profondeur; borné au nord-ouest par le chemin
public, au sud-est par le No. 273, à l'est par le
No. 272, et à l'ouest par le No. 273—avec la maison
dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Le No. 23, du cadastre officiel susdit; borné
vers le nord-ouest par le No. 22, vers le sud-est par
le chemin public, vers l'est par le No. 22, vers le
sud-ouest par le No. 24, mesurant en front deux
perches et neuf pieds sur cinq perches de profon-
deur, et le No. 24, du cadastre officiel susdit; borné
vers le nord-ouest par le No. 25, au sud-est par un
chemin public, vers l'est par le No. 23, vers l'ouest
par le No. 25, mesurant en front deux perches et
neuf pieds sur cinq perches de profondeur. Les-
quels numéros 23 et 24, du cadastre officiel susdit
devant être vendus en un seul et même lot—avec
les bâtisses dessus construites, circonstances et
dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la
paroisse de Saint-Jean, Isle d'Orléans, le NEU-
VIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du
matin. Le dit bref rapportable le onzième jour de
juin prochain.

Québec, 31 mars 1881. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 2 avril 1881.] 1269

Vendu par le Shérif. — Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que
les TERRES et HERITAGES sous-mention-
nés ont été saisis et seront vendus aux temps et
lieux respectifs tels que mentionnés plus bas.
Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des
réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de
mentionner dans son certificat, en vertu de l'ar-
ticle 700 du code de procédure civile du Bas-
Canada, sont par le présent requises de les faire
connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin
d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas
de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au
bureau du soussigné, avant les quinze jours qui
précéderont immédiatement le jour de la vente;
les oppositions afin de conserver peuvent être
déposées en aucun temps dans les six jours après
le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure du district de Richelieu.

Sorel, à savoir : } MICHEL MATHIEU et al.,
No. 2221. } Demandeurs; contre
DAME MARY WALKER et vir., Défendeurs.
Comme appartenant à la dite Dame Mary
Walker.

4. Un morceau de terre sis et situé en la ville
de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux
plan et livre de renvois officiels pour la dite ville de
Sorel, sous le numéro neuf cent vingt (No. 920),
mesurant trente-trois pieds de front sur soixante
et six pieds de profondeur, contenant en super-
ficie deux mille cent soixante et six-huit pieds,
mesure anglaise; borné vers le nord par la rue
Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est
par Dame Mary Walker, vers l'ouest par la rue du
Roi.

À la réserve des bâtisses érigées sur le dit mor-
ceau de terre appartenant à Joseph Pagé, qui sera
obligé de les enlever à la demande de l'adjudica-
taire.

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } JEAN DELISLE, of the parish
No. 1436. } of Saint Jean, in the county
of Montmorency, pilot; against THE SCHOOL
COMMISSIONERS FOR THE MUNICIPALITY
OF THE PARISH OF SAINT JEAN, in the county
of Montmorency, to wit :

1. No. 274, of the official cadastre of the parish
of Saint Jean, Island of Orleans, being a lot situate
in the said parish of Saint Jean, containing three
perches in front by five perches in depth; bounded
on the north west by the public road, on the south
east by No. 273, on the east by No. 272, and on
the west by No. 273—with the house thereon
erected, circumstances and dependencies.

2. No. 23, of the official cadastre aforesaid;
bounded on the north west by No. 22, on the south
east by the public road, on the east by No. 22, on
the south west by No. 24, measuring in front two
perches and nine feet by five perches in depth,
and No. 24, of the official cadastre aforesaid;
bounded on the north west by No. 25, on the south
east by a public road, on the east by No. 23, on
the west by No. 25, measuring in front two per-
ches and nine feet by five perches in depth.
Which said numbers 23 and 24, of the official
cadastre aforesaid, are to be sold as one and the
same lot—with the buildings thereon erected,
circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Saint Jean, Isle d'Orléans, on the NINTH
day of JUNE next, at TEN o'clock in the fore-
noon. Said writ returnable the eleventh day of
June next.

Quebec, 31st March, 1881. C. ALLEYN, Sheriff
[First published, 2nd April, 1881.] 1270

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS
have been seized, and will be sold at the respec-
tive times and places mentioned below. All per-
sons having claims on the same which the Regis-
trar is not bound to include in his certificate,
under article 700 of the Code of Civil Procedure
of Lower Canada, are hereby required to make
them known according to law. All oppositions
afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or
other oppositions to the sale, except in cases of
Venditioni Exponas, are required to be filed with
the undersigned, at his office, previous to the fif-
teen days next preceeding the day of sale; oppo-
sitions *afin de conserver* may be filed at any time
within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court for the district of Richelieu.

Sorel, to wit : } MICHEL MATHIEU et al.,
No. 2221. } Plaintiffs; against DAME
MARY WALKER et vir., Defendants.

As belonging to the said Dame Mary Walker.

4. A piece of land situate and being in the town
of Sorel, on Provost street, known and designated
on the official plan and book of reference for the
said town of Sorel, as number nine hundred and
twenty (No. 920), measuring thirty three feet in
front by sixty six feet in depth, containing in
superficial extent two thousand one hundred and
seventy eight feet, english measure; bounded on
the north by Provost street, on the south by
William Faris, on the east by Dame Mary Walker,
and on the west by King street.

Reserving the buildings erected on the said
piece of land, and belonging to Joseph Pagé, who
shall be bound to remove them whenever required
by the purchaser.

5. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt et un (No. 921), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker.

A la réserve des bâtisses érigées sur le dit morceau de terre, appartenant à David Parent, qui sera obligé de les enlever à la demande de l'adjudicataire.

6. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt-deux (No. 922), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker.

A la réserve des bâtisses érigées sur le dit morceau de terre, appartenant à Dame veuve Parent, qui sera obligé de les enlever à la demande de l'adjudicataire.

7. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt-trois (No. 923), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker.

A la réserve des bâtisses érigées sur le dit morceau de terre, appartenant à Michel Dumas, qui sera obligé de les enlever à la demande de l'adjudicataire.

8. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt-quatre (No. 924), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker—sans bâtisses.

9. Un morceau de terre sis et situé dans la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt-cinq (No. 925), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker.

A la réserve des bâtisses érigées sur le dit morceau de terre, appartenant à Alexis Deguise, qui sera obligé de les enlever à la demande de l'adjudicataire.

10. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt-six (No. 926), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker, à la réserve des bâtisses érigées sur le dit morceau de terre appartenant à Paul Plouffe et Charles

5. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty one (No. 921), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by Dame Mary Walker.

Reserving the buildings erected on the said piece of land, and belonging to David Parent, who shall be bound to remove them whenever required by the purchaser.

6. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty two (No. 922), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by Dame Mary Walker.

Reserving the buildings erected on the said piece of land, and belonging to Mrs. widow Parent, who shall be bound to remove them whenever required by the purchaser.

7. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty three (No. 923), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by Dame Mary Walker.

Reserving the buildings erected on the said piece of land, and belonging to Michel Dumas, who shall be bound to remove them whenever required by the purchaser.

8. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty four (No. 924), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by Dame Mary Walker—without buildings.

9. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty five (No. 925), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent, two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by Dame Mary Walker.

Reserving the buildings erected on the said piece of land, and belonging to Alexis Deguise, who shall be bound to remove them whenever required by the purchaser.

10. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty six (No. 926), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by Dame Mary Walker; reserving the buildings erected on the said piece of land, and belonging to Paul

Plouffe, qui seront obligés de les enlever à la demande de l'adjudicataire.

11. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt-sept (No. 927), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker.

A la réserve des bâtisses érigées sur le dit morceau de terre, appartenant à Félix Durand, qui sera obligé de les enlever à la demande de l'adjudicataire.

12. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt-huit (No. 928), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker.

13. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt-neuf (No. 929), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker.

A la réserve des bâtisses érigées sur le dit morceau de terre, appartenant à Onésime Champagne, qui sera obligé de les enlever à la demande de l'adjudicataire.

14. Un morceau de terre sis et située en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent trente (No. 930), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker.

A la réserve des bâtisses érigées sur le dit morceau de terre, appartenant à Isaïe Brulé, qui sera obligé de les enlever à la demande de l'adjudicataire.

15. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent trente et un (No. 931), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est par la rue Prince, et vers l'ouest par Dame Mary Walker—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus au bureau du shérif du district de Richelieu, au palais de justice, en la ville de Sorel, le TREIZIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour du mois d'avril prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif,
Sorel, 26 mars 1881.

Shérif.
1239

[Première publication, 2 avril 1881.]

Plouffe and Charles Plouffe, who shall be bound to remove them whenever required by the purchaser.

11. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty seven (No. 927), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by Dame Mary Walker.

Reserving the buildings erected on the said piece of land, and belonging to Felix Durand, who shall be bound to remove them whenever required by the purchaser.

12. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty eight (No. 928), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by Dame Mary Walker.

13. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty nine (No. 929), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent, two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by Dame Mary Walker.

Reserving the buildings erected on the said piece of land, and belonging to Onesime Champagne, who shall be bound to remove them whenever required by the purchaser.

14. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and thirty (No. 930), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by the said Dame Mary Walker.

Reserving the buildings erected on the said piece of land, and belonging to Isaïe Brulé, who shall be bound to remove them whenever required by the purchaser.

15. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and thirty one (No. 931), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east by Prince street, and west by the said Dame Mary Walker—with buildings thereon erected.

To be sold at the sheriff's office of the district of Richelieu, in the court house, in the town of Sorel, on the THIRTEENTH day of the month of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty first day of the month of April next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office,
Sorel, 26th March, 1881.

Sheriff.
1240

[First published, 2nd April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **A**THANASE PERRON, culti-
No. 2074. } vateur, de la paroisse de
Sainte-Victoire, dans le district de Richelieu,
Demandeur; contre JOSEPH LAVALLEE, culti-
vateur, de la dite paroisse de Sainte-Victoire,
dans le dit district, Défendeur, et John George
Crébassa, écuyer, notaire, de la ville de Sorel,
dans le district de Richelieu, opposant, et le dit
Athanasie Perron, contestant.

Comme appartenant au dit opposant John
George Crébassa.

La moitié indivise d'un morceau de terre sis et
situé en la ville de Sorel, concession du Chenal
du Moine, le dit morceau de terre connu et dési-
gné aux plan et livre de renvoi officiels pour la
dite ville de Sorel, sous le numéro deux cent
trente-neuf (No. 239), de figure irrégulière, con-
tenant en superficie trois cent quatre-vingt dix
mille quatre cent quinze pieds, mesure anglaise;
tenant devant à la rue Charlotte, en profondeur à
la rue Provost, d'un côté à l'honorable Jean-
Baptiste Guévremont, et d'autre côté à la rue
Royale, Elphège St-Jacques ou représentants,
Charles Clément dit Lacouture ou représentants,
Pierre Buteau ou représentants, George Laflamme,
Joseph Robitaille, Georgianna Bourne et Augustin
Ballard dit Latour.

Pour être vendue au bureau du shérif du dis-
trict de Richelieu, au palais de justice, en la ville
de Sorel, le DOUZIÈME jour du mois d'AVRIL
prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit
bref rapportable le vingt-cinquième jour du mois
d'avril prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 23 mars 1881. 1109
[Première publication, 26 mars 1881.]

Ventes par le Shérif -- Rimouski

AVIS PUBLIC est par le présent donné que
les TERRES et HÉRITAGES sous-mention-
nés ont été saisis et seront vendus aux temps et
lieux respectifs tels que mentionnés plus bas.
Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des
réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de
mentionner dans son certificat, en vertu de l'ar-
ticle 700 du code de procédure civile du Bas-
Canada, sont par le présent requises de les faire
connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin
d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas
de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au
bureau du soussigné, avant les quinze jours qui
précéderont immédiatement le jour de la vente;
les oppositions afin de conserver peuvent être
déposées en aucun temps dans les six jours après
le rapport du Bref.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.

Canada, } **L**E SEMINAIRE DE
Province de Québec. } **Q**UEBEC, Deman-
District de Rimouski } deur; contre JEAN,
No. 264. } **B**AAPTISTE MARTIN,
Défendeur, et Herménégilde Martin, adjudica-
taire, et la Société de Construction Permanente de
Québec, requérante pour folle enchère, savoir :

Une terre sise en le second rang de la paroisse de
Saint-Germain de Rimouski, contenant deux
arpents de front sur quarante arpents de profon-
deur; tenant au nord-ouest à la Rivière de
Rimouski, au sud-est au bout de la dite profon-
deur, au sud-ouest à Nicolas Canuel, et au nord-
est à Dame Catherine Lepage ou ses représen-
tants—avec maison et autres bâtisses dessus con-
struites, circonstances et dépendances.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **A**THANASE PERRON, farmer,
No. 2074. } of the parish of Sainte-Vic-
toire, in the district of Richelieu, Plaintiff; against
JOSEPH LAVALLEE, farmer, of the said parish
of Sainte Victoire, in the said district, Defendant,
and John George Crebassa, esquire, notary, of the
town of Sorel, in the district of Richelieu, oppo-
sant, and the said Athanasie Perron, contesting.

As belonging to the said opposant, John George
Crebassa.

The undivided half of a piece of land situate
and being in the town of Sorel, Chenal du Moine
concession, said piece of land being known and
designated on the official plan and book of refe-
rence for the said town of Sorel, as number two
hundred and thirty nine (No. 239), of irregular
outline, containing in superficial extent, three
hundred and ninety thousand four hundred and
fifteen feet, english measure; bounded in front
by Charlotte street, in rear by Provost street, on
one side by the Honorable Jean Baptiste Guevre-
mont, and on the other side by Royal street,
Elphège St. Jacques or his representatives, Char-
les Clément dit Lacouture or his representatives,
Pierre Buteau or representatives, George Laflam-
me, Joseph Robitaille, Georgianna Bourne and
Augustin Ballard dit Latour.

To be sold in the office of the sheriff of the dis-
trict of Richelieu, in the court house, in the town
of Sorel, on the TWELFTH day of APRIL next,
at TEN o'clock in the forenoon. Said writ return-
able the twenty fifth day of the month of April
next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 23rd March, 1881. 1110
[First published, 26th March, 1881.]

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS
have been seized, and will be sold at the respec-
tive times and places mentioned below. All per-
sons having claims on the same which the Regis-
trar is not bound to include in his certificate,
under article 700 of the Code of Civil Procedure
of Lower Canada, are hereby required to make
them known according to law. All oppositions
afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or
other oppositions to the sale, except in cases of
Venditioni Exponas, are required to be filed with
the undersigned, at his office, previous to the fif-
teen days next preceeding the day of sale; oppo-
sitions *afin de conserver* may be filed at any time
within six days next after the return of the Writ.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.

Canada, } **L**E SEMINAIRE DE
Province of Québec. } **Q**UEBEC, Plaintiff;
District of Rimouski. } against JEAN-BAPTISTE
No. 264. } **M**AARTIN, Defendant, and
Hermenegilde Martin, purchaser, and the Quebec
Permanent Building Society, petitioner for *folle*
enchère, to wit :

A land situate in the second range of the parish
of Saint Germain de Rimouski, containing two
arpents in front by forty arpents in depth;
bounded on the north west by the Rimouski river,
on the south east by the end of the said depth, on
the south west by Nicolas Canuel, and north east
by Mrs. Catherine Lepage or her representatives
—with a house and outbuildings thereon erected,
circumstances and dependencies.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL prochain (1881), à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'avril aussi prochain.

C. F. LAPOINTE, Shérif.
Bureau du Shérif, Rimouski, 30 mars, 1881. 1265
[Première publication, 2 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.

Canada, } DAME F. POULIOT et
Province de Québec, } *vir.*, Demandeurs ;
District de Rimouski. } contre MAMERT GA-
No. 353. } GNON, Défendeur, savoir :

Une terre de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, située en le troisième rang de la paroisse de Sainte-Luce; tenant au nord-ouest aux terres du deuxième rang, au sud-est aux terres du quatrième rang, au sud-ouest à Joseph Gagnon, et au nord-est à Frs. Xavier Gagnon—sans bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Luce, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL prochain (1881), à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril aussi prochain (1881).

C. F. LAPOINTE, Shérif.
Bureau du Shérif, Rimouski, 30 mars 1881. 1225
[Première publication, 2 avril 1881.]

To be sold at the church door of the parish of Saint Germain de Rimouski, on the TWENTY SIXTH day of APRIL next, (1881), at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of April also next.

C. F. LAPOINTE, Sheriff.
Sheriff's Office, Rimouski, 30th March, 1881. 1266
[First published, 2nd April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.

Canada, } DAME F. POULIOT
Province of Quebec, } *et vir.*, Plaintiff's ;
District of Rimouski. } against MAMERT
No. 353. } GAGNON, Defendant,

to wit :

A land of two arpents in front by forty arpents in depth, situate in the third range of the parish of Sainte Luce; bounded on the north west by the lands of the second range, on the south east by the lands of the fourth range, on the south west by Joseph Gagnon, and on the north east by Frs. Xavier Gagnon—without buildings, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Luce, on the TWENTY EIGHTH day of APRIL next, (1881), at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of April also next, (1881.)

C. F. LAPOINTE, Sheriff.
Sheriff's Office, Rimouski, 30th March, 1881. 1236
[First published, 2nd April, 1881.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } AUGUSTIN BRO-
N. 2379. } DEUR *et al.*,
Demandeurs; contre FRANÇOIS XAVIER DION
DEUR LEMOINE, Défendeur, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Saint-Hyacinthe, au coin des rues Concorde et Williams, de la contenance de quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur; tenant en front à la rue Concorde, en profondeur à Augustin Laurence, d'un côté à la veuve Jérémie Chatel ou représentants, et d'autre côté à la rue Williams—avec une maison et dépendances y érigées.

Pour être vendue au bureau du shérif, en la cité de Saint-Hyacinthe, le QUATORZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le dix-huit mai aussi prochain.

LOUIS H. TACHÉ, Député Shérif.
Bureau du Shérif, Saint-Hyacinthe, 7 mars 1881. 873
[Première publication, 12 mars 1881.]

Sheriff Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } AUGUSTIN BRO-
No. 2379. } DEUR *et al.*, Plain-
tiffs; against FRANÇOIS XAVIER DION DEUR
LEMOINE, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the city of Saint Hyacinthe, at the corner of Concorde and Williams street, containing forty five feet in front by ninety feet in depth; joining in front Concorde street, in rear Augustin Laurence, on one side the widow of Jeremie Chatel or representatives, and on the other side Williams street—with one house and dependencies thereon erected.

To be sold at the sheriff's office, in the city of Saint Hyacinthe, on the FOURTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the eighteenth day of May next.

LOUIS H. TACHE, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Saint Hyacinthe, 7th March, 1881. 880
[First published, 12th March, 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

La Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **E**LLIÉ MILLET, Demandeur; vs. MATHILDE CATY et LAURENT CREVIER, son époux, Défendeurs, à savoir :

Une terre de forme irrégulière, située en la paroisse de Saint-Dominique, contenant quarante-cinq arpents de terre en superficie; tenant en front au chemin du rang Saint-Dominique, en profondeur aux terres du neuvième rang, d'un côté à Hyacinthe Robitaille, et d'autre côté à Xavier Brasseur—avec une maison et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendue sujette aux charges, obligations et prestations, (ou à toute balance d'icelles), mentionnées et détaillées dans l'acte ci-dessous décrit, qui peuvent être encore dues à Dame Marguerite Blanchette, veuve de feu Olivier Lucier, en vertu d'un acte de vente sous le No. 1315, en date du vingt-quatre février mil huit cent soixante et six, devant M^{re}. A. Chs. Destroismaisons, notaire.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Dominique, le TREIZIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Eref rapportable le dix-huit mai prochain.

LOUIS H. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Saint-Hyacinthe, 7 mars 1881. 881 2

[Première publication, 12 mars 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } **E**LLIÉ MILLET, Plaintiff; vs. MATHILDE CATY and LAURENT CREVIER, her husband, Defendants, to wit :

A land of irregular form, situated in the parish of Saint-Dominique, containing forty five arpents of land in superficies, joining in front the road of range Saint-Dominique, in rear the lands of the ninth range, on one side Hyacinthe Robitaille, and on the other side Xavier Brasseur—with one house and other buildings thereon erected.

To be sold subject to the charges, obligations and prestations, (or to any balance of them), mentioned and retailed in the deed hereafter described, which may be yet due to Mrs. Marguerite Blanchette, widow of the late Olivier Lucier, by deed of sale under No. 1315, on the twenty fourth of February, eighteen hundred and sixty six, before M^{re}. A. Charles Destroismaisons, notary.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Dominique, on the THIRTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the eighteenth day of May next.

LOUIS H. TACHÉ,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Saint-Hyacinthe, 7th March, 1881. 882

[First published, 12th March, 1881.]

Ventes par le Shérif—Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } **D**AME ANASTASIE No. 48. } **C**ARPENTIER, de

la paroisse de Champlain, veuve de feu Edouard Alphé Thibodeau, Demanderesse; contre JOHN BUNDOCK et HENRY BUNDOCK, tous deux cultivateurs, de la paroisse de Saint-Luc, Défendeurs.

Comme appartenant indivis à John et Henry Bundock :

Une terre située en la paroisse de Saint-Luc, au premier rang du fief Hertel, seigneurie de Champlain, de deux arpents de front sur cinquante arpents de profondeur; prenant son front au cordon des terres de la paroisse de Champlain, se terminant en profondeur à la rivière Champlain; joignant au nord-est Honoré Dessureau, au sud-ouest François Charelle d'Orvilliers—sans bâtisses. Le dit immeuble est connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Champlain, pour la dite paroisse de Saint-Luc, par le numéro quatre-vingt-trois.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Luc, le CINQUIÈME jour de

Sheriff's Sales—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } **D**AME ANASTASIE No. 48. } **C**ARPENTIER, of the

parish of Champlain, widow of the late Edouard Alphé Thibodeau, Plaintiff; against JOHN BUNDOCK and HENRY BUNDOCK, both farmers, of the parish of Saint-Luc, Defendants.

As belonging undividedly to John and Henry Bundock :

A land situate in the parish of Saint-Luc, in the first range of the fief Hertel, seigniorie Champlain, of two arpents in front by fifty arpents in depth; bounded in front by the division line of lands of the parish of Champlain, ending in rear at the river Champlain; bounded on the north east by Honoré Dessureau, and on the south west by François Charelle d'Orvilliers—without buildings. Said immovable is known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Champlain, for the said parish of Saint-Luc, as number eighty three.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Luc, on the FIFTH day of MAY next, at

MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour de mai prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 26 mars 1881. 1244
[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir: } **D**OSITHE LACOUR-
No. 77. } **S**CIERE, écuyer,
marchand, de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscau, Demandeur; contre EDMOND HOUDE, cultivateur, de la paroisse de Saint-Narcisse, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, dans le troisième rang des terres de la Seigneurie de Champlain, de la contenance de deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; prenant son front au cordon de la dite concession, et allant aboutir en profondeur à des terrains nommés "les neuf arpents," joignant d'un côté au nord à Joseph Trépanier, et de l'autre côté au sud à Thomas Bergeron—ensemble avec une maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances. La dite terre est connue et distinguée par le numéro (548), cinq cent quarante-huit, des plan et livre de renvoi du cadastre officiel du comté de Champlain pour la dite paroisse de Saint-Narcisse.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Narcisse, le SEIZIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 7 février 1881. 565 3
[Première publication, 12 février 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir: } **L**OUIS JOSEPH
No. 292. } **U**NESIME BRU-
NELLE ET LOUIS BRUNELLE, tous deux négoc-
cians, de la cité des Trois-Rivières, et y faisant
négoce sous les nom et raison de "Louis Brunelle
& Frère," Demandeurs; contre F R A N Ç O I S
HOULE, cultivateur et entrepreneur, de la paroisse
de Saint-Etienne, Défendeur.

1. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Etienne, dans le deuxième rang du fief Saint-Etienne, de soixante et douze mailles et demie de front sur deux chaînes et quatre-vingt-dix mailles de profondeur, forant en tout trente-trois perches en superficie; prenant son front au chemin Royal, en profondeur à qui il appartient—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit immeuble est connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Saint-Maurice, pour la dite paroisse de Saint-Etienne, par le numéro cent quatre-vingt-neuf (189).

2. Une terre située en la paroisse de Saint-Etienne, étant le numéro quarante-huit, du troisième rang du township de Saint-Etienne, de quatre acres de front sur la profondeur qui peut se trouver du plan des terres du troisième rang à aller à la rivière Yamachiche, au nord-est à la dite rivière, et au nord-ouest à G. H. Stobbs—sans bâtisses. Le dit immeuble est connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Saint-Maurice, pour la dite paroisse de Saint-Etienne, par le numéro quatre cent seize (416).

3. Un lopin de terre situé en la paroisse de Sainte-Angele de Laval, dans le premier rang—sans bâtisses, connu et distingué par les numéros cinquante-deux, cinquante-trois et cinquante-quatre (52, 53 et 54), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté

TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifth day of May next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 26th March, 1881. 1242
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit: } **D**OSITHE LACOUR-
No. 77. } **S**CIERE, esquire, mer-
chant, of the parish of Sainte Geneviève de Batis-
cau, Plaintiff; against EDMOND HOUDE, farmer,
of the parish of Saint Narcisse, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint Narcisse, in the third range of lands of the seigniorie of Champlain, containing two arpents in front by twenty five arpents in depth; bounded in front by the division line of the said concession, and ending in rear at the lands called "Les neuf arpents"; bounded on one side to the north by Joseph Trépanier, and on the other side to the south by Thomas Bergeron—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies. Said land known and distinguished as number five hundred and forty eight (548), on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Champlain, for the said parish of Saint Narcisse.

To be sold at the church door of the parish of Saint Narcisse, on the SIXTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of April next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 7th February, 1881. 566
[First published, 12th February, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.—District of Three Rivers
Three Rivers, to wit: } **L**OUIS JOSEPH ONE-
No. 292. } **S**IME BRUNELLE
AND LOUIS BRUNELLE, both traders, of the city
of Three Rivers, and there carrying on business
under the name, style and firm of Louis Brunelle
& Frère, Plaintiffs; against FRANÇOIS HOULE,
farmer and contractor, of the parish of Saint
Etienne, Defendant.

1. A land situate in the parish of Saint Etienne, on the second range of the fief Saint Etienne, of seventy two links and a half in front by two chains and ninety links in depth, forming in all thirty three perches in superficies; bounded in front by the Queen's road, in rear by whoever it may be—with a house thereon erected, circumstances and dependencies. The said immovable is known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Saint Maurice, for the said parish of Saint Etienne, as number one hundred and eighty nine (189).

2. A land situate in the parish of Saint Etienne, being number forty eight, of the third range of the township of Saint Etienne, of four acres in front by the depth there may be between the line of the lands of the third range, going to the river Yamachiche, on the north east by the said river, and on the north west by G. H. Stobbs—without buildings. The said immovable is known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Saint Maurice, for the said parish of Saint Etienne, as number four hundred and sixteen (416).

3. A lot of land situate in the parish of Sainte Angele de Laval, in the first range—without buildings, known and designated as numbers fifty two, fifty three and fifty four (52, 53 and 54,) on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Nicolet, for the said

de Nicolet, pour la dite paroisse de Saint-Angèle de Laval.

Pour être vendus les numéros un et deux, au bureau du registrateur du comté de Saint-Maurice, en la cité des Trois-Rivières, à DIX heures du matin; et le numéro trois, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Angèle de Laval, à DEUX heures de l'après-midi, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL prochain. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril prochain.

Bureau du Shérif, SEVERE DUMOULIN, Shérif.
Trois-Rivières, 8 février 1881. 563 3
[Première publication, 12 février 1881.]

Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS.

Adj., 4866.

En conformité de la 9^e Section de l'Acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'Acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements.

Canton Woburn.

(2^e rang.)

Lot No. 53, à George W. Brooks.

Lot No. 67, à Charles E. Garneau.

(5^e rang.)

Lots Nos. 22 et 23, à Amos H. Vaughan.

(6^e rang.)

Lots Nos. 11 et 24, à Samuel Foote.

Lots Nos. 12 et 13, à George F. Bowen.

Lots Nos. 14 et 15, à Samuel Tuck.

Lots Nos. 25 et 26, à Elias Chesney.

Lots Nos. 27 et 28, à George Vannevar.

Lot No. 29, à Edward Clark.

Lots Nos. 30 et 31, à Lynds S. Vaughan.

(7^e rang.)

Lots Nos. 10 et 11, à Alexander Ord.

Lots Nos. 12 et 13, à David Turner.

Lots Nos. 26 et 28, à Alexander McDonald.

Lots Nos. 27 et 29, à Sévère Leduc.

Tract A. Une partie (128 acres), à Josephus W. Vaughan.

Canton Ponsoby.

(3^e rang.)

Lots Nos. 11 et 12, à Dugald Blackburn.

(Transféré à Richard Moore.)

Canton Saint-Camille.

(12^e rang.)

Lot No. 53, à George Darveau.

E. E. TACHÉ,
Assist.-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne.
Québec, 31 mars 1881.

1267

Demandes au Parlement.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par la Compagnie du chemin de fer de Québec Central, pour obtenir un acte pour amender les actes incorporant la dite compagnie de manière à lui donner les pouvoirs nécessaires en conséquence de son achat de la ligne de chemin de fer de Lévis et Kennebéc, et aussi pour pourvoir à une nouvelle émission conjointe de parts et de bons pour toute la longueur des dites lignes unies, et pour autoriser telle prolongation et tel changement de la ligne, suivant qu'il sera jugé plus convenable pour par-

parish of Sainte Angèle de Laval.

To be sold, numbers one and two, at the office of the registrar of the county of Saint Maurice, in the city of Three Rivers, at the hour of TEN in the forenoon; and number three, at the church door of the parish of Sainte Angèle de Laval, at TWO o'clock in the afternoon, on the NINE-TEENTH day of APRIL next. The said writ returnable the thirtieth day of April next.

Sheriff's Office, SEVERE DUMOULIN, Sheriff.
Three Rivers, 8th February, 1881. 564
[First published, 12th February, 1881.]

Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

NOTICE.

Adj., 4866.

In conformity with the 9th Section of the Act 36 Victoria, Chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto.

Township Woburn.

(2nd range.)

Lot No. 53, to George W. Brooks.

Lot No. 67, to Charles E. Garneau.

(5th range.)

Lots Nos. 22 and 23, to Amos H. Vaughan.

(6th range.)

Lots Nos. 11 and 24, to Samuel Foote.

Lots Nos. 12 and 13, to George F. Bowen.

Lots Nos. 14 and 15, to Samuel Tuck.

Lots Nos. 25 and 26, to Elias Chesney.

Lots Nos. 27 and 28, to George Vannevar.

Lot No. 29, to Edward Clark.

Lots Nos. 30 and 31, to Lynds S. Vaughan.

(7th range.)

Lots Nos. 10 and 11, to Alexander Ord.

Lots Nos. 12 and 13, to David Turner.

Lots Nos. 26 and 28, to Alexander McDonald.

Lots Nos. 27 and 29, to Sévère Leduc.

Tract A. A portion (128 acres), to Josephus W. Vaughan.

Township Ponsoby.

(3rd range.)

Lots Nos. 11 and 12, to Dugald Blackburn.

(Assigned to Richard Moore.)

Township Saint-Camille.

(12th range.)

Lot No. 53, to George Darveau.

E. E. TACHÉ,
Assist. Commissioner.

Department of Crown Lands.
Quebec, 31st March, 1881.

1268

Applications to Parliament.

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Provincial Legislature by the Quebec Central Railway Company, for an act to amend the acts incorporating the said company, so as to give such additional powers as have become necessary in consequence of its having purchased the Levis and Kennebec railway, and also to make provision for a new joint issue of stock and bonds over the whole length of the said united railway, and to authorise such an extension and change in the line as may be found most suitable for making connection with the wharves at Levis, and to extend the time for

venir aux quais, à Lévis, et pour une extension de temps pour compléter la dite ligne de Lévis et Kennébec, jusqu'à la ligne de la frontière et autres objets.

ROBERT N. HALL,
Procureur des pétitionnaires.
Sherbrooke, 28 mars 1881 1277

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un bill afin d'autoriser le collège des médecins et chirurgiens de la dite province à admettre W. R. Prime, M. T. Prime, T. O. Whiteher et W. M. Keyes, à la pratique de la médecine après examen.
Québec, 1er avril 1881. 1293

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour un acte à l'effet de cadastrer le lot No. officiel 18, du quartier Saint-Laurent, cité de Montréal.

L. W. SICOTTE,
Pour les requérants.
1289

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Bossange & Gardiner, de la cité de Montréal, faillis.

Un troisième et dernier bordereau de dividendes a été préparé et sera sujet à objections jusqu'à mardi, le douzième jour d'avril 1881, après lequel jour les dividendes seront payés.

GEORGE BURY,
Syndic.
Montréal, 31 mars 1881. 1273

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de F. Lionel Gardiner, commerçant, de la société Bossange & Gardiner, de la cité de Montréal, failli.

Jeudi, le cinquième jour de mai prochain, le sousigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

FRANCIS LIONEL GARDINER.
Par son procureur,
NETTENVILLE DRISCOLL.
1275

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. } No. 237.

Dans l'affaire de Elie Audet, failli.
Mardi, le dixième jour de mai prochain, le sousigné s'adressera à la dite cour, aux fins d'en obtenir sa quittance en vertu des dits actes.

ELIE AUDET,
Par L. O. BELANGER,
Son procureur *ad litem*.
Sherbrooke, 1er avril 1881. 1287

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Michel Francœur, Saint-Roch des Aulnais, failli.

Un bordereau de dividende sur immeubles a été préparé et sujet à contestation jusqu'à jeudi, le vingt et unième jour d'avril 1881, s'il n'y a pas de contestation après cette date, le dividende sera payé.

D. LORTIE,
Syndic.
Québec, 2 avril 1881. 1291

the completion of the said Levis and Kennebec railway to the Maine frontier, and for other purposes.

ROBERT N. HALL,
Attorney for applicants.
Sherbrooke, March 23th, 1881. 1278

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the province of Quebec, for the passage of a bill to authorize the college of physicians and surgeons of the said province to admit W. R. Prime, M. F. Prime, T. O. Whiteher and W. M. Keyes, to the practice of medicine after examination.
Québec, 1st April, 1881. 1294

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application shall be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to prepare a plan and a book of reference of the subdivision of the official No. 18, of the Saint Lawrence ward, city of Montreal.

L. W. SICOTTE,
For the petitioners.
1290

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Bossange & Gardiner, of the city of Montreal, Insolvents.

A third and final dividend sheet has been prepared subject to objection until Tuesday, the twelfth day of April, 1881, after which date dividend will be paid.

GEORGE BURY,
Assignee.
Montreal, 31st March, 1881. 1274

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of F. Lionel Gardiner, trader, of the firm of Bossange & Gardiner, of the city of Montreal, an Insolvent.

On Thursday, the fifth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

FRANCIS LIONEL GARDINER,
By his attorney,
NETTENVILLE DRISCOLL.
1276

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint Francis. } No. 237.

In the matter of Elie Audet, an Insolvent.
On Tuesday, the tenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ELIE AUDET,
Per L. O. BELANGER,
His attorney *ad litem*.
Sherbrooke, 1st April, 1881. 1288

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Michel Francœur, of Saint Roch des Aulnais, an Insolvent.

A dividend sheet upon real estate has been prepared subject to objection until Thursday, the twenty first day of April, 1881, if there is no contestation, after that date dividend will be paid.

D. LORTIE,
Assignee.
Québec, 2nd April, 1881. 1292

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Canada }
 Province de Québec }
 District de Montréal } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de Lewis Morris & Philips Brown, des cité et district de Montréal, marchands tailleurs et commerçants, y faisant affaires comme tels sous les nom et raison de Morris & Brown, faillis.
 Le sixième jour de mai prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge en vertu des dits actes.
 LEWIS MORRIS
 PHILIPS BROWN
 Par JAMES M. GLASS
 1203 Leur procureur *ad litem.*

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Province de Québec }
 District de Montréal } *Cour Supérieure*
 Dans l'affaire de George Stacy, de la cité et district de Montréal, manufacturier de clous, failli.
 Le sixième jour de mai prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte et ses amendements.
 GEORGE STACY,
 Par J. PONSONBY SEXTON,
 Son procureur *ad litem.*
 Montréal, 29 mars 1881. 1237

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Canada, }
 Province de Québec. }
 District de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de John Reynar Richardson, faisant affaires sous les nom et raison de John Musson & Cie, failli.
 Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et mardi, le troisième jour de mai prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge ainsi effectuée.
 JOHN R. RICHARDSON.
 Par BOSSÉ & LANGUEDOC,
 Ses procureurs *ad litem.*
 Québec, 29 mars 1881. 1205

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada }
 Province of Québec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 In the matter of Lewis Morris & Philips Brown, of the city and district of Montreal, merchant tailors and traders, carrying on business there as such under the name style and firm of Morris & Brown, Insolvents.
 On Monday, the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said acts
 LEWIS MORRIS
 PHILIPS BROWN
 Per JAMES M. GLASS.
 1204 The'r attorney *ad litem*

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Québec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 In the matter of George Stacy, of the city and district of Montreal, nail manufacturer, an Insolvent.
 On the sixth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act and amendments.
 GEORGE STACY,
 By J. PONSONBY SEXTON,
 His attorney *ad litem.*
 Montreal, 29th March, 1881. 1238

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
 Province of Québec, }
 District of Québec. } *In the Superior Court.*
 In the matter of John Reynar Richardson, doing business under the name and firm of John Musson & Co., an Insolvent.
 The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Tuesday, the third day of May next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.
 JOHN R. RICHARDSON,
 Per BOSSÉ & LANGUEDOC,
 His attorneys *ad litem.*
 Quebec, 29th March, 1881. 1206

Ventes par le Shérif — Joliette

Sheriff's Sales.— Joliette.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.—District de Joliette
 No. 1174. } DAME MARY THOMAS, de la paroisse de Saint-Lin, dans le district de Joliette, Demanderesse, *es-qualité*; contre JOSEPH CHARBONNEAU, Défendeur.
 1. La moitié indivise et la jouissance et usufruit de la vie durant de Joseph Charbonneau, le défendeur de l'autre moitié indivise d'une terre située

Superior Court.—District of Joliette.
 No. 1174. } DAME MARY THOMAS, of the parish of Saint Lin, in the district of Joliette, *es-qualité*, Plaintiff; against JOSEPH CHARBONNEAU, Defendant.
 1. The undivided half and the enjoyment and usufruct during the lifetime of Joseph Charbonneau, the defendant of the other undivided half

en la paroisse de Saint-Lin, dans le comté de L'Assomption, sur le rang appelé Côte Miljour, contenant trois arpents de largeur sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins; tenant d'un côté au trait carré des terres de la rivière Achigan, et de l'autre côté à Jean-Baptiste Landry, dont une partie en culture, et l'autre partie en bois debout—sans bâtisses.

2. La moitié indivise et la jouissance et usufruit la vie durant de Joseph Charbonneau, le défendeur, de l'autre moitié d'une terre située au même lieu, contenant trois arpents de largeur sur trente arpents de profondeur, plus ou moins; tenant devant à la rive sud de la rivière de l'Achigan, derrière à un chemin public qui passe au trait carré à la terre ci-dessus désignée, d'un côté à Louis Cloutier, et de l'autre côté au chemin de ligne qui conduit à la plaine—bâtie d'une maison en pierre, d'une grange et plusieurs autres dépendances.

A distraire de l'immeuble en premier lieu mentionné, un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Lin, de la contenance d'un demi arpent de largeur sur un demi arpent de profondeur, à prendre le long de la ligne mitoyenne entre le vendeur et J. B. Landry, auquel il tient d'un côté, tenant devant au chemin de la Côte de Grâce ou chemin conduisant à la Plaine, de l'autre côté et derrière au vendeur. Appartenant le dit emplacement à Pierre Jetté, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-Lin; de plus sujets les dits immeubles aux réserves, charges, clauses et conditions mentionnées en faveur de la demanderesse en cette cause, la dite Dame Mary Thomas, *ès-nom et qualité*, opposante et tel que détaillé en la cédule annexée au dit bref de *Venditioni Exponas*, et marqué B.

Pour être vendues sujette comme susdit, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Lin, dans le dit district de Joliette, MARDI, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le trentième jour du mois d'avril prochain.

B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif,
Joliette, 17 mars 1881.

Shérif.
1247

[Première publication, 2 avril 1881.]

of a land situate in the parish of Saint Lin, in the county of L'Assomption, on the range called Cote Miljour, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, more or less; bounded on one side by the division line of the lands on the river Achigan, and on the other side by Jean Baptiste Landry, whereof a part is under cultivation, and the other part is covered with standing timber—without buildings.

2. The undivided half and the enjoyment and usufruct, during the lifetime of Joseph Charbonneau, the defendant, of the other half of a land situate in the same place, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, more or less; bounded in front by the south bank of the river Achigan, in rear by a public road which passes on the division line (*trait carré*) of the land above described, on one side by Louis Cloutier, and on the other side by the road which leads to the plain—with a stone house, a barn and several other buildings thereon erected.

Reserving from the immovable firstly describe d, a lot situate in the parish of Saint Lin, containing one half arpent in width by one half arpent in depth, to be taken along the division line between the vendor and J. B. Landry, by which it is bounded on one side; bounded in front by the Côte de Grâce road, or the road leading the Plain, on the other side and in rear by the vendor. Said lot belonging to Pierre Jetté, farmer, of the said parish of Saint Lin; said immovables being further subject to the reservations, charges, clauses and conditions mentioned in favor of the plaintiff in this cause, the said Dame Mary Thomas, *ès-nom et qualité*, opposant, and such as detailed in the schedule annexed to the writ of *Venditioni Exponas*, and marked B.

To be sold subject as aforesaid, at the church door of the parish of Saint Lin, in the said district of Joliette, on TUESDAY, the TWENTY FIFTH day of the month of APRIL next, at NOON. Said writ returnable the thirtieth day of the month of April next.

B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office,
Joliette, 17th March, 1881.

Sheriff.
1248

[First published, 2nd April, 1881.]